

ANNEXE**Service au public - Aide à la première installation de médecin généraliste**

Agence	Commune du projet	Nom	Dépenses retenues (montant HT)	Montant de subvention proposé	Avis de la Commission
Pays de Fougères	LECOUSSE	Dr Ronan GARNIER	26 291 €	3 000 €	Avis favorable
Pays de Fougères	LECOUSSE	Dr Eléonore SALARDAINE	26 902 €	3 000 €	Avis favorable
Pays de Brocéliande	IRODOUER	Dr Marianne CINOT	3 009 €	3 000 €	Avis favorable
Pays de Rennes	NOUVOITOU	Dr Emilie Delalande	4 324 €	0 €	Avis défavorable - Dépôt du dossier quelques mois après l'installation

CE002481-23-CP DU 28/08/2023-DYNAMISATION DES CENTRES-BOURGS-A1

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18027 23-I-ROZ-LANDRIEUX-TRAVAUX BAR EPICERIE TABAC-AAD

Nombre de dossiers 1

Observation :

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 22 204 74 204142 0 P420A1

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 ROZ LANDRIEUX 2023 MAIRIE Rue de la Mairie 35120 ROZ LANDRIEUX COM35246 - D3535246 - HHA18027									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Roz-landrieux	<u>Mandataire</u> - Roz landrieux	travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un commerce Bar-épicerie-tabac	INV : 82 699 €		173 000,00 €	Dépenses retenues : 173 000,00 € Taux appliqué 34,69 %	60 000,00 €	60 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	
Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 22 204 74 204142 0 P420A1	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	
TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	

Total général :	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	
------------------------	---------------------	---------------------	--------------------	--------------------	--

CE002470 - 23 - CP DU 28/8 - AAP DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - A2

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18029 23 - I - BAZOUGES LA PEROUSE - TRAVAUX REHABILITATION MAISON ET ANNEXES
POUR CREATION DE LOGEMENTS - AAP 2023

Nombre de dossiers 1

Observation :

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 31 204 74 204143 0 P420A2

PROJET : LOGEMENT

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 BAZOUGES LA PEROUSE 2023							COM35019 - D3535019 - HHA18029		
MAIRIE 2 place de l'Hôtel de Ville 35560 BAZOUGES LA PEROUSE									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Bazouges la perouse	<u>Mandataire</u> - Bazouges la perouse	travaux de réhabilitation d'une maison et ses annexes en coeur de bourg pour y créer 5 logements (T1 et T2) dont 4 conventionnés				Dépenses retenues : 784 987,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	

TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE

	784 987,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	
--	---------------------	--------------------	--------------------	--

Total général :		784 987,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	
-----------------	--	--------------	-------------	-------------	--

CE002469 - 23 - CP DU 28/08/2023 - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS - A3

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18022	23 - I - BREAL-SOUS-VITRE - REHABILITATION ANCIENNE BOULANGERIE POUR CREER UN COMMERCE MULTISERVICES ET UN LOGEMENT - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT ET SERVICE
HHA18023	23 - I - ERBREE - ACQUISITION ET TRAVAUX DE REHABILITATION D'UNE ANCIENNE MAISON POUR CREER 2 LOGEMENTS - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT
HHA18024	23 - I - RETIERS - ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR OPERATION DE CREATION DE LOGEMENTS ET EVENTUELLEMENT STRUCTURE ACCUEIL PETITE ENFANCE - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT
HHA18025	23 - I - CHAMPEAUX - ACQUISITION DE LOGEMENTS POUR Y CREER 3 LOGEMENTS CONVENTIONNES - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT
HHA18026	23 - I - ETRELLES - TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN LOGEMENT 3 RUE JULIEN CAILLEL - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT

Observation :

Nombre de dossiers 5

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 27 204 74 204142 0 P420A3

PROJET : LOGEMENT

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 BREAL SOUS VITRE 2023 MAIRIE 5 rue de la Mairie 35370 BREAL SOUS VITRE COM35038 - D3535038 - HHA18022									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Breal sous vitre	<u>Mandataire</u> - Breal sous vitre	travaux de réhabilitation de l'ancienne boulangerie au 2 rue de Bretagne pour créer un commerce multiservices au rez-de-chaussée et 1 logement T3 indépendant à l'étage			709 297,00 €	Dépenses retenues : 709 297,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	
 ERBREE 2023 MAIRIE 12 rue de Bretagne 35500 ERBREE COM35105 - D3535105 - HHA18023									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Erbree	<u>Mandataire</u> - Erbree	acquisition et travaux de réhabilitation d'une ancienne maison au 1 place de l'église pour créer 2 logements à l'étage (T2 et T3-4)	INV : 13 425 € FON : 1 000 €		473 589,00 €	Dépenses retenues : 473 589,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
 ETRELLES 2023 MAIRIE 2 rue Julien Caillel 35370 ETRELLES COM35109 - D3535109 - HHA18026									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Etreilles	<u>Mandataire</u> - Etreilles	travaux de réhabilitation d'un logement T5 étiquette G au 3 rue Julien Caillel	INV : 96 444 €		149 417,00 €	Dépenses retenues : 149 417,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	

 RETIERS 2023 MAIRIE 19 bis rue Georges Clémenceau 35240 RETIERS COM35239 - D3535239 - HHA18024									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Retiers	<u>Mandataire</u> - Retiers	acquisition d'une parcelle bâtie par l'EPFB en vue d'une opération de création de logements pour publics spécifiques (seniors) et éventuellement d'une structure d'accueil pour la petite enfance	INV : 100 000 €		500 600,00 €	Dépenses retenues : 500 600,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	

Total pour le projet : LOGEMENT
 Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 27 204 74 204142 0 P420A3

1 832 903,00 €	1 832 903,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	
1 832 903,00 €	1 832 903,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 32 204 74 204143 0 P420A3

PROJET : LOGEMENT

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 CHAMPEAUX 2023 MAIRIE 1 place du Cloître 35500 CHAMPEAUX COM35052 - D3535052 - HHA18025									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Champeaux	<u>Mandataire</u> - Champeaux	acquisition des logements aux n° 8 et 9 de la Place du Cloître en vue de créer trois logements conventionnés	INV : 15 800 €		233 901,00 €	Dépenses retenues : 233 901,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	

Total pour le projet : LOGEMENT
 Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 32 204 74 204143 0 P420A3
TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE

233 901,00 €	233 901,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
233 901,00 €	233 901,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
2 066 804,00 €	2 066 804,00 €	290 000,00 €	290 000,00 €	

Total général :

2 066 804,00 €	2 066 804,00 €	290 000,00 €	290 000,00 €	
----------------	----------------	--------------	--------------	--

CE002477-23-CP DU 28/08-ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC"COMMERCE"-A6

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HBR01275 23-I-ACQUISITION DERNIER COMMERCE-ESPACE MULTIFONCTIONNEL-ST
MAUGAN-APPEL A PROJET "SERVICES AU PUBLIC"

Nombre de dossiers 1

Observation :

BOUCLIER RURAL - COMMERCE ET ARTISANAT DE PROXIMITE - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 28 204 74 204142 0 P420A6

PROJET : BATIMENTS COMMUNAUX

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 SAINT MAUGAN 2023									
MAIRIE Le Bourg 35750 SAINT MAUGAN COM35295 - D3535295 - HBR01275									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-maugan	<u>Mandataire</u> - Saint maugan	acquisition des murs du dernier commerce en vue d'y proposer un espace multifonctionnel de type tiers-lieu tout en conservant l'activité bar-restaurant et services de proximité	INV : 15 100 €		136 965,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €	

Total pour le projet : BATIMENTS COMMUNAUX

TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - COMMERCE ET ARTISANAT DE PROXIMITE - INVESTISSEMENT

136 965,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €	
136 965,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €	

CE002478-23-CP DU 28/08-ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC"OFFRE DE SANTE"-A6

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HBR01276	23-I-CONSTRUCTION MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE-IRODOUER-ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC
HEA00974	23-I-MARIANNE CINOT - IRODOUER - ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC

Nombre de dossiers 2

Observation :

BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 28 204 74 204142 0 P420A6

PROJET : DIVERS

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 IRODOUER 2023 MAIRIE Rue de la Mairie 35850 IRODOUER COM35135 - D3535135 - HBR01276									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Irodouer	<u>Mandataire</u> - Irodouer	construction d'une maison de santé pluridisciplinaire			1 840 868,00 €		70 000,00 €	70 000,00 €	

Total pour le projet : DIVERS

1 840 868,00 €		70 000,00 €	70 000,00 €	
-----------------------	--	--------------------	--------------------	--

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 3 204 74 20421 6 P420A6

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention : Aide à l'installation - Plafond de subvention : 3 000,00

 CINOT Marianne 2023 5 RUE JEAN MARTIN 35000 RENNES PAR13327 - D35138488 - HEA00974									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Irodouer	<u>Mandataire</u> - Cinot marianne	aide à l'installation d'un médecin à Irodouer					3 000,00 €	3 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL

TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT

		3 000,00 €	3 000,00 €	
1 840 868,00 €		73 000,00 €	73 000,00 €	

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA PREMIERE INSTALLATION POUR UN MEDECIN GENERALISTE

Entre

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 28 août 2023, prise après avis de la Commission Accès des Services au Public.

et

Docteure Marianne CINOT, médecin généraliste,
Né(e) le 11/04/1992, exerçant à IRODOUER

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de mettre en place une aide dénommée « aide à la première installation des médecins » pour favoriser l'installation de médecins généralistes exerçant une activité libérale en Ille-et-Vilaine.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet le versement d'une aide départementale.

L'aide financière accordée par le Département d'Ille-et-Vilaine est une aide forfaitaire d'investissement, d'un montant de 3 000 euros avec un engagement à exercer pendant au moins 3 ans en Ille-et-Vilaine sur la Commune d'Irodouër. Cette aide est destinée à financer le matériel médical et l'informatique à usage professionnel.

Article 2 : Montant de la subvention

Le Département d'Ille-et-Vilaine accorde au Docteur Marianne CINOT une subvention forfaitaire d'un montant de 3 000 € pour l'achat de matériel médical et informatique à usage professionnel.

Article 3. - Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire déclare s'installer pour la première fois en tant que médecin généraliste libéral dans la commune d'IRODOUER.

Le bénéficiaire s'engage à exercer pendant au moins 3 ans à IRODOUER, en tant que médecin généraliste en activité libérale.

Article 4 : Versement de l'aide financière

Le versement est conditionné à la présentation :

- de la liste des équipements,
- d'un état récapitulatif du montant des équipements (HT et TTC),
- des factures correspondantes
- du N° Siret
- d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le Département pourra à tout moment dans un délai de trois ans après le versement de la totalité de la subvention, exercer un contrôle sur pièce ou sur place.

Article 5 : Cas particuliers où l'engagement n'est pas respecté

Si le bénéficiaire n'exerce pas à IRODOUER, il est procédé à la mise en recouvrement des sommes versées à l'intéressée.

Dans le cas où l'engagement d'exercer à IRODOUER viendrait à être rompu avant le terme fixé, par la volonté de l'intéressée, il sera procédé à la mise en recouvrement de la totalité de la subvention. Le Département mettra en demeure, par courrier, le médecin, de rembourser. A compter de la date de notification de ce courrier, le remboursement est exigible.

Article 6 : Révision de la convention

Toute modification à apporter à la présente convention donnera lieu à un avenant signé par les parties contractantes qui fera l'objet d'une décision en Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements souscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 30 jours suite à l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter.

Article 8 : Election de domicile - attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au Département. Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date d'installation à IRODOUER, en Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente en charge de l'Economie sociale et solidaire, transition écologique, enseignement supérieur et recherche, coordination des politiques transversales

Le médecin
(Précédé de la mention "lu et approuvé")

Emmanuelle ROUSSET

Docteure Marianne CINOT

23 - I - CP 28/08/2023 - ADD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - A7

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18030	23 - I - MAIRIE SAINT SULPICE LA FORET - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7
HHA18031	23 - I - MAIRIE SAINT GREGOIRE - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7
HHA18032	23 - I - MAIRIE SAINT SYMPHORIEN - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7
HHA18033	23 - I - MAIRIE SERVON SUR VILAINE - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7

Observation :

Nombre de dossiers 4

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 25 204 74 204142 0 P420A7

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

 SAINT SYMPHORIEN 2023 MAIRIE Le Bourg 35630 SAINT SYMPHORIEN COM35317 - D3535364 - HHA18032									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-symphorien	<u>Mandataire</u> - Saint symphorien	acquisition d'un foncier avec un bâtiment patrimonial en vue de le réhabiliter pour la création de 3 logements (1T3 et 2T4) et d'un bar-restaurant-épicerie dans le cadre d'un projet global de réaménagement du centre bourg				Dépenses retenues : 268 786,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL
 Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 25 204 74 204142 0 P420A7

	268 786,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
	268 786,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 30 204 74 204141 0 P420A7

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

 SAINT SULPICE LA FORET 2023 MAIRIE 3 rue de l'Abbaye 35250 SAINT SULPICE LA FORET COM35316 - D3535316 - HHA18030									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-sulpice la foret	<u>Mandataire</u> - Saint sulpice la foret	animation de la concertation en coeur de bourg, dans le cadre d'une ZAC multi-sites, pour la définition des usages des bâtiments existants et espaces publics	INV : 176 674 €			Dépenses retenues : 180 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	

SERVON SUR VILAINE 2023									
MAIRIE Rue Théodore Gaudiche 35530 SERVON SUR VILAINE COM35327 - D3535327 - HHA18033									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Servon sur vilaine	<u>Mandataire</u> - Servon sur vilaine	étude de programmation d'une opération en renouvellement urbain pour la définition d'un aménagement exemplaire en matière environnementale en vue de créer des logements				Dépenses retenues : 68 220,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL
Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 30 204 74 204141 0 P420A7

	248 220,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	
	248 220,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 33 204 74 204143 0 P420A7

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

SAINT GREGOIRE 2023									
HOTEL DE VILLE Place de la Mairie 35760 SAINT GREGOIRE COM35278 - D3535278 - HHA18031									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-gregoire	<u>Mandataire</u> - Saint gregoire	travaux de réhabilitation d'un immeuble patrimonial au 11 rue Alphonse Milon pour y créer 4 logements de transition (2T1 et 2T3) gérés par le CCAS, en partenariat avec le CDAS				Dépenses retenues : 526 915,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL
Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 33 204 74 204143 0 P420A7
TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE

	526 915,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
	526 915,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
	1 043 921,00 €	155 000,00 €	155 000,00 €	

Total général :		1 043 921,00 €	155 000,00 €	155 000,00 €	
------------------------	--	-----------------------	---------------------	---------------------	--

CE002474 - 23 - CP DU 28/08/2023 - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS - A8

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HBR01270	23 - I - LA NOE BLANCHE - REHABILITATION ET DEMOLITION-CONSTRUCTION ANCIENNE BOUCHERIE POUR CREATION COMMERCE ET 2 LOGEMENTS SOCIAUX CONVENTIONNES - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01271	23 - I - LE SEL DE BRETAGNE - ACQUISITION FONCIER NON BATI ET CONSTRUCTION BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR AVEC EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENT PARKING - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01272	23 - I - LANGON - REHABILITATION ANCIEN BUREAU DE POSTE EN CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE ET CREATION LOGEMENT - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01273	23 - I - ASSOCIATION SENTIERS EN SANTE- AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DU CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE DE LANGON - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01274	23 - I - SAINT GANTON - REMPLACEMENT CUVES STATION-SERVICE COMMUNALE GEREE PAR UNE ASSOCIATION D'INSERTION DANS LE CADRE DE TERRITOIRES ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS

Observation :

Nombre de dossiers 5

BOUCLIER RURAL - AUTRES - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 13 204 74 20421 8 P420A8

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

SENTIERS EN SANTE 2023									
20 grande rue 35660 LANGON ASO00753 - D35131446 - HBR01273									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Langon	<u>Mandataire</u> - Sentières en sante	aménagement et équipement du centre de santé communautaire de Langon	FON : 4 000 €			Dépenses retenues : 74 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 26 204 74 204142 0 P420A8

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

LANGON 2023									
MAIRIE Rue de la Brûlerie 35660 LANGON COM35145 - D3535145 - HBR01272									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Langon	<u>Mandataire</u> - Langon	travaux de réhabilitation de l'ancien bureau de poste en centre de santé communautaire et création d'un logement T4.	INV : 13 432 € FON : 2 314 €			Dépenses retenues : 634 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	

SAINT GANTON 2023									
MAIRIE Le Bourg 35550 SAINT GANTON COM35268 - D3535268 - HBR01274									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-ganton	<u>Mandataire</u> - Saint ganton	remplacement des cuves de la station-service communale gérée par				Dépenses retenues : 60	15 000,00 €	15 000,00 €	

 SAINT GANTON 2023 MAIRIE Le Bourg 35550 SAINT GANTON COM35268 - D3535268 - HBR01274									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
		une association d'insertion, dans le cadre de l'opération Territoires zéro chômeur de longue durée				545,00 €			
 SEL DE BRETAGNE (LE) 2023 MAIRIE 1 rue Chateaubriand 35320 LE SEL DE BRETAGNE COM35322 - D3535322 - HBR01271									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Sel de bretagne (le)	<u>Mandataire</u> - Sel de bretagne (le)	acquisition d'un foncier non bâti et construction d'une boucherie-charcuterie-traiteur avec équipements et aménagement du parking	INV : 2 253 €			Dépenses retenues : 700 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 34 204 74 204143 0 P420A8

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

 NOE BLANCHE (LA) 2023 MAIRIE Le Bourg 35470 LA NOE BLANCHE COM35202 - D3535202 - HBR01270									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Noe-blanche (la)	<u>Mandataire</u> - Noe blanche (la)	travaux de réhabilitation et démolition/construction de l'ancienne boucherie pour créer un commerce (salon de coiffure) et 2 logements sociaux T4 conventionnés				Dépenses retenues : 812 274,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	

TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - AUTRES - INVESTISSEMENT

	2 280 819,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €	
--	-----------------------	---------------------	---------------------	--

Total général :

	2 280 819,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €	
--	----------------	--------------	--------------	--

CE002476 - 23 - CP DU 28/8 - ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - A2

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HFE00095	23 - I - SALARDAINE ELEONORE - LECOUSSE - AIDE INSTALLATION MEDECIN GENERALISTE
HFE00096	23 - I - GARNIER RONAN - LECOUSSE - AIDE INSTALLATION MEDECIN GENERALISTE

Nombre de dossiers 2

Observation :

BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 4 204 74 20421 2 P420A2

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention : Aide à l'installation - Plafond de subvention : 3 000,00

 Dr GARNIER Ronan 2023									
<i>PAR13338 - D35138704 - HFE00096</i>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Lecousse	<u>Mandataire</u> - Dr garnier ronan	aide à votre première installation de médecin généraliste à Lecousse (aide forfaitaire)			12 581,11 €		3 000,00 €	3 000,00 €	
 DR SALARDAINE Eléonore 2023									
<i>PAR13337 - D35138703 - HFE00095</i>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Lecousse	<u>Mandataire</u> - Dr salardaine éléonore	aide à votre première installation de médecin généraliste à Lecousse (aide forfaitaire)			11 969,83 €		3 000,00 €	3 000,00 €	
TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT					24 550,94 €		6 000,00 €	6 000,00 €	

Total général :	24 550,94 €		6 000,00 €	6 000,00 €	
-----------------	-------------	--	------------	------------	--

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'INSTALLATION POUR UN MEDECIN GENERALISTE

Entre

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 28 août 2023, prise après avis de la Commission Accès des Services au Public ;

et

Docteur Ronan GARNIER, médecin généraliste,
Né le 14/09/1990, exerçant au Pôle santé – 1 rue de la Guillardière – 35133 Lécousse ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de mettre en place une aide dénommée « aide à l'installation des médecins » pour favoriser l'installation de médecins généralistes exerçant seuls ou en groupe en Ille-et-Vilaine.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet le versement d'une aide départementale.

L'aide financière accordée par le Département d'Ille-et-Vilaine est une aide forfaitaire d'investissement, d'un montant de 3 000 euros avec un engagement à exercer pendant au moins 3 ans en Ille-et-Vilaine. Cette aide est destinée à financer le matériel médical, le mobilier et l'informatique à usage professionnel.

Article 2 : Montant de la subvention

Le Département d'Ille-et-Vilaine accorde au Docteur Ronan GARNIER une subvention forfaitaire d'un montant de 3 000 euros pour l'achat de matériel, mobilier et informatique à usage professionnel.

Article 3 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire déclare s'installer pour la première fois en tant que médecin généraliste libéral dans la commune de Lécousse.

Le bénéficiaire s'engage à exercer pendant au moins 3 ans à Lécousse, en tant que médecin généraliste en activité libérale.

Article 4 : Versement de l'aide financière

Le versement est conditionné à la présentation :

- de la liste des équipements,
- d'un état récapitulatif du montant des équipements (HT et TTC),
- des factures correspondantes,
- du N° Siret,
- d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le Département pourra à tout moment dans un délai de trois ans après le versement de la totalité de la subvention, exercer un contrôle sur pièce ou sur place.

Article 5 : Cas particuliers où l'engagement n'est pas respecté

Si le bénéficiaire n'exerce pas à Lécousse, il est procédé à la mise en recouvrement des sommes versées à l'intéressé.

Dans le cas où l'engagement d'exercer à Lécousse viendrait à être rompu avant le terme fixé, par la volonté de l'intéressé, il sera procédé à la mise en recouvrement de la totalité de la subvention. Le Département mettra en demeure, par courrier, le médecin, de rembourser. A compter de la date de notification de ce courrier, le remboursement est exigible.

Article 6 : Révision de la convention

Toute modification à apporter à la présente convention donnera lieu à un avenant signé par les parties contractantes qui fera l'objet d'une décision en Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Article 7 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements souscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 30 jours suite à l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter.

Article 8 : Election de domicile - attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au Département. Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date d'installation à Lécousse, en Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente déléguée à l'aménagement
équilibré des territoires

Le médecin
(Précédé de la mention "lu et approuvé")

Madame Emmanuelle ROUSSET

Dr Ronan GARNIER

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'INSTALLATION POUR UN MEDECIN GENERALISTE

Entre

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 28 août 2023, prise après avis de la Commission Accès des Services au Public ;

et

Docteur Eléonore SALARDAINE, médecin généraliste,
Née le 28/10/1993, exerçant au Pôle santé – 1 rue de la Guillardière – 35133 Lécousse ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de mettre en place une aide dénommée « aide à l'installation des médecins » pour favoriser l'installation de médecins généralistes exerçant seuls ou en groupe en Ille-et-Vilaine.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet le versement d'une aide départementale.

L'aide financière accordée par le Département d'Ille-et-Vilaine est une aide forfaitaire d'investissement, d'un montant de 3 000 euros avec un engagement à exercer pendant au moins 3 ans en Ille-et-Vilaine. Cette aide est destinée à financer le matériel médical, le mobilier et l'informatique à usage professionnel.

Article 2 : Montant de la subvention

Le Département d'Ille-et-Vilaine accorde au Docteur Eléonore SALARDAINE une subvention forfaitaire d'un montant de 3 000 euros pour l'achat de matériel, mobilier et informatique à usage professionnel.

Article 3 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire déclare s'installer pour la première fois en tant que médecin généraliste libéral dans la commune de Lécousse.

Le bénéficiaire s'engage à exercer pendant au moins 3 ans à Lécousse, en tant que médecin généraliste en activité libérale.

Article 4 : Versement de l'aide financière

Le versement est conditionné à la présentation :

- de la liste des équipements,
- d'un état récapitulatif du montant des équipements (HT et TTC),
- des factures correspondantes,
- du N° Siret,
- d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le Département pourra à tout moment dans un délai de trois ans après le versement de la totalité de la subvention, exercer un contrôle sur pièce ou sur place.

Article 5 : Cas particuliers où l'engagement n'est pas respecté

Si le bénéficiaire n'exerce pas à Lécousse, il est procédé à la mise en recouvrement des sommes versées à l'intéressé.

Dans le cas où l'engagement d'exercer à Lécousse viendrait à être rompu avant le terme fixé, par la volonté de l'intéressé, il sera procédé à la mise en recouvrement de la totalité de la subvention. Le Département mettra en demeure, par courrier, le médecin, de rembourser. A compter de la date de notification de ce courrier, le remboursement est exigible.

Article 6 : Révision de la convention

Toute modification à apporter à la présente convention donnera lieu à un avenant signé par les parties contractantes qui fera l'objet d'une décision en Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Article 7 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements souscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 30 jours suite à l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter.

Article 8 : Election de domicile - attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au Département. Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date d'installation à Lécousse, en Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente déléguée à l'aménagement
équilibré des territoires

Le médecin
(Précédé de la mention "lu et approuvé")

Madame Emmanuelle ROUSSET

Dr Eléonore SALARDAINE

ANNEXE

Subventions proposées pour les projets de dynamisation des centres bourgs par l'habitat et les services - 1er semestre année 2023

Agence	Commune du projet	Code INSEE	Porteur du projet et mandataire	Typologie du projet	Description du projet	Dépenses retenues (montant HT)	Montant de subvention proposé
Pays de Saint-Malo	ROZ-LANDRIEUX	35246	Commune de Roz-Landrieux	Service au public	Travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un commerce Bar-épicerie-tabac	173 000 €	60 000 €
Pays de Fougères	BAZOUGES-LA-PEROUSE	35019	Commune de Bazouges-la-Pérouse	Logement	Travaux de réhabilitation d'une maison et de ses annexes en cœur de bourg pour créer 5 logements T1 et T2 dont 4 conventionnés	784 987 €	80 000 €
Pays de Vitré	BREAL-SOUS-VITRE	35038	Commune de Bréal-sous-Vitré	Logement et service au public	Travaux de réhabilitation de l'ancienne boulangerie au 2 rue de Bretagne pour créer un commerce multiservices au rez-de-chaussée et 1 logement T3 indépendant à l'étage	709 297 €	70 000 €
Pays de Vitré	ERBREE	35105	Commune d'Erbrée	Logement	Acquisition et travaux de réhabilitation d'une ancienne maison au 1 place de l'église pour créer 2 logements à l'étage (T2 et T3-4)	473 589 €	65 000 €
Pays de Vitré	RETIERS	35239	Commune de Retiers	Logement	Acquisition d'une parcelle bâtie par l'EPFB en vue d'une opération de création de logements pour publics spécifiques (seniors) et éventuellement d'une structure d'accueil pour la petite enfance	500 600 €	60 000 €
Pays de Vitré	CHAMPEAUX	35052	Commune de Champeaux	Logement	Acquisition des logements aux n° 8 et 9 de la Place du Cloître en vue de créer trois logements conventionnés	233 901 €	50 000 €
Pays de Vitré	ETRELLES	35109	Commune d'Etelles	Logement	Travaux de réhabilitation d'un logement T5 étiquette G au 3 rue Julien Caillel	149 417 €	45 000 €
Pays de Brocéliande	IRODOUER	35315	Commune d'Irodouër	Service au public	Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire	1 840 868 €	70 000 €
Pays de Brocéliande	SAINT-MAUGAN	35315	Commune de Saint-Maugan	Service au public	Acquisition des murs du dernier commerce en vue d'y proposer un espace multifonctionnel de type tiers-lieu tout en conservant l'activité bar-restaurant et services de proximité	136 965 €	40 000 €
Pays de Rennes	SAINT-SULPICE-LA-FORET	35315	Commune de Saint-Sulpice-la-Forêt	Logement et service au public	Animation de la concertation en cœur de bourg, dans le cadre d'une ZAC multi-sites, par une approche interdisciplinaire pour définir collectivement les usages des bâtiments existants et espaces publics	180 000 €	30 000 €
Pays de Rennes	SAINT-GREGOIRE	35278	Commune de Saint-Grégoire	Logement	Travaux de réhabilitation d'un immeuble patrimonial au 11 rue Alphonse Milon pour y créer 4 logements de transition (2T1 et 2T3) gérés par le CCAS, en partenariat avec le CDAS	526 915 €	65 000 €
Pays de Rennes	SAINT-SYMPHORIEN	35317	Commune de Saint-Symphorien	Logement et service au public	Acquisition d'un foncier avec un bâtiment patrimonial en vue de le réhabiliter pour la création de 3 logements (1T3 et 2T4) et d'un bar-restaurant-épicerie dans le cadre d'un projet global de réaménagement du centre bourg	268 786 €	50 000 €
Pays de Rennes	SERVON-SUR-VILAINE	35327	Commune de Servon sur Vilaine	Logement et service au public	Etude de programmation d'une opération en renouvellement urbain pour la définition d'un aménagement exemplaire en matière d'environnement, d'une réhabilitation thermique de l'école élémentaire et d'une production de logements qui réponde au besoins des habitants	68 220 €	10 000 €

Suite - Subventions proposées pour la dynamisation des centres bourgs par l'habitat et les services - 1er semestre année 2023

Agence	Commune du projet	Code INSEE	Porteur du projet et mandataire	Typologie du projet	Description du projet	Dépenses retenues (montant HT)	Montant de subvention proposé
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LA NOE-BLANCHE	35202	Commune de La Noë-Blanche	Logement et service au public	Travaux de réhabilitation et démolition construction de l'ancienne boucherie pour créer un commerce (salon de coiffure) et 2 logements sociaux T4 conventionnés	812 274 €	70 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LE SEL-DE-BRETAGNE	35322	Commune Le Sel-de-Bretagne	Service au public	Acquisition d'un foncier non bâti et construction d'une boucherie charcuterie traiteur avec équipements et aménagement du parking	700 000 €	70 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LANGON	35145	Commune de Langon	Logement et service au public	Travaux de réhabilitation de l'ancien bureau de poste en centre de santé communautaire et création d'un logement T4	634 000 €	80 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LANGON		Association SenS	Service au public	Aménagement et équipement du centre de santé communautaire de Langon	74 000 €	25 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	SAINT-GANTON	35268	Commune de Saint-Ganton	Service au public	Remplacement des cuves de la station-service communale gérée par une association d'insertion, dans le cadre de l'opération Territoires zéro chômeur de longue durée	60 545 €	15 000 €

ANNEXE

Projets dynamisation des centres bourgs par l'habitat et les services NON AIDES - 1er semestre année 2023

Agence	Commune du projet	Code INSEE	Porteur du projet	Typologie du projet	Description du projet	Coût du projet HT	Avis de la Commission
Pays de Fougères	GOSNE	35121	Commune de Gosné	Service au public	Acquisition et travaux de réhabilitation de l'ancienne ferme du bourg et travaux de construction (extension) afin d'y accueillir un bar/restaurant	805 612 €	Dossier inéligible car ce n'est pas le dernier service de la commune
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LASSY	35149	Commune de Lassy	Service au public	Etudes préalables, travaux de construction d'une boulangerie pâtisserie dans un bâtiment modulaire et achat d'équipements	463 912 €	Avis défavorable sur la base de l'avant-projet constituant le dossier : le projet situé à côté de l'église ne s'intègre pas dans son environnement, notamment par sa volumétrie et l'absence de traitement des abords. Les services du Département (développement local et architecte du CAU35) n'ont pas été associés au projet ; seule une autorisation de démarrage anticipé a été accordée en décembre 2022. Les travaux de construction ont démarrés. Au vu des éléments du dossier, questionnement sur le montage du dossier, notamment sans mise en concurrence et sans architecte mandataire.
Pays de Vitré	BALAZE	35015	Commune de Balazé	Service au public	Acquisition d'une cellule commerciale multiservices en VEFA, dans l'opération de renouvellement urbain "îlot Saint-Martin", avec du commerce au rez-de-chaussée et des logements sociaux à l'étage	410 928 €	Report du dossier car absence de plan d'ensemble et d'information sur le commerce. La construction du bâtiment n'a pas encore démarré.
Pays de Rennes	LA MEZIERE	35177	Commune de La Mézière	Logement et service au public	Déconstruction d'un bâtiment dans l'opération de restructuration de l'îlot "Cœur de Macéria" en centre-bourg en vue de densifier l'habitat et de dynamiser l'offre commerciale	31 700 €	Report du dossier "déconstruction" qui pourra être étudié lors de la 2ème phase de l'opération pour la partie logement ou équipement public multifonction, si éligible. A ce stade, bâtiment public (salle associative) non éligible.
Pays de Rennes	LANGAN	35144	Commune de Langan	Service au public	Travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie pour y créer une épicerie	392 000 €	Report du dossier car le projet est confié à un nouveau cabinet d'architecte ; une amélioration du projet pour l'accès PMR et le traitement de la façade est attendue
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LA CHAPELLE-BOUEXIC	35057	Commune de La Chapelle Bouëxic	Service au public	Construction d'un Bar Tabac Jeux Presse Point Banque Petite Restauration	382 700 €	Report du dossier qui présente des vices de procédure ; le projet est établi par un maître d'œuvre et non un architecte. Les plans sont à revoir, notamment la présence d'ouvrants sur la propriété mitoyenne.

Eléments financiers

Commission permanente

du 28/08/2023

N° 48515

Dépense(s)

Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-31 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A2 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	80 000 €	Montant proposé ce jour	80 000 €
Affectation d'AP/AE n°25300	APAE : 2021-ASPUI001-26 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A8 ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - COMMERCES ET SERVICES		
Montant de l'APAE	370 000 €	Montant proposé ce jour	85 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-26 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A8 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	370 000 €	Montant proposé ce jour	80 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-34 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A8 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	70 000 €	Montant proposé ce jour	70 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-13 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-20421-8-P420A8 ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - OFFRE DE SANTE		
Montant de l'APAE	31 000 €	Montant proposé ce jour	25 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-25 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A7 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	125 000 €	Montant proposé ce jour	50 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-33 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A7 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	65 000 €	Montant proposé ce jour	65 000 €

Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-30 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204141-0-P420A7 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	42 000 €	Montant proposé ce jour	40 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-27 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A3 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	445 000 €	Montant proposé ce jour	240 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-32 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A3 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	50 000 €	Montant proposé ce jour	50 000 €
Affectation d'AP/AE n°25300	APAE : 2021-ASPUI001-22 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A1 ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - COMMERCES ET SERVICES		
Montant de l'APAE	95 000 €	Montant proposé ce jour	60 000 €
Affectation d'AP/AE n°25300	APAE : 2021-ASPUI001-28 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A6 Bâtiments et installations(I)		
Montant de l'APAE	170 000 €	Montant proposé ce jour	40 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-3 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-20421-6-P420A6 Biens mobiliers, matériel et études(I)		
Montant de l'APAE	15 000 €	Montant proposé ce jour	3 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-28 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A6 Bâtiments et installations(I)		
Montant de l'APAE	170 000 €	Montant proposé ce jour	70 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-4 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-20421-2-P420A2 Biens mobiliers, matériel et études(I)		
Montant de l'APAE	18 000 €	Montant proposé ce jour	6 000 €
TOTAL			964 000 €

ANNEXE**Service au public - Aide à la première installation de médecin généraliste**

Agence	Commune du projet	Nom	Dépenses retenues (montant HT)	Montant de subvention proposé	Avis de la Commission
Pays de Fougères	LECOUSSE	Dr Ronan GARNIER	26 291 €	3 000 €	Avis favorable
Pays de Fougères	LECOUSSE	Dr Eléonore SALARDAINE	26 902 €	3 000 €	Avis favorable
Pays de Brocéliande	IRODOUER	Dr Marianne CINOT	3 009 €	3 000 €	Avis favorable
Pays de Rennes	NOUVOITOU	Dr Emilie Delalande	4 324 €	0 €	Avis défavorable - Dépôt du dossier quelques mois après l'installation

CE002481-23-CP DU 28/08/2023-DYNAMISATION DES CENTRES-BOURGS-A1

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18027 23-I-ROZ-LANDRIEUX-TRAVAUX BAR EPICERIE TABAC-AAD

Nombre de dossiers 1

Observation :

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 22 204 74 204142 0 P420A1

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 ROZ LANDRIEUX 2023 MAIRIE Rue de la Mairie 35120 ROZ LANDRIEUX COM35246 - D3535246 - HHA18027									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Roz-landrieux	<u>Mandataire</u> - Roz landrieux	travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un commerce Bar-épicerie-tabac	INV : 82 699 €		173 000,00 €	Dépenses retenues : 173 000,00 € Taux appliqué 34,69 %	60 000,00 €	60 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 22 204 74 204142 0 P420A1	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €

Total général :	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	
------------------------	---------------------	---------------------	--------------------	--------------------	--

CE002470 - 23 - CP DU 28/8 - AAP DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - A2

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18029 23 - I - BAZOUGES LA PEROUSE - TRAVAUX REHABILITATION MAISON ET ANNEXES
POUR CREATION DE LOGEMENTS - AAP 2023

Nombre de dossiers 1

Observation :

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 31 204 74 204143 0 P420A2

PROJET : LOGEMENT

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 BAZOUGES LA PEROUSE									2023
MAIRIE 2 place de l'Hôtel de Ville 35560 BAZOUGES LA PEROUSE							COM35019 - D3535019 - HHA18029		
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Bazouges la perouse	<u>Mandataire</u> - Bazouges la perouse	travaux de réhabilitation d'une maison et ses annexes en coeur de bourg pour y créer 5 logements (T1 et T2) dont 4 conventionnés				Dépenses retenues : 784 987,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	

TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE

	784 987,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	
--	---------------------	--------------------	--------------------	--

Total général :

	784 987,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	
--	---------------------	--------------------	--------------------	--

CE002469 - 23 - CP DU 28/08/2023 - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS - A3

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18022	23 - I - BREAL-SOUS-VITRE - REHABILITATION ANCIENNE BOULANGERIE POUR CREER UN COMMERCE MULTISERVICES ET UN LOGEMENT - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT ET SERVICE
HHA18023	23 - I - ERBREE - ACQUISITION ET TRAVAUX DE REHABILITATION D'UNE ANCIENNE MAISON POUR CREER 2 LOGEMENTS - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT
HHA18024	23 - I - RETIERS - ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR OPERATION DE CREATION DE LOGEMENTS ET EVENTUELLEMENT STRUCTURE ACCUEIL PETITE ENFANCE - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT
HHA18025	23 - I - CHAMPEAUX - ACQUISITION DE LOGEMENTS POUR Y CREER 3 LOGEMENTS CONVENTIONNES - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT
HHA18026	23 - I - ETRELLES - TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN LOGEMENT 3 RUE JULIEN CAILLEL - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT

Observation :

Nombre de dossiers 5

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 27 204 74 204142 0 P420A3

PROJET : LOGEMENT

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 BREAL SOUS VITRE 2023 MAIRIE 5 rue de la Mairie 35370 BREAL SOUS VITRE COM35038 - D3535038 - HHA18022									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Breal sous vitre	<u>Mandataire</u> - Breal sous vitre	travaux de réhabilitation de l'ancienne boulangerie au 2 rue de Bretagne pour créer un commerce multiservices au rez-de-chaussée et 1 logement T3 indépendant à l'étage			709 297,00 €	Dépenses retenues : 709 297,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	
 ERBREE 2023 MAIRIE 12 rue de Bretagne 35500 ERBREE COM35105 - D3535105 - HHA18023									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Erbree	<u>Mandataire</u> - Erbree	acquisition et travaux de réhabilitation d'une ancienne maison au 1 place de l'église pour créer 2 logements à l'étage (T2 et T3-4)	INV : 13 425 € FON : 1 000 €		473 589,00 €	Dépenses retenues : 473 589,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
 ETRELLES 2023 MAIRIE 2 rue Julien Caillel 35370 ETRELLES COM35109 - D3535109 - HHA18026									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Etreilles	<u>Mandataire</u> - Etreilles	travaux de réhabilitation d'un logement T5 étiquette G au 3 rue Julien Caillel	INV : 96 444 €		149 417,00 €	Dépenses retenues : 149 417,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	

 RETIERS 2023 MAIRIE 19 bis rue Georges Clémenceau 35240 RETIERS COM35239 - D3535239 - HHA18024									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Retiers	<u>Mandataire</u> - Retiers	acquisition d'une parcelle bâtie par l'EPFB en vue d'une opération de création de logements pour publics spécifiques (seniors) et éventuellement d'une structure d'accueil pour la petite enfance	INV : 100 000 €		500 600,00 €	Dépenses retenues : 500 600,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	

Total pour le projet : LOGEMENT
 Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 27 204 74 204142 0 P420A3

1 832 903,00 €	1 832 903,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	
1 832 903,00 €	1 832 903,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 32 204 74 204143 0 P420A3

PROJET : LOGEMENT

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 CHAMPEAUX 2023 MAIRIE 1 place du Cloître 35500 CHAMPEAUX COM35052 - D3535052 - HHA18025									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Champeaux	<u>Mandataire</u> - Champeaux	acquisition des logements aux n° 8 et 9 de la Place du Cloître en vue de créer trois logements conventionnés	INV : 15 800 €		233 901,00 €	Dépenses retenues : 233 901,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	

Total pour le projet : LOGEMENT
 Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 32 204 74 204143 0 P420A3
TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE

233 901,00 €	233 901,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
233 901,00 €	233 901,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
2 066 804,00 €	2 066 804,00 €	290 000,00 €	290 000,00 €	

Total général :

2 066 804,00 €	2 066 804,00 €	290 000,00 €	290 000,00 €	
----------------	----------------	--------------	--------------	--

CE002477-23-CP DU 28/08-ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC"COMMERCE"-A6

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HBR01275 23-I-ACQUISITION DERNIER COMMERCE-ESPACE MULTIFONCTIONNEL-ST
MAUGAN-APPEL A PROJET "SERVICES AU PUBLIC"

Nombre de dossiers 1

Observation :

BOUCLIER RURAL - COMMERCE ET ARTISANAT DE PROXIMITE - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 28 204 74 204142 0 P420A6

PROJET : BATIMENTS COMMUNAUX

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 SAINT MAUGAN 2023									
MAIRIE Le Bourg 35750 SAINT MAUGAN COM35295 - D3535295 - HBR01275									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-maugan	<u>Mandataire</u> - Saint maugan	acquisition des murs du dernier commerce en vue d'y proposer un espace multifonctionnel de type tiers-lieu tout en conservant l'activité bar-restaurant et services de proximité	INV : 15 100 €		136 965,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €	

Total pour le projet : BATIMENTS COMMUNAUX

TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - COMMERCE ET ARTISANAT DE PROXIMITE - INVESTISSEMENT

136 965,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €	
136 965,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €	

CE002478-23-CP DU 28/08-ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC"OFFRE DE SANTE"-A6

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HBR01276	23-I-CONSTRUCTION MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE-IRODOUER-ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC
HEA00974	23-I-MARIANNE CINOT - IRODOUER - ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC

Nombre de dossiers 2

Observation :

BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 28 204 74 204142 0 P420A6

PROJET : DIVERS

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 IRODOUER 2023 MAIRIE Rue de la Mairie 35850 IRODOUER COM35135 - D3535135 - HBR01276									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Irodouer	<u>Mandataire</u> - Irodouer	construction d'une maison de santé pluridisciplinaire			1 840 868,00 €		70 000,00 €	70 000,00 €	

Total pour le projet : DIVERS

1 840 868,00 €		70 000,00 €	70 000,00 €	
-----------------------	--	--------------------	--------------------	--

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 3 204 74 20421 6 P420A6

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention : Aide à l'installation - Plafond de subvention : 3 000,00

 CINOT Marianne 2023 5 RUE JEAN MARTIN 35000 RENNES PAR13327 - D35138488 - HEA00974									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Irodouer	<u>Mandataire</u> - Cinot marianne	aide à l'installation d'un médecin à Irodouer					3 000,00 €	3 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL

TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT

		3 000,00 €	3 000,00 €	
1 840 868,00 €		73 000,00 €	73 000,00 €	

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA PREMIERE INSTALLATION POUR UN MEDECIN GENERALISTE

Entre

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 28 août 2023, prise après avis de la Commission Accès des Services au Public.

et

Docteure Marianne CINOT, médecin généraliste,
Né(e) le 11/04/1992, exerçant à IRODOUER

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de mettre en place une aide dénommée « aide à la première installation des médecins » pour favoriser l'installation de médecins généralistes exerçant une activité libérale en Ille-et-Vilaine.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet le versement d'une aide départementale.

L'aide financière accordée par le Département d'Ille-et-Vilaine est une aide forfaitaire d'investissement, d'un montant de 3 000 euros avec un engagement à exercer pendant au moins 3 ans en Ille-et-Vilaine sur la Commune d'Irodouër. Cette aide est destinée à financer le matériel médical et l'informatique à usage professionnel.

Article 2 : Montant de la subvention

Le Département d'Ille-et-Vilaine accorde au Docteur Marianne CINOT une subvention forfaitaire d'un montant de 3 000 € pour l'achat de matériel médical et informatique à usage professionnel.

Article 3. - Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire déclare s'installer pour la première fois en tant que médecin généraliste libéral dans la commune d'IRODOUER.

Le bénéficiaire s'engage à exercer pendant au moins 3 ans à IRODOUER, en tant que médecin généraliste en activité libérale.

Article 4 : Versement de l'aide financière

Le versement est conditionné à la présentation :

- de la liste des équipements,
- d'un état récapitulatif du montant des équipements (HT et TTC),
- des factures correspondantes
- du N° Siret
- d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le Département pourra à tout moment dans un délai de trois ans après le versement de la totalité de la subvention, exercer un contrôle sur pièce ou sur place.

Article 5 : Cas particuliers où l'engagement n'est pas respecté

Si le bénéficiaire n'exerce pas à IRODOUER, il est procédé à la mise en recouvrement des sommes versées à l'intéressée.

Dans le cas où l'engagement d'exercer à IRODOUER viendrait à être rompu avant le terme fixé, par la volonté de l'intéressée, il sera procédé à la mise en recouvrement de la totalité de la subvention. Le Département mettra en demeure, par courrier, le médecin, de rembourser. A compter de la date de notification de ce courrier, le remboursement est exigible.

Article 6 : Révision de la convention

Toute modification à apporter à la présente convention donnera lieu à un avenant signé par les parties contractantes qui fera l'objet d'une décision en Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements souscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 30 jours suite à l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter.

Article 8 : Election de domicile - attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au Département. Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date d'installation à IRODOUER, en Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente en charge de l'Economie sociale et solidaire, transition écologique, enseignement supérieur et recherche, coordination des politiques transversales

Le médecin
(Précédé de la mention "lu et approuvé")

Emmanuelle ROUSSET

Docteure Marianne CINOT

23 - I - CP 28/08/2023 - ADD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - A7

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18030	23 - I - MAIRIE SAINT SULPICE LA FORET - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7
HHA18031	23 - I - MAIRIE SAINT GREGOIRE - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7
HHA18032	23 - I - MAIRIE SAINT SYMPHORIEN - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7
HHA18033	23 - I - MAIRIE SERVON SUR VILAINE - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7

Observation :

Nombre de dossiers 4

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 25 204 74 204142 0 P420A7

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

 SAINT SYMPHORIEN 2023 MAIRIE Le Bourg 35630 SAINT SYMPHORIEN COM35317 - D3535364 - HHA18032									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-symphorien	<u>Mandataire</u> - Saint symphorien	acquisition d'un foncier avec un bâtiment patrimonial en vue de le réhabiliter pour la création de 3 logements (1T3 et 2T4) et d'un bar-restaurant-épicerie dans le cadre d'un projet global de réaménagement du centre bourg				Dépenses retenues : 268 786,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL
 Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 25 204 74 204142 0 P420A7

	268 786,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
	268 786,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 30 204 74 204141 0 P420A7

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

 SAINT SULPICE LA FORET 2023 MAIRIE 3 rue de l'Abbaye 35250 SAINT SULPICE LA FORET COM35316 - D3535316 - HHA18030									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-sulpice la foret	<u>Mandataire</u> - Saint sulpice la foret	animation de la concertation en coeur de bourg, dans le cadre d'une ZAC multi-sites, pour la définition des usages des bâtiments existants et espaces publics	INV : 176 674 €			Dépenses retenues : 180 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	

SERVON SUR VILAINE 2023									
MAIRIE Rue Théodore Gaudiche 35530 SERVON SUR VILAINE COM35327 - D3535327 - HHA18033									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Servon sur vilaine	<u>Mandataire</u> - Servon sur vilaine	étude de programmation d'une opération en renouvellement urbain pour la définition d'un aménagement exemplaire en matière environnementale en vue de créer des logements				Dépenses retenues : 68 220,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL
Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 30 204 74 204141 0 P420A7

	248 220,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	
	248 220,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 33 204 74 204143 0 P420A7

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

SAINT GREGOIRE 2023									
HOTEL DE VILLE Place de la Mairie 35760 SAINT GREGOIRE COM35278 - D3535278 - HHA18031									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-gregoire	<u>Mandataire</u> - Saint gregoire	travaux de réhabilitation d'un immeuble patrimonial au 11 rue Alphonse Milon pour y créer 4 logements de transition (2T1 et 2T3) gérés par le CCAS, en partenariat avec le CDAS				Dépenses retenues : 526 915,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL
Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 33 204 74 204143 0 P420A7
TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE

	526 915,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
	526 915,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
	1 043 921,00 €	155 000,00 €	155 000,00 €	

Total général :		1 043 921,00 €	155 000,00 €	155 000,00 €	
-----------------	--	----------------	--------------	--------------	--

CE002474 - 23 - CP DU 28/08/2023 - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS - A8

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HBR01270	23 - I - LA NOE BLANCHE - REHABILITATION ET DEMOLITION-CONSTRUCTION ANCIENNE BOUCHERIE POUR CREATION COMMERCE ET 2 LOGEMENTS SOCIAUX CONVENTIONNES - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01271	23 - I - LE SEL DE BRETAGNE - ACQUISITION FONCIER NON BATI ET CONSTRUCTION BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR AVEC EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENT PARKING - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01272	23 - I - LANGON - REHABILITATION ANCIEN BUREAU DE POSTE EN CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE ET CREATION LOGEMENT - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01273	23 - I - ASSOCIATION SENTIERS EN SANTE- AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DU CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE DE LANGON - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01274	23 - I - SAINT GANTON - REMPLACEMENT CUVES STATION-SERVICE COMMUNALE GEREE PAR UNE ASSOCIATION D'INSERTION DANS LE CADRE DE TERRITOIRES ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS

Observation :

Nombre de dossiers 5

BOUCLIER RURAL - AUTRES - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 13 204 74 20421 8 P420A8

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

SENTIERS EN SANTE 2023									
20 grande rue 35660 LANGON ASO00753 - D35131446 - HBR01273									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Langon	<u>Mandataire</u> - Sentières en sante	aménagement et équipement du centre de santé communautaire de Langon	FON : 4 000 €			Dépenses retenues : 74 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 26 204 74 204142 0 P420A8

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

LANGON 2023									
MAIRIE Rue de la Brûlerie 35660 LANGON COM35145 - D3535145 - HBR01272									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Langon	<u>Mandataire</u> - Langon	travaux de réhabilitation de l'ancien bureau de poste en centre de santé communautaire et création d'un logement T4.	INV : 13 432 € FON : 2 314 €			Dépenses retenues : 634 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	

SAINT GANTON 2023									
MAIRIE Le Bourg 35550 SAINT GANTON COM35268 - D3535268 - HBR01274									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-ganton	<u>Mandataire</u> - Saint ganton	remplacement des cuves de la station-service communale gérée par				Dépenses retenues : 60	15 000,00 €	15 000,00 €	

 SAINT GANTON 2023 MAIRIE Le Bourg 35550 SAINT GANTON COM35268 - D3535268 - HBR01274									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
		une association d'insertion, dans le cadre de l'opération Territoires zéro chômeur de longue durée				545,00 €			
 SEL DE BRETAGNE (LE) 2023 MAIRIE 1 rue Chateaubriand 35320 LE SEL DE BRETAGNE COM35322 - D3535322 - HBR01271									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Sel de bretagne (le)	<u>Mandataire</u> - Sel de bretagne (le)	acquisition d'un foncier non bâti et construction d'une boucherie-charcuterie-traiteur avec équipements et aménagement du parking	INV : 2 253 €			Dépenses retenues : 700 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 34 204 74 204143 0 P420A8

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

 NOE BLANCHE (LA) 2023 MAIRIE Le Bourg 35470 LA NOE BLANCHE COM35202 - D3535202 - HBR01270									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Noe-blanche (la)	<u>Mandataire</u> - Noe blanche (la)	travaux de réhabilitation et démolition/construction de l'ancienne boucherie pour créer un commerce (salon de coiffure) et 2 logements sociaux T4 conventionnés				Dépenses retenues : 812 274,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	

TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - AUTRES - INVESTISSEMENT

	2 280 819,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €	
--	-----------------------	---------------------	---------------------	--

Total général :		2 280 819,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €	
------------------------	--	-----------------------	---------------------	---------------------	--

CE002476 - 23 - CP DU 28/8 - ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - A2

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HFE00095	23 - I - SALARDAINE ELEONORE - LECOUSSE - AIDE INSTALLATION MEDECIN GENERALISTE
HFE00096	23 - I - GARNIER RONAN - LECOUSSE - AIDE INSTALLATION MEDECIN GENERALISTE

Nombre de dossiers 2

Observation :

BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 4 204 74 20421 2 P420A2

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention : Aide à l'installation - Plafond de subvention : 3 000,00

 Dr GARNIER Ronan 2023									
<i>PAR13338 - D35138704 - HFE00096</i>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Lecousse	<u>Mandataire</u> - Dr garnier ronan	aide à votre première installation de médecin généraliste à Lecousse (aide forfaitaire)			12 581,11 €		3 000,00 €	3 000,00 €	
 DR SALARDAINE Eléonore 2023									
<i>PAR13337 - D35138703 - HFE00095</i>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Lecousse	<u>Mandataire</u> - Dr salardaine éléonore	aide à votre première installation de médecin généraliste à Lecousse (aide forfaitaire)			11 969,83 €		3 000,00 €	3 000,00 €	
TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT					24 550,94 €		6 000,00 €	6 000,00 €	

Total général :	24 550,94 €		6 000,00 €	6 000,00 €	
-----------------	-------------	--	------------	------------	--

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'INSTALLATION POUR UN MEDECIN GENERALISTE

Entre

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 28 août 2023, prise après avis de la Commission Accès des Services au Public ;

et

Docteur Ronan GARNIER, médecin généraliste,
Né le 14/09/1990, exerçant au Pôle santé – 1 rue de la Guillardière – 35133 Lécousse ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de mettre en place une aide dénommée « aide à l'installation des médecins » pour favoriser l'installation de médecins généralistes exerçant seuls ou en groupe en Ille-et-Vilaine.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet le versement d'une aide départementale.

L'aide financière accordée par le Département d'Ille-et-Vilaine est une aide forfaitaire d'investissement, d'un montant de 3 000 euros avec un engagement à exercer pendant au moins 3 ans en Ille-et-Vilaine. Cette aide est destinée à financer le matériel médical, le mobilier et l'informatique à usage professionnel.

Article 2 : Montant de la subvention

Le Département d'Ille-et-Vilaine accorde au Docteur Ronan GARNIER une subvention forfaitaire d'un montant de 3 000 euros pour l'achat de matériel, mobilier et informatique à usage professionnel.

Article 3 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire déclare s'installer pour la première fois en tant que médecin généraliste libéral dans la commune de Lécousse.

Le bénéficiaire s'engage à exercer pendant au moins 3 ans à Lécousse, en tant que médecin généraliste en activité libérale.

Article 4 : Versement de l'aide financière

Le versement est conditionné à la présentation :

- de la liste des équipements,
- d'un état récapitulatif du montant des équipements (HT et TTC),
- des factures correspondantes,
- du N° Siret,
- d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le Département pourra à tout moment dans un délai de trois ans après le versement de la totalité de la subvention, exercer un contrôle sur pièce ou sur place.

Article 5 : Cas particuliers où l'engagement n'est pas respecté

Si le bénéficiaire n'exerce pas à Lécousse, il est procédé à la mise en recouvrement des sommes versées à l'intéressé.

Dans le cas où l'engagement d'exercer à Lécousse viendrait à être rompu avant le terme fixé, par la volonté de l'intéressé, il sera procédé à la mise en recouvrement de la totalité de la subvention. Le Département mettra en demeure, par courrier, le médecin, de rembourser. A compter de la date de notification de ce courrier, le remboursement est exigible.

Article 6 : Révision de la convention

Toute modification à apporter à la présente convention donnera lieu à un avenant signé par les parties contractantes qui fera l'objet d'une décision en Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Article 7 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements souscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 30 jours suite à l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter.

Article 8 : Election de domicile - attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au Département. Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date d'installation à Lécousse, en Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente déléguée à l'aménagement
équilibré des territoires

Le médecin
(Précédé de la mention "lu et approuvé")

Madame Emmanuelle ROUSSET

Dr Ronan GARNIER

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'INSTALLATION POUR UN MEDECIN GENERALISTE

Entre

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 28 août 2023, prise après avis de la Commission Accès des Services au Public ;

et

Docteur Eléonore SALARDAINE, médecin généraliste,
Née le 28/10/1993, exerçant au Pôle santé – 1 rue de la Guillardière – 35133 Lécousse ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de mettre en place une aide dénommée « aide à l'installation des médecins » pour favoriser l'installation de médecins généralistes exerçant seuls ou en groupe en Ille-et-Vilaine.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet le versement d'une aide départementale.

L'aide financière accordée par le Département d'Ille-et-Vilaine est une aide forfaitaire d'investissement, d'un montant de 3 000 euros avec un engagement à exercer pendant au moins 3 ans en Ille-et-Vilaine. Cette aide est destinée à financer le matériel médical, le mobilier et l'informatique à usage professionnel.

Article 2 : Montant de la subvention

Le Département d'Ille-et-Vilaine accorde au Docteur Eléonore SALARDAINE une subvention forfaitaire d'un montant de 3 000 euros pour l'achat de matériel, mobilier et informatique à usage professionnel.

Article 3 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire déclare s'installer pour la première fois en tant que médecin généraliste libéral dans la commune de Lécousse.

Le bénéficiaire s'engage à exercer pendant au moins 3 ans à Lécousse, en tant que médecin généraliste en activité libérale.

Article 4 : Versement de l'aide financière

Le versement est conditionné à la présentation :

- de la liste des équipements,
- d'un état récapitulatif du montant des équipements (HT et TTC),
- des factures correspondantes,
- du N° Siret,
- d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le Département pourra à tout moment dans un délai de trois ans après le versement de la totalité de la subvention, exercer un contrôle sur pièce ou sur place.

Article 5 : Cas particuliers où l'engagement n'est pas respecté

Si le bénéficiaire n'exerce pas à Lécousse, il est procédé à la mise en recouvrement des sommes versées à l'intéressé.

Dans le cas où l'engagement d'exercer à Lécousse viendrait à être rompu avant le terme fixé, par la volonté de l'intéressé, il sera procédé à la mise en recouvrement de la totalité de la subvention. Le Département mettra en demeure, par courrier, le médecin, de rembourser. A compter de la date de notification de ce courrier, le remboursement est exigible.

Article 6 : Révision de la convention

Toute modification à apporter à la présente convention donnera lieu à un avenant signé par les parties contractantes qui fera l'objet d'une décision en Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Article 7 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements souscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 30 jours suite à l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter.

Article 8 : Election de domicile - attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au Département. Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date d'installation à Lécousse, en Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente déléguée à l'aménagement
équilibré des territoires

Le médecin
(Précédé de la mention "lu et approuvé")

Madame Emmanuelle ROUSSET

Dr Eléonore SALARDAINE

ANNEXE

Subventions proposées pour les projets de dynamisation des centres bourgs par l'habitat et les services - 1er semestre année 2023

Agence	Commune du projet	Code INSEE	Porteur du projet et mandataire	Typologie du projet	Description du projet	Dépenses retenues (montant HT)	Montant de subvention proposé
Pays de Saint-Malo	ROZ-LANDRIEUX	35246	Commune de Roz-Landrieux	Service au public	Travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un commerce Bar-épicerie-tabac	173 000 €	60 000 €
Pays de Fougères	BAZOUGES-LA-PEROUSE	35019	Commune de Bazouges-la-Pérouse	Logement	Travaux de réhabilitation d'une maison et de ses annexes en cœur de bourg pour créer 5 logements T1 et T2 dont 4 conventionnés	784 987 €	80 000 €
Pays de Vitré	BREAL-SOUS-VITRE	35038	Commune de Bréal-sous-Vitré	Logement et service au public	Travaux de réhabilitation de l'ancienne boulangerie au 2 rue de Bretagne pour créer un commerce multiservices au rez-de-chaussée et 1 logement T3 indépendant à l'étage	709 297 €	70 000 €
Pays de Vitré	ERBREE	35105	Commune d'Erbrée	Logement	Acquisition et travaux de réhabilitation d'une ancienne maison au 1 place de l'église pour créer 2 logements à l'étage (T2 et T3-4)	473 589 €	65 000 €
Pays de Vitré	RETIERS	35239	Commune de Retiers	Logement	Acquisition d'une parcelle bâtie par l'EPFB en vue d'une opération de création de logements pour publics spécifiques (seniors) et éventuellement d'une structure d'accueil pour la petite enfance	500 600 €	60 000 €
Pays de Vitré	CHAMPEAUX	35052	Commune de Champeaux	Logement	Acquisition des logements aux n° 8 et 9 de la Place du Cloître en vue de créer trois logements conventionnés	233 901 €	50 000 €
Pays de Vitré	ETRELLES	35109	Commune d'Etelles	Logement	Travaux de réhabilitation d'un logement T5 étiquette G au 3 rue Julien Caillel	149 417 €	45 000 €
Pays de Brocéliande	IRODOUER	35315	Commune d'Irodouër	Service au public	Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire	1 840 868 €	70 000 €
Pays de Brocéliande	SAINT-MAUGAN	35315	Commune de Saint-Maugan	Service au public	Acquisition des murs du dernier commerce en vue d'y proposer un espace multifonctionnel de type tiers-lieu tout en conservant l'activité bar-restaurant et services de proximité	136 965 €	40 000 €
Pays de Rennes	SAINT-SULPICE-LA-FORET	35315	Commune de Saint-Sulpice-la-Forêt	Logement et service au public	Animation de la concertation en cœur de bourg, dans le cadre d'une ZAC multi-sites, par une approche interdisciplinaire pour définir collectivement les usages des bâtiments existants et espaces publics	180 000 €	30 000 €
Pays de Rennes	SAINT-GREGOIRE	35278	Commune de Saint-Grégoire	Logement	Travaux de réhabilitation d'un immeuble patrimonial au 11 rue Alphonse Milon pour y créer 4 logements de transition (2T1 et 2T3) gérés par le CCAS, en partenariat avec le CDAS	526 915 €	65 000 €
Pays de Rennes	SAINT-SYMPHORIEN	35317	Commune de Saint-Symphorien	Logement et service au public	Acquisition d'un foncier avec un bâtiment patrimonial en vue de le réhabiliter pour la création de 3 logements (1T3 et 2T4) et d'un bar-restaurant-épicerie dans le cadre d'un projet global de réaménagement du centre bourg	268 786 €	50 000 €
Pays de Rennes	SERVON-SUR-VILAINE	35327	Commune de Servon sur Vilaine	Logement et service au public	Etude de programmation d'une opération en renouvellement urbain pour la définition d'un aménagement exemplaire en matière d'environnement, d'une réhabilitation thermique de l'école élémentaire et d'une production de logements qui réponde au besoins des habitants	68 220 €	10 000 €

Suite - Subventions proposées pour la dynamisation des centres bourgs par l'habitat et les services - 1er semestre année 2023

Agence	Commune du projet	Code INSEE	Porteur du projet et mandataire	Typologie du projet	Description du projet	Dépenses retenues (montant HT)	Montant de subvention proposé
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LA NOE-BLANCHE	35202	Commune de La Noë-Blanche	Logement et service au public	Travaux de réhabilitation et démolition construction de l'ancienne boucherie pour créer un commerce (salon de coiffure) et 2 logements sociaux T4 conventionnés	812 274 €	70 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LE SEL-DE-BRETAGNE	35322	Commune Le Sel-de-Bretagne	Service au public	Acquisition d'un foncier non bâti et construction d'une boucherie charcuterie traiteur avec équipements et aménagement du parking	700 000 €	70 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LANGON	35145	Commune de Langon	Logement et service au public	Travaux de réhabilitation de l'ancien bureau de poste en centre de santé communautaire et création d'un logement T4	634 000 €	80 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LANGON		Association SenS	Service au public	Aménagement et équipement du centre de santé communautaire de Langon	74 000 €	25 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	SAINT-GANTON	35268	Commune de Saint-Ganton	Service au public	Remplacement des cuves de la station-service communale gérée par une association d'insertion, dans le cadre de l'opération Territoires zéro chômeur de longue durée	60 545 €	15 000 €

ANNEXE

Projets dynamisation des centres bourgs par l'habitat et les services NON AIDES - 1er semestre année 2023

Agence	Commune du projet	Code INSEE	Porteur du projet	Typologie du projet	Description du projet	Coût du projet HT	Avis de la Commission
Pays de Fougères	GOSNE	35121	Commune de Gosné	Service au public	Acquisition et travaux de réhabilitation de l'ancienne ferme du bourg et travaux de construction (extension) afin d'y accueillir un bar/restaurant	805 612 €	Dossier inéligible car ce n'est pas le dernier service de la commune
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LASSY	35149	Commune de Lassy	Service au public	Etudes préalables, travaux de construction d'une boulangerie pâtisserie dans un bâtiment modulaire et achat d'équipements	463 912 €	Avis défavorable sur la base de l'avant-projet constituant le dossier : le projet situé à côté de l'église ne s'intègre pas dans son environnement, notamment par sa volumétrie et l'absence de traitement des abords. Les services du Département (développement local et architecte du CAU35) n'ont pas été associés au projet ; seule une autorisation de démarrage anticipé a été accordée en décembre 2022. Les travaux de construction ont démarrés. Au vu des éléments du dossier, questionnement sur le montage du dossier, notamment sans mise en concurrence et sans architecte mandataire.
Pays de Vitré	BALAZE	35015	Commune de Balazé	Service au public	Acquisition d'une cellule commerciale multiservices en VEFA, dans l'opération de renouvellement urbain "îlot Saint-Martin", avec du commerce au rez-de-chaussée et des logements sociaux à l'étage	410 928 €	Report du dossier car absence de plan d'ensemble et d'information sur le commerce. La construction du bâtiment n'a pas encore démarré.
Pays de Rennes	LA MEZIERE	35177	Commune de La Mézière	Logement et service au public	Déconstruction d'un bâtiment dans l'opération de restructuration de l'îlot "Cœur de Macéria" en centre-bourg en vue de densifier l'habitat et de dynamiser l'offre commerciale	31 700 €	Report du dossier "déconstruction" qui pourra être étudié lors de la 2ème phase de l'opération pour la partie logement ou équipement public multifonction, si éligible. A ce stade, bâtiment public (salle associative) non éligible.
Pays de Rennes	LANGAN	35144	Commune de Langan	Service au public	Travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie pour y créer une épicerie	392 000 €	Report du dossier car le projet est confié à un nouveau cabinet d'architecte ; une amélioration du projet pour l'accès PMR et le traitement de la façade est attendue
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LA CHAPELLE-BOUEXIC	35057	Commune de La Chapelle Bouëxic	Service au public	Construction d'un Bar Tabac Jeux Presse Point Banque Petite Restauration	382 700 €	Report du dossier qui présente des vices de procédure ; le projet est établi par un maître d'œuvre et non un architecte. Les plans sont à revoir, notamment la présence d'ouvrants sur la propriété mitoyenne.

Eléments financiers

Commission permanente

du 28/08/2023

N° 48515

Dépense(s)

Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-31 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A2 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	80 000 €	Montant proposé ce jour	80 000 €
Affectation d'AP/AE n°25300	APAE : 2021-ASPUI001-26 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A8 ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - COMMERCES ET SERVICES		
Montant de l'APAE	370 000 €	Montant proposé ce jour	85 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-26 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A8 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	370 000 €	Montant proposé ce jour	80 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-34 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A8 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	70 000 €	Montant proposé ce jour	70 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-13 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-20421-8-P420A8 ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - OFFRE DE SANTE		
Montant de l'APAE	31 000 €	Montant proposé ce jour	25 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-25 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A7 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	125 000 €	Montant proposé ce jour	50 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-33 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A7 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	65 000 €	Montant proposé ce jour	65 000 €

Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-30 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204141-0-P420A7 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	42 000 €	Montant proposé ce jour	40 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-27 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A3 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	445 000 €	Montant proposé ce jour	240 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-32 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A3 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	50 000 €	Montant proposé ce jour	50 000 €
Affectation d'AP/AE n°25300	APAE : 2021-ASPUI001-22 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A1 ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - COMMERCES ET SERVICES		
Montant de l'APAE	95 000 €	Montant proposé ce jour	60 000 €
Affectation d'AP/AE n°25300	APAE : 2021-ASPUI001-28 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A6 Bâtiments et installations(I)		
Montant de l'APAE	170 000 €	Montant proposé ce jour	40 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-3 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-20421-6-P420A6 Biens mobiliers, matériel et études(I)		
Montant de l'APAE	15 000 €	Montant proposé ce jour	3 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-28 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A6 Bâtiments et installations(I)		
Montant de l'APAE	170 000 €	Montant proposé ce jour	70 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-4 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-20421-2-P420A2 Biens mobiliers, matériel et études(I)		
Montant de l'APAE	18 000 €	Montant proposé ce jour	6 000 €
TOTAL			964 000 €

ANNEXE**Service au public - Aide à la première installation de médecin généraliste**

Agence	Commune du projet	Nom	Dépenses retenues (montant HT)	Montant de subvention proposé	Avis de la Commission
Pays de Fougères	LECOUSSE	Dr Ronan GARNIER	26 291 €	3 000 €	Avis favorable
Pays de Fougères	LECOUSSE	Dr Eléonore SALARDAINE	26 902 €	3 000 €	Avis favorable
Pays de Brocéliande	IRODOUER	Dr Marianne CINOT	3 009 €	3 000 €	Avis favorable
Pays de Rennes	NOUVOITOU	Dr Emilie Delalande	4 324 €	0 €	Avis défavorable - Dépôt du dossier quelques mois après l'installation

CE002481-23-CP DU 28/08/2023-DYNAMISATION DES CENTRES-BOURGS-A1

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18027 23-I-ROZ-LANDRIEUX-TRAVAUX BAR EPICERIE TABAC-AAD

Nombre de dossiers 1

Observation :

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 22 204 74 204142 0 P420A1

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 ROZ LANDRIEUX 2023 MAIRIE Rue de la Mairie 35120 ROZ LANDRIEUX COM35246 - D3535246 - HHA18027									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Roz-landrieux	<u>Mandataire</u> - Roz landrieux	travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un commerce Bar-épicerie-tabac	INV : 82 699 €		173 000,00 €	Dépenses retenues : 173 000,00 € Taux appliqué 34,69 %	60 000,00 €	60 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 22 204 74 204142 0 P420A1	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €

Total général :	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	
------------------------	---------------------	---------------------	--------------------	--------------------	--

CE002470 - 23 - CP DU 28/8 - AAP DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - A2

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18029 23 - I - BAZOUGES LA PEROUSE - TRAVAUX REHABILITATION MAISON ET ANNEXES
POUR CREATION DE LOGEMENTS - AAP 2023

Nombre de dossiers 1

Observation :

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 31 204 74 204143 0 P420A2

PROJET : LOGEMENT

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 BAZOUGES LA PEROUSE									2023
MAIRIE 2 place de l'Hôtel de Ville 35560 BAZOUGES LA PEROUSE									COM35019 - D3535019 - HHA18029
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Bazouges la perouse	<u>Mandataire</u> - Bazouges la perouse	travaux de réhabilitation d'une maison et ses annexes en coeur de bourg pour y créer 5 logements (T1 et T2) dont 4 conventionnés				Dépenses retenues : 784 987,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	

TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE

	784 987,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	
--	---------------------	--------------------	--------------------	--

Total général :

	784 987,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	
--	--------------	-------------	-------------	--

CE002469 - 23 - CP DU 28/08/2023 - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS - A3

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18022	23 - I - BREAL-SOUS-VITRE - REHABILITATION ANCIENNE BOULANGERIE POUR CREER UN COMMERCE MULTISERVICES ET UN LOGEMENT - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT ET SERVICE
HHA18023	23 - I - ERBREE - ACQUISITION ET TRAVAUX DE REHABILITATION D'UNE ANCIENNE MAISON POUR CREER 2 LOGEMENTS - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT
HHA18024	23 - I - RETIERS - ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR OPERATION DE CREATION DE LOGEMENTS ET EVENTUELLEMENT STRUCTURE ACCUEIL PETITE ENFANCE - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT
HHA18025	23 - I - CHAMPEAUX - ACQUISITION DE LOGEMENTS POUR Y CREER 3 LOGEMENTS CONVENTIONNES - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT
HHA18026	23 - I - ETRELLES - TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN LOGEMENT 3 RUE JULIEN CAILLEL - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT

Observation :

Nombre de dossiers 5

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 27 204 74 204142 0 P420A3

PROJET : LOGEMENT

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 BREAL SOUS VITRE 2023 MAIRIE 5 rue de la Mairie 35370 BREAL SOUS VITRE COM35038 - D3535038 - HHA18022									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Breal sous vitre	<u>Mandataire</u> - Breal sous vitre	travaux de réhabilitation de l'ancienne boulangerie au 2 rue de Bretagne pour créer un commerce multiservices au rez-de-chaussée et 1 logement T3 indépendant à l'étage			709 297,00 €	Dépenses retenues : 709 297,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	
 ERBREE 2023 MAIRIE 12 rue de Bretagne 35500 ERBREE COM35105 - D3535105 - HHA18023									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Erbree	<u>Mandataire</u> - Erbree	acquisition et travaux de réhabilitation d'une ancienne maison au 1 place de l'église pour créer 2 logements à l'étage (T2 et T3-4)	INV : 13 425 € FON : 1 000 €		473 589,00 €	Dépenses retenues : 473 589,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
 ETRELLES 2023 MAIRIE 2 rue Julien Caillel 35370 ETRELLES COM35109 - D3535109 - HHA18026									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Etreilles	<u>Mandataire</u> - Etreilles	travaux de réhabilitation d'un logement T5 étiquette G au 3 rue Julien Caillel	INV : 96 444 €		149 417,00 €	Dépenses retenues : 149 417,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	

 RETIERS 2023 MAIRIE 19 bis rue Georges Clémenceau 35240 RETIERS COM35239 - D3535239 - HHA18024									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Retiers	<u>Mandataire</u> - Retiers	acquisition d'une parcelle bâtie par l'EPFB en vue d'une opération de création de logements pour publics spécifiques (seniors) et éventuellement d'une structure d'accueil pour la petite enfance	INV : 100 000 €		500 600,00 €	Dépenses retenues : 500 600,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	

Total pour le projet : LOGEMENT
 Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 27 204 74 204142 0 P420A3

1 832 903,00 €	1 832 903,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	
1 832 903,00 €	1 832 903,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 32 204 74 204143 0 P420A3

PROJET : LOGEMENT

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 CHAMPEAUX 2023 MAIRIE 1 place du Cloître 35500 CHAMPEAUX COM35052 - D3535052 - HHA18025									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Champeaux	<u>Mandataire</u> - Champeaux	acquisition des logements aux n° 8 et 9 de la Place du Cloître en vue de créer trois logements conventionnés	INV : 15 800 €		233 901,00 €	Dépenses retenues : 233 901,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	

Total pour le projet : LOGEMENT
 Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 32 204 74 204143 0 P420A3
TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE

233 901,00 €	233 901,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
233 901,00 €	233 901,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
2 066 804,00 €	2 066 804,00 €	290 000,00 €	290 000,00 €	

Total général :

2 066 804,00 €	2 066 804,00 €	290 000,00 €	290 000,00 €	
----------------	----------------	--------------	--------------	--

CE002477-23-CP DU 28/08-ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC"COMMERCE"-A6

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HBR01275 23-I-ACQUISITION DERNIER COMMERCE-ESPACE MULTIFONCTIONNEL-ST
MAUGAN-APPEL A PROJET "SERVICES AU PUBLIC"

Nombre de dossiers 1

Observation :

BOUCLIER RURAL - COMMERCE ET ARTISANAT DE PROXIMITE - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 28 204 74 204142 0 P420A6

PROJET : BATIMENTS COMMUNAUX

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 SAINT MAUGAN 2023									
MAIRIE Le Bourg 35750 SAINT MAUGAN COM35295 - D3535295 - HBR01275									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-maugan	<u>Mandataire</u> - Saint maugan	acquisition des murs du dernier commerce en vue d'y proposer un espace multifonctionnel de type tiers-lieu tout en conservant l'activité bar-restaurant et services de proximité	INV : 15 100 €		136 965,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €	

Total pour le projet : BATIMENTS COMMUNAUX

TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - COMMERCE ET ARTISANAT DE PROXIMITE - INVESTISSEMENT

136 965,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €	
136 965,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €	

CE002478-23-CP DU 28/08-ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC"OFFRE DE SANTE"-A6

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HBR01276	23-I-CONSTRUCTION MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE-IRODOUER-ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC
HEA00974	23-I-MARIANNE CINOT - IRODOUER - ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC

Nombre de dossiers 2

Observation :

BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 28 204 74 204142 0 P420A6

PROJET : DIVERS

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 IRODOUER 2023 MAIRIE Rue de la Mairie 35850 IRODOUER COM35135 - D3535135 - HBR01276									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Irodouer	<u>Mandataire</u> - Irodouer	construction d'une maison de santé pluridisciplinaire			1 840 868,00 €		70 000,00 €	70 000,00 €	

Total pour le projet : DIVERS

1 840 868,00 €		70 000,00 €	70 000,00 €	
-----------------------	--	--------------------	--------------------	--

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 3 204 74 20421 6 P420A6

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention : Aide à l'installation - Plafond de subvention : 3 000,00

 CINOT Marianne 2023 5 RUE JEAN MARTIN 35000 RENNES PAR13327 - D35138488 - HEA00974									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Irodouer	<u>Mandataire</u> - Cinot marianne	aide à l'installation d'un médecin à Irodouer					3 000,00 €	3 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL

TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT

		3 000,00 €	3 000,00 €	
1 840 868,00 €		73 000,00 €	73 000,00 €	

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA PREMIERE INSTALLATION POUR UN MEDECIN GENERALISTE

Entre

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 28 août 2023, prise après avis de la Commission Accès des Services au Public.

et

Docteure Marianne CINOT, médecin généraliste,
Né(e) le 11/04/1992, exerçant à IRODOUER

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de mettre en place une aide dénommée « aide à la première installation des médecins » pour favoriser l'installation de médecins généralistes exerçant une activité libérale en Ille-et-Vilaine.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet le versement d'une aide départementale.

L'aide financière accordée par le Département d'Ille-et-Vilaine est une aide forfaitaire d'investissement, d'un montant de 3 000 euros avec un engagement à exercer pendant au moins 3 ans en Ille-et-Vilaine sur la Commune d'Irodouër. Cette aide est destinée à financer le matériel médical et l'informatique à usage professionnel.

Article 2 : Montant de la subvention

Le Département d'Ille-et-Vilaine accorde au Docteur Marianne CINOT une subvention forfaitaire d'un montant de 3 000 € pour l'achat de matériel médical et informatique à usage professionnel.

Article 3. - Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire déclare s'installer pour la première fois en tant que médecin généraliste libéral dans la commune d'IRODOUER.

Le bénéficiaire s'engage à exercer pendant au moins 3 ans à IRODOUER, en tant que médecin généraliste en activité libérale.

Article 4 : Versement de l'aide financière

Le versement est conditionné à la présentation :

- de la liste des équipements,
- d'un état récapitulatif du montant des équipements (HT et TTC),
- des factures correspondantes
- du N° Siret
- d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le Département pourra à tout moment dans un délai de trois ans après le versement de la totalité de la subvention, exercer un contrôle sur pièce ou sur place.

Article 5 : Cas particuliers où l'engagement n'est pas respecté

Si le bénéficiaire n'exerce pas à IRODOUER, il est procédé à la mise en recouvrement des sommes versées à l'intéressée.

Dans le cas où l'engagement d'exercer à IRODOUER viendrait à être rompu avant le terme fixé, par la volonté de l'intéressée, il sera procédé à la mise en recouvrement de la totalité de la subvention. Le Département mettra en demeure, par courrier, le médecin, de rembourser. A compter de la date de notification de ce courrier, le remboursement est exigible.

Article 6 : Révision de la convention

Toute modification à apporter à la présente convention donnera lieu à un avenant signé par les parties contractantes qui fera l'objet d'une décision en Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements souscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 30 jours suite à l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter.

Article 8 : Election de domicile - attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au Département. Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date d'installation à IRODOUER, en Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente en charge de l'Economie sociale et solidaire, transition écologique, enseignement supérieur et recherche, coordination des politiques transversales

Le médecin
(Précédé de la mention "lu et approuvé")

Emmanuelle ROUSSET

Docteure Marianne CINOT

23 - I - CP 28/08/2023 - ADD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - A7

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18030	23 - I - MAIRIE SAINT SULPICE LA FORET - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7
HHA18031	23 - I - MAIRIE SAINT GREGOIRE - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7
HHA18032	23 - I - MAIRIE SAINT SYMPHORIEN - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7
HHA18033	23 - I - MAIRIE SERVON SUR VILAINE - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7

Observation :

Nombre de dossiers 4

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 25 204 74 204142 0 P420A7

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

 SAINT SYMPHORIEN 2023 MAIRIE Le Bourg 35630 SAINT SYMPHORIEN COM35317 - D3535364 - HHA18032									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-symphorien	<u>Mandataire</u> - Saint symphorien	acquisition d'un foncier avec un bâtiment patrimonial en vue de le réhabiliter pour la création de 3 logements (1T3 et 2T4) et d'un bar-restaurant-épicerie dans le cadre d'un projet global de réaménagement du centre bourg				Dépenses retenues : 268 786,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL
 Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 25 204 74 204142 0 P420A7

	268 786,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
	268 786,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 30 204 74 204141 0 P420A7

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

 SAINT SULPICE LA FORET 2023 MAIRIE 3 rue de l'Abbaye 35250 SAINT SULPICE LA FORET COM35316 - D3535316 - HHA18030									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-sulpice la foret	<u>Mandataire</u> - Saint sulpice la foret	animation de la concertation en coeur de bourg, dans le cadre d'une ZAC multi-sites, pour la définition des usages des bâtiments existants et espaces publics	INV : 176 674 €			Dépenses retenues : 180 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	

SERVON SUR VILAINE 2023									
MAIRIE Rue Théodore Gaudiche 35530 SERVON SUR VILAINE COM35327 - D3535327 - HHA18033									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Servon sur vilaine	<u>Mandataire</u> - Servon sur vilaine	étude de programmation d'une opération en renouvellement urbain pour la définition d'un aménagement exemplaire en matière environnementale en vue de créer des logements				Dépenses retenues : 68 220,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL
Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 30 204 74 204141 0 P420A7

	248 220,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	
	248 220,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 33 204 74 204143 0 P420A7

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

SAINT GREGOIRE 2023									
HOTEL DE VILLE Place de la Mairie 35760 SAINT GREGOIRE COM35278 - D3535278 - HHA18031									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-gregoire	<u>Mandataire</u> - Saint gregoire	travaux de réhabilitation d'un immeuble patrimonial au 11 rue Alphonse Milon pour y créer 4 logements de transition (2T1 et 2T3) gérés par le CCAS, en partenariat avec le CDAS				Dépenses retenues : 526 915,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL
Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 33 204 74 204143 0 P420A7
TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE

	526 915,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
	526 915,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
	1 043 921,00 €	155 000,00 €	155 000,00 €	

Total général :

	1 043 921,00 €	155 000,00 €	155 000,00 €	
--	----------------	--------------	--------------	--

CE002474 - 23 - CP DU 28/08/2023 - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS - A8

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HBR01270	23 - I - LA NOE BLANCHE - REHABILITATION ET DEMOLITION-CONSTRUCTION ANCIENNE BOUCHERIE POUR CREATION COMMERCE ET 2 LOGEMENTS SOCIAUX CONVENTIONNES - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01271	23 - I - LE SEL DE BRETAGNE - ACQUISITION FONCIER NON BATI ET CONSTRUCTION BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR AVEC EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENT PARKING - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01272	23 - I - LANGON - REHABILITATION ANCIEN BUREAU DE POSTE EN CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE ET CREATION LOGEMENT - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01273	23 - I - ASSOCIATION SENTIERS EN SANTE- AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DU CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE DE LANGON - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01274	23 - I - SAINT GANTON - REMPLACEMENT CUVES STATION-SERVICE COMMUNALE GEREE PAR UNE ASSOCIATION D'INSERTION DANS LE CADRE DE TERRITOIRES ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS

Observation :

Nombre de dossiers 5

BOUCLIER RURAL - AUTRES - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 13 204 74 20421 8 P420A8

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

SENTIERS EN SANTE 2023									
20 grande rue 35660 LANGON ASO00753 - D35131446 - HBR01273									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Langon	<u>Mandataire</u> - Sentières en sante	aménagement et équipement du centre de santé communautaire de Langon	FON : 4 000 €			Dépenses retenues : 74 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 26 204 74 204142 0 P420A8

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

LANGON 2023									
MAIRIE Rue de la Brûlerie 35660 LANGON COM35145 - D3535145 - HBR01272									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Langon	<u>Mandataire</u> - Langon	travaux de réhabilitation de l'ancien bureau de poste en centre de santé communautaire et création d'un logement T4.	INV : 13 432 € FON : 2 314 €			Dépenses retenues : 634 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	

SAINT GANTON 2023									
MAIRIE Le Bourg 35550 SAINT GANTON COM35268 - D3535268 - HBR01274									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-ganton	<u>Mandataire</u> - Saint ganton	remplacement des cuves de la station-service communale gérée par				Dépenses retenues : 60	15 000,00 €	15 000,00 €	

 SAINT GANTON 2023 MAIRIE Le Bourg 35550 SAINT GANTON COM35268 - D3535268 - HBR01274									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
		une association d'insertion, dans le cadre de l'opération Territoires zéro chômeur de longue durée				545,00 €			
 SEL DE BRETAGNE (LE) 2023 MAIRIE 1 rue Chateaubriand 35320 LE SEL DE BRETAGNE COM35322 - D3535322 - HBR01271									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Sel de bretagne (le)	<u>Mandataire</u> - Sel de bretagne (le)	acquisition d'un foncier non bâti et construction d'une boucherie-charcuterie-traiteur avec équipements et aménagement du parking	INV : 2 253 €			Dépenses retenues : 700 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 34 204 74 204143 0 P420A8

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

 NOE BLANCHE (LA) 2023 MAIRIE Le Bourg 35470 LA NOE BLANCHE COM35202 - D3535202 - HBR01270									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Noe-blanche (la)	<u>Mandataire</u> - Noe blanche (la)	travaux de réhabilitation et démolition/construction de l'ancienne boucherie pour créer un commerce (salon de coiffure) et 2 logements sociaux T4 conventionnés				Dépenses retenues : 812 274,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	

TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - AUTRES - INVESTISSEMENT

	2 280 819,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €	
--	-----------------------	---------------------	---------------------	--

Total général :		2 280 819,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €	
------------------------	--	-----------------------	---------------------	---------------------	--

CE002476 - 23 - CP DU 28/8 - ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - A2

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HFE00095	23 - I - SALARDAINE ELEONORE - LECOUSSE - AIDE INSTALLATION MEDECIN GENERALISTE
HFE00096	23 - I - GARNIER RONAN - LECOUSSE - AIDE INSTALLATION MEDECIN GENERALISTE

Nombre de dossiers 2

Observation :

BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 4 204 74 20421 2 P420A2

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention : Aide à l'installation - Plafond de subvention : 3 000,00

 Dr GARNIER Ronan 2023									
<i>PAR13338 - D35138704 - HFE00096</i>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Lecousse	<u>Mandataire</u> - Dr garnier ronan	aide à votre première installation de médecin généraliste à Lecousse (aide forfaitaire)			12 581,11 €		3 000,00 €	3 000,00 €	
 DR SALARDAINE Eléonore 2023									
<i>PAR13337 - D35138703 - HFE00095</i>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Lecousse	<u>Mandataire</u> - Dr salardaine éléonore	aide à votre première installation de médecin généraliste à Lecousse (aide forfaitaire)			11 969,83 €		3 000,00 €	3 000,00 €	
TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT					24 550,94 €		6 000,00 €	6 000,00 €	

Total général :	24 550,94 €		6 000,00 €	6 000,00 €	
-----------------	-------------	--	------------	------------	--

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'INSTALLATION POUR UN MEDECIN GENERALISTE

Entre

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 28 août 2023, prise après avis de la Commission Accès des Services au Public ;

et

Docteur Ronan GARNIER, médecin généraliste,
Né le 14/09/1990, exerçant au Pôle santé – 1 rue de la Guillardière – 35133 Lécousse ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de mettre en place une aide dénommée « aide à l'installation des médecins » pour favoriser l'installation de médecins généralistes exerçant seuls ou en groupe en Ille-et-Vilaine.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet le versement d'une aide départementale.

L'aide financière accordée par le Département d'Ille-et-Vilaine est une aide forfaitaire d'investissement, d'un montant de 3 000 euros avec un engagement à exercer pendant au moins 3 ans en Ille-et-Vilaine. Cette aide est destinée à financer le matériel médical, le mobilier et l'informatique à usage professionnel.

Article 2 : Montant de la subvention

Le Département d'Ille-et-Vilaine accorde au Docteur Ronan GARNIER une subvention forfaitaire d'un montant de 3 000 euros pour l'achat de matériel, mobilier et informatique à usage professionnel.

Article 3 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire déclare s'installer pour la première fois en tant que médecin généraliste libéral dans la commune de Lécousse.

Le bénéficiaire s'engage à exercer pendant au moins 3 ans à Lécousse, en tant que médecin généraliste en activité libérale.

Article 4 : Versement de l'aide financière

Le versement est conditionné à la présentation :

- de la liste des équipements,
- d'un état récapitulatif du montant des équipements (HT et TTC),
- des factures correspondantes,
- du N° Siret,
- d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le Département pourra à tout moment dans un délai de trois ans après le versement de la totalité de la subvention, exercer un contrôle sur pièce ou sur place.

Article 5 : Cas particuliers où l'engagement n'est pas respecté

Si le bénéficiaire n'exerce pas à Lécousse, il est procédé à la mise en recouvrement des sommes versées à l'intéressé.

Dans le cas où l'engagement d'exercer à Lécousse viendrait à être rompu avant le terme fixé, par la volonté de l'intéressé, il sera procédé à la mise en recouvrement de la totalité de la subvention. Le Département mettra en demeure, par courrier, le médecin, de rembourser. A compter de la date de notification de ce courrier, le remboursement est exigible.

Article 6 : Révision de la convention

Toute modification à apporter à la présente convention donnera lieu à un avenant signé par les parties contractantes qui fera l'objet d'une décision en Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Article 7 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements souscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 30 jours suite à l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter.

Article 8 : Election de domicile - attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au Département. Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date d'installation à Lécousse, en Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente déléguée à l'aménagement
équilibré des territoires

Le médecin
(Précédé de la mention "lu et approuvé")

Madame Emmanuelle ROUSSET

Dr Ronan GARNIER

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'INSTALLATION POUR UN MEDECIN GENERALISTE

Entre

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 28 août 2023, prise après avis de la Commission Accès des Services au Public ;

et

Docteur Eléonore SALARDAINE, médecin généraliste,
Née le 28/10/1993, exerçant au Pôle santé – 1 rue de la Guillardière – 35133 Lécousse ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de mettre en place une aide dénommée « aide à l'installation des médecins » pour favoriser l'installation de médecins généralistes exerçant seuls ou en groupe en Ille-et-Vilaine.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet le versement d'une aide départementale.

L'aide financière accordée par le Département d'Ille-et-Vilaine est une aide forfaitaire d'investissement, d'un montant de 3 000 euros avec un engagement à exercer pendant au moins 3 ans en Ille-et-Vilaine. Cette aide est destinée à financer le matériel médical, le mobilier et l'informatique à usage professionnel.

Article 2 : Montant de la subvention

Le Département d'Ille-et-Vilaine accorde au Docteur Eléonore SALARDAINE une subvention forfaitaire d'un montant de 3 000 euros pour l'achat de matériel, mobilier et informatique à usage professionnel.

Article 3 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire déclare s'installer pour la première fois en tant que médecin généraliste libéral dans la commune de Lécousse.

Le bénéficiaire s'engage à exercer pendant au moins 3 ans à Lécousse, en tant que médecin généraliste en activité libérale.

Article 4 : Versement de l'aide financière

Le versement est conditionné à la présentation :

- de la liste des équipements,
- d'un état récapitulatif du montant des équipements (HT et TTC),
- des factures correspondantes,
- du N° Siret,
- d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le Département pourra à tout moment dans un délai de trois ans après le versement de la totalité de la subvention, exercer un contrôle sur pièce ou sur place.

Article 5 : Cas particuliers où l'engagement n'est pas respecté

Si le bénéficiaire n'exerce pas à Lécousse, il est procédé à la mise en recouvrement des sommes versées à l'intéressé.

Dans le cas où l'engagement d'exercer à Lécousse viendrait à être rompu avant le terme fixé, par la volonté de l'intéressé, il sera procédé à la mise en recouvrement de la totalité de la subvention. Le Département mettra en demeure, par courrier, le médecin, de rembourser. A compter de la date de notification de ce courrier, le remboursement est exigible.

Article 6 : Révision de la convention

Toute modification à apporter à la présente convention donnera lieu à un avenant signé par les parties contractantes qui fera l'objet d'une décision en Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Article 7 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements souscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 30 jours suite à l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter.

Article 8 : Election de domicile - attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au Département. Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date d'installation à Lécousse, en Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente déléguée à l'aménagement
équilibré des territoires

Le médecin
(Précédé de la mention "lu et approuvé")

Madame Emmanuelle ROUSSET

Dr Eléonore SALARDAINE

ANNEXE

Subventions proposées pour les projets de dynamisation des centres bourgs par l'habitat et les services - 1er semestre année 2023

Agence	Commune du projet	Code INSEE	Porteur du projet et mandataire	Typologie du projet	Description du projet	Dépenses retenues (montant HT)	Montant de subvention proposé
Pays de Saint-Malo	ROZ-LANDRIEUX	35246	Commune de Roz-Landrieux	Service au public	Travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un commerce Bar-épicerie-tabac	173 000 €	60 000 €
Pays de Fougères	BAZOUGES-LA-PEROUSE	35019	Commune de Bazouges-la-Pérouse	Logement	Travaux de réhabilitation d'une maison et de ses annexes en cœur de bourg pour créer 5 logements T1 et T2 dont 4 conventionnés	784 987 €	80 000 €
Pays de Vitré	BREAL-SOUS-VITRE	35038	Commune de Bréal-sous-Vitré	Logement et service au public	Travaux de réhabilitation de l'ancienne boulangerie au 2 rue de Bretagne pour créer un commerce multiservices au rez-de-chaussée et 1 logement T3 indépendant à l'étage	709 297 €	70 000 €
Pays de Vitré	ERBREE	35105	Commune d'Erbrée	Logement	Acquisition et travaux de réhabilitation d'une ancienne maison au 1 place de l'église pour créer 2 logements à l'étage (T2 et T3-4)	473 589 €	65 000 €
Pays de Vitré	RETIERS	35239	Commune de Retiers	Logement	Acquisition d'une parcelle bâtie par l'EPFB en vue d'une opération de création de logements pour publics spécifiques (seniors) et éventuellement d'une structure d'accueil pour la petite enfance	500 600 €	60 000 €
Pays de Vitré	CHAMPEAUX	35052	Commune de Champeaux	Logement	Acquisition des logements aux n° 8 et 9 de la Place du Cloître en vue de créer trois logements conventionnés	233 901 €	50 000 €
Pays de Vitré	ETRELLES	35109	Commune d'Etelles	Logement	Travaux de réhabilitation d'un logement T5 étiquette G au 3 rue Julien Caillel	149 417 €	45 000 €
Pays de Brocéliande	IRODOUER	35315	Commune d'Irodouër	Service au public	Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire	1 840 868 €	70 000 €
Pays de Brocéliande	SAINT-MAUGAN	35315	Commune de Saint-Maugan	Service au public	Acquisition des murs du dernier commerce en vue d'y proposer un espace multifonctionnel de type tiers-lieu tout en conservant l'activité bar-restaurant et services de proximité	136 965 €	40 000 €
Pays de Rennes	SAINT-SULPICE-LA-FORET	35315	Commune de Saint-Sulpice-la-Forêt	Logement et service au public	Animation de la concertation en cœur de bourg, dans le cadre d'une ZAC multi-sites, par une approche interdisciplinaire pour définir collectivement les usages des bâtiments existants et espaces publics	180 000 €	30 000 €
Pays de Rennes	SAINT-GREGOIRE	35278	Commune de Saint-Grégoire	Logement	Travaux de réhabilitation d'un immeuble patrimonial au 11 rue Alphonse Milon pour y créer 4 logements de transition (2T1 et 2T3) gérés par le CCAS, en partenariat avec le CDAS	526 915 €	65 000 €
Pays de Rennes	SAINT-SYMPHORIEN	35317	Commune de Saint-Symphorien	Logement et service au public	Acquisition d'un foncier avec un bâtiment patrimonial en vue de le réhabiliter pour la création de 3 logements (1T3 et 2T4) et d'un bar-restaurant-épicerie dans le cadre d'un projet global de réaménagement du centre bourg	268 786 €	50 000 €
Pays de Rennes	SERVON-SUR-VILAINE	35327	Commune de Servon sur Vilaine	Logement et service au public	Etude de programmation d'une opération en renouvellement urbain pour la définition d'un aménagement exemplaire en matière d'environnement, d'une réhabilitation thermique de l'école élémentaire et d'une production de logements qui réponde au besoins des habitants	68 220 €	10 000 €

Suite - Subventions proposées pour la dynamisation des centres bourgs par l'habitat et les services - 1er semestre année 2023

Agence	Commune du projet	Code INSEE	Porteur du projet et mandataire	Typologie du projet	Description du projet	Dépenses retenues (montant HT)	Montant de subvention proposé
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LA NOE-BLANCHE	35202	Commune de La Noë-Blanche	Logement et service au public	Travaux de réhabilitation et démolition construction de l'ancienne boucherie pour créer un commerce (salon de coiffure) et 2 logements sociaux T4 conventionnés	812 274 €	70 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LE SEL-DE-BRETAGNE	35322	Commune Le Sel-de-Bretagne	Service au public	Acquisition d'un foncier non bâti et construction d'une boucherie charcuterie traiteur avec équipements et aménagement du parking	700 000 €	70 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LANGON	35145	Commune de Langon	Logement et service au public	Travaux de réhabilitation de l'ancien bureau de poste en centre de santé communautaire et création d'un logement T4	634 000 €	80 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LANGON		Association SenS	Service au public	Aménagement et équipement du centre de santé communautaire de Langon	74 000 €	25 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	SAINT-GANTON	35268	Commune de Saint-Ganton	Service au public	Remplacement des cuves de la station-service communale gérée par une association d'insertion, dans le cadre de l'opération Territoires zéro chômeur de longue durée	60 545 €	15 000 €

ANNEXE

Projets dynamisation des centres bourgs par l'habitat et les services NON AIDES - 1er semestre année 2023

Agence	Commune du projet	Code INSEE	Porteur du projet	Typologie du projet	Description du projet	Coût du projet HT	Avis de la Commission
Pays de Fougères	GOSNE	35121	Commune de Gosné	Service au public	Acquisition et travaux de réhabilitation de l'ancienne ferme du bourg et travaux de construction (extension) afin d'y accueillir un bar/restaurant	805 612 €	Dossier inéligible car ce n'est pas le dernier service de la commune
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LASSY	35149	Commune de Lassy	Service au public	Etudes préalables, travaux de construction d'une boulangerie pâtisserie dans un bâtiment modulaire et achat d'équipements	463 912 €	Avis défavorable sur la base de l'avant-projet constituant le dossier : le projet situé à côté de l'église ne s'intègre pas dans son environnement, notamment par sa volumétrie et l'absence de traitement des abords. Les services du Département (développement local et architecte du CAU35) n'ont pas été associés au projet ; seule une autorisation de démarrage anticipé a été accordée en décembre 2022. Les travaux de construction ont démarrés. Au vu des éléments du dossier, questionnement sur le montage du dossier, notamment sans mise en concurrence et sans architecte mandataire.
Pays de Vitré	BALAZE	35015	Commune de Balazé	Service au public	Acquisition d'une cellule commerciale multiservices en VEFA, dans l'opération de renouvellement urbain "îlot Saint-Martin", avec du commerce au rez-de-chaussée et des logements sociaux à l'étage	410 928 €	Report du dossier car absence de plan d'ensemble et d'information sur le commerce. La construction du bâtiment n'a pas encore démarré.
Pays de Rennes	LA MEZIERE	35177	Commune de La Mézière	Logement et service au public	Déconstruction d'un bâtiment dans l'opération de restructuration de l'îlot "Cœur de Macéria" en centre-bourg en vue de densifier l'habitat et de dynamiser l'offre commerciale	31 700 €	Report du dossier "déconstruction" qui pourra être étudié lors de la 2ème phase de l'opération pour la partie logement ou équipement public multifonction, si éligible. A ce stade, bâtiment public (salle associative) non éligible.
Pays de Rennes	LANGAN	35144	Commune de Langan	Service au public	Travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie pour y créer une épicerie	392 000 €	Report du dossier car le projet est confié à un nouveau cabinet d'architecte ; une amélioration du projet pour l'accès PMR et le traitement de la façade est attendue
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LA CHAPELLE-BOUEXIC	35057	Commune de La Chapelle Bouëxic	Service au public	Construction d'un Bar Tabac Jeux Presse Point Banque Petite Restauration	382 700 €	Report du dossier qui présente des vices de procédure ; le projet est établi par un maître d'œuvre et non un architecte. Les plans sont à revoir, notamment la présence d'ouvrants sur la propriété mitoyenne.

Eléments financiers

Commission permanente

du 28/08/2023

N° 48515

Dépense(s)

Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-31 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC			
Imputation	204-74-204143-0-P420A2 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT			
Montant de l'APAE	80 000 €	Montant proposé ce jour		80 000 €
Affectation d'AP/AE n°25300	APAE : 2021-ASPUI001-26 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC			
Imputation	204-74-204142-0-P420A8 ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - COMMERCES ET SERVICES			
Montant de l'APAE	370 000 €	Montant proposé ce jour		85 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-26 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC			
Imputation	204-74-204142-0-P420A8 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT			
Montant de l'APAE	370 000 €	Montant proposé ce jour		80 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-34 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC			
Imputation	204-74-204143-0-P420A8 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT			
Montant de l'APAE	70 000 €	Montant proposé ce jour		70 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-13 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC			
Imputation	204-74-20421-8-P420A8 ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - OFFRE DE SANTE			
Montant de l'APAE	31 000 €	Montant proposé ce jour		25 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-25 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC			
Imputation	204-74-204142-0-P420A7 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT			
Montant de l'APAE	125 000 €	Montant proposé ce jour		50 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-33 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC			
Imputation	204-74-204143-0-P420A7 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT			
Montant de l'APAE	65 000 €	Montant proposé ce jour		65 000 €

Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-30 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204141-0-P420A7 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	42 000 €	Montant proposé ce jour	40 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-27 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A3 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	445 000 €	Montant proposé ce jour	240 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-32 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A3 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	50 000 €	Montant proposé ce jour	50 000 €
Affectation d'AP/AE n°25300	APAE : 2021-ASPUI001-22 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A1 ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - COMMERCES ET SERVICES		
Montant de l'APAE	95 000 €	Montant proposé ce jour	60 000 €
Affectation d'AP/AE n°25300	APAE : 2021-ASPUI001-28 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A6 Bâtiments et installations(I)		
Montant de l'APAE	170 000 €	Montant proposé ce jour	40 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-3 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-20421-6-P420A6 Biens mobiliers, matériel et études(I)		
Montant de l'APAE	15 000 €	Montant proposé ce jour	3 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-28 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A6 Bâtiments et installations(I)		
Montant de l'APAE	170 000 €	Montant proposé ce jour	70 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-4 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-20421-2-P420A2 Biens mobiliers, matériel et études(I)		
Montant de l'APAE	18 000 €	Montant proposé ce jour	6 000 €
TOTAL			964 000 €

ANNEXE**Service au public - Aide à la première installation de médecin généraliste**

Agence	Commune du projet	Nom	Dépenses retenues (montant HT)	Montant de subvention proposé	Avis de la Commission
Pays de Fougères	LECOUSSE	Dr Ronan GARNIER	26 291 €	3 000 €	Avis favorable
Pays de Fougères	LECOUSSE	Dr Eléonore SALARDAINE	26 902 €	3 000 €	Avis favorable
Pays de Brocéliande	IRODOUER	Dr Marianne CINOT	3 009 €	3 000 €	Avis favorable
Pays de Rennes	NOUVOITOU	Dr Emilie Delalande	4 324 €	0 €	Avis défavorable - Dépôt du dossier quelques mois après l'installation

CE002481-23-CP DU 28/08/2023-DYNAMISATION DES CENTRES-BOURGS-A1

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18027 23-I-ROZ-LANDRIEUX-TRAVAUX BAR EPICERIE TABAC-AAD

Nombre de dossiers 1

Observation :

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 22 204 74 204142 0 P420A1

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 ROZ LANDRIEUX 2023 MAIRIE Rue de la Mairie 35120 ROZ LANDRIEUX COM35246 - D3535246 - HHA18027									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Roz-landrieux	<u>Mandataire</u> - Roz landrieux	travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un commerce Bar-épicerie-tabac	INV : 82 699 €		173 000,00 €	Dépenses retenues : 173 000,00 € Taux appliqué 34,69 %	60 000,00 €	60 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	
Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 22 204 74 204142 0 P420A1	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	
TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	

Total général :	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	
------------------------	---------------------	---------------------	--------------------	--------------------	--

CE002470 - 23 - CP DU 28/8 - AAP DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - A2

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18029 23 - I - BAZOUGES LA PEROUSE - TRAVAUX REHABILITATION MAISON ET ANNEXES
POUR CREATION DE LOGEMENTS - AAP 2023

Nombre de dossiers 1

Observation :

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 31 204 74 204143 0 P420A2

PROJET : LOGEMENT

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 BAZOUGES LA PEROUSE									2023
MAIRIE 2 place de l'Hôtel de Ville 35560 BAZOUGES LA PEROUSE							COM35019 - D3535019 - HHA18029		
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Bazouges la perouse	<u>Mandataire</u> - Bazouges la perouse	travaux de réhabilitation d'une maison et ses annexes en coeur de bourg pour y créer 5 logements (T1 et T2) dont 4 conventionnés				Dépenses retenues : 784 987,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	

TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE

	784 987,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	
--	---------------------	--------------------	--------------------	--

Total général :	784 987,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	
------------------------	---------------------	--------------------	--------------------	--

CE002469 - 23 - CP DU 28/08/2023 - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS - A3

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18022	23 - I - BREAL-SOUS-VITRE - REHABILITATION ANCIENNE BOULANGERIE POUR CREER UN COMMERCE MULTISERVICES ET UN LOGEMENT - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT ET SERVICE
HHA18023	23 - I - ERBREE - ACQUISITION ET TRAVAUX DE REHABILITATION D'UNE ANCIENNE MAISON POUR CREER 2 LOGEMENTS - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT
HHA18024	23 - I - RETIERS - ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR OPERATION DE CREATION DE LOGEMENTS ET EVENTUELLEMENT STRUCTURE ACCUEIL PETITE ENFANCE - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT
HHA18025	23 - I - CHAMPEAUX - ACQUISITION DE LOGEMENTS POUR Y CREER 3 LOGEMENTS CONVENTIONNES - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT
HHA18026	23 - I - ETRELLES - TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN LOGEMENT 3 RUE JULIEN CAILLEL - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT

Observation :

Nombre de dossiers 5

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 27 204 74 204142 0 P420A3

PROJET : LOGEMENT

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 BREAL SOUS VITRE 2023 MAIRIE 5 rue de la Mairie 35370 BREAL SOUS VITRE COM35038 - D3535038 - HHA18022									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Breal sous vitre	<u>Mandataire</u> - Breal sous vitre	travaux de réhabilitation de l'ancienne boulangerie au 2 rue de Bretagne pour créer un commerce multiservices au rez-de-chaussée et 1 logement T3 indépendant à l'étage			709 297,00 €	Dépenses retenues : 709 297,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	
 ERBREE 2023 MAIRIE 12 rue de Bretagne 35500 ERBREE COM35105 - D3535105 - HHA18023									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Erbree	<u>Mandataire</u> - Erbree	acquisition et travaux de réhabilitation d'une ancienne maison au 1 place de l'église pour créer 2 logements à l'étage (T2 et T3-4)	INV : 13 425 € FON : 1 000 €		473 589,00 €	Dépenses retenues : 473 589,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
 ETRELLES 2023 MAIRIE 2 rue Julien Caillel 35370 ETRELLES COM35109 - D3535109 - HHA18026									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Etreilles	<u>Mandataire</u> - Etreilles	travaux de réhabilitation d'un logement T5 étiquette G au 3 rue Julien Caillel	INV : 96 444 €		149 417,00 €	Dépenses retenues : 149 417,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	

 RETIERS 2023 MAIRIE 19 bis rue Georges Clémenceau 35240 RETIERS COM35239 - D3535239 - HHA18024									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Retiers	<u>Mandataire</u> - Retiers	acquisition d'une parcelle bâtie par l'EPFB en vue d'une opération de création de logements pour publics spécifiques (seniors) et éventuellement d'une structure d'accueil pour la petite enfance	INV : 100 000 €		500 600,00 €	Dépenses retenues : 500 600,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	

Total pour le projet : LOGEMENT
 Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 27 204 74 204142 0 P420A3

1 832 903,00 €	1 832 903,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	
1 832 903,00 €	1 832 903,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 32 204 74 204143 0 P420A3

PROJET : LOGEMENT

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 CHAMPEAUX 2023 MAIRIE 1 place du Cloître 35500 CHAMPEAUX COM35052 - D3535052 - HHA18025									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Champeaux	<u>Mandataire</u> - Champeaux	acquisition des logements aux n° 8 et 9 de la Place du Cloître en vue de créer trois logements conventionnés	INV : 15 800 €		233 901,00 €	Dépenses retenues : 233 901,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	

Total pour le projet : LOGEMENT
 Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 32 204 74 204143 0 P420A3
TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE

233 901,00 €	233 901,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
233 901,00 €	233 901,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
2 066 804,00 €	2 066 804,00 €	290 000,00 €	290 000,00 €	

Total général :

2 066 804,00 €	2 066 804,00 €	290 000,00 €	290 000,00 €	
----------------	----------------	--------------	--------------	--

CE002477-23-CP DU 28/08-ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC"COMMERCE"-A6

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HBR01275 23-I-ACQUISITION DERNIER COMMERCE-ESPACE MULTIFONCTIONNEL-ST
MAUGAN-APPEL A PROJET "SERVICES AU PUBLIC"

Nombre de dossiers 1

Observation :

BOUCLIER RURAL - COMMERCE ET ARTISANAT DE PROXIMITE - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 28 204 74 204142 0 P420A6

PROJET : BATIMENTS COMMUNAUX

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 SAINT MAUGAN 2023									
MAIRIE Le Bourg 35750 SAINT MAUGAN COM35295 - D3535295 - HBR01275									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-maugan	<u>Mandataire</u> - Saint maugan	acquisition des murs du dernier commerce en vue d'y proposer un espace multifonctionnel de type tiers-lieu tout en conservant l'activité bar-restaurant et services de proximité	INV : 15 100 €		136 965,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €	

Total pour le projet : BATIMENTS COMMUNAUX

TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - COMMERCE ET ARTISANAT DE PROXIMITE - INVESTISSEMENT

136 965,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €	
136 965,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €	

CE002478-23-CP DU 28/08-ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC"OFFRE DE SANTE"-A6

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HBR01276	23-I-CONSTRUCTION MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE-IRODOUER-ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC
HEA00974	23-I-MARIANNE CINOT - IRODOUER - ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC

Nombre de dossiers 2

Observation :

BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 28 204 74 204142 0 P420A6

PROJET : DIVERS

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 IRODOUER 2023 MAIRIE Rue de la Mairie 35850 IRODOUER COM35135 - D3535135 - HBR01276									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Irodouer	<u>Mandataire</u> - Irodouer	construction d'une maison de santé pluridisciplinaire			1 840 868,00 €		70 000,00 €	70 000,00 €	

Total pour le projet : DIVERS

1 840 868,00 €		70 000,00 €	70 000,00 €	
-----------------------	--	--------------------	--------------------	--

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 3 204 74 20421 6 P420A6

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention : Aide à l'installation - Plafond de subvention : 3 000,00

 CINOT Marianne 2023 5 RUE JEAN MARTIN 35000 RENNES PAR13327 - D35138488 - HEA00974									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Irodouer	<u>Mandataire</u> - Cinot marianne	aide à l'installation d'un médecin à Irodouer					3 000,00 €	3 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL

TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT

		3 000,00 €	3 000,00 €	
1 840 868,00 €		73 000,00 €	73 000,00 €	

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA PREMIERE INSTALLATION POUR UN MEDECIN GENERALISTE

Entre

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 28 août 2023, prise après avis de la Commission Accès des Services au Public.

et

Docteure Marianne CINOT, médecin généraliste,
Né(e) le 11/04/1992, exerçant à IRODOUER

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de mettre en place une aide dénommée « aide à la première installation des médecins » pour favoriser l'installation de médecins généralistes exerçant une activité libérale en Ille-et-Vilaine.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet le versement d'une aide départementale.

L'aide financière accordée par le Département d'Ille-et-Vilaine est une aide forfaitaire d'investissement, d'un montant de 3 000 euros avec un engagement à exercer pendant au moins 3 ans en Ille-et-Vilaine sur la Commune d'Irodouër. Cette aide est destinée à financer le matériel médical et l'informatique à usage professionnel.

Article 2 : Montant de la subvention

Le Département d'Ille-et-Vilaine accorde au Docteur Marianne CINOT une subvention forfaitaire d'un montant de 3 000 € pour l'achat de matériel médical et informatique à usage professionnel.

Article 3. - Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire déclare s'installer pour la première fois en tant que médecin généraliste libéral dans la commune d'IRODOUER.

Le bénéficiaire s'engage à exercer pendant au moins 3 ans à IRODOUER, en tant que médecin généraliste en activité libérale.

Article 4 : Versement de l'aide financière

Le versement est conditionné à la présentation :

- de la liste des équipements,
- d'un état récapitulatif du montant des équipements (HT et TTC),
- des factures correspondantes
- du N° Siret
- d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le Département pourra à tout moment dans un délai de trois ans après le versement de la totalité de la subvention, exercer un contrôle sur pièce ou sur place.

Article 5 : Cas particuliers où l'engagement n'est pas respecté

Si le bénéficiaire n'exerce pas à IRODOUER, il est procédé à la mise en recouvrement des sommes versées à l'intéressée.

Dans le cas où l'engagement d'exercer à IRODOUER viendrait à être rompu avant le terme fixé, par la volonté de l'intéressée, il sera procédé à la mise en recouvrement de la totalité de la subvention. Le Département mettra en demeure, par courrier, le médecin, de rembourser. A compter de la date de notification de ce courrier, le remboursement est exigible.

Article 6 : Révision de la convention

Toute modification à apporter à la présente convention donnera lieu à un avenant signé par les parties contractantes qui fera l'objet d'une décision en Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements souscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 30 jours suite à l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter.

Article 8 : Election de domicile - attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au Département. Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date d'installation à IRODOUER, en Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente en charge de l'Economie
sociale et solidaire, transition écologique,
enseignement supérieur et recherche,
coordination des politiques transversales

Le médecin
(Précédé de la mention "lu et approuvé")

Emmanuelle ROUSSET

Docteure Marianne CINOT

23 - I - CP 28/08/2023 - ADD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - A7

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18030	23 - I - MAIRIE SAINT SULPICE LA FORET - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7
HHA18031	23 - I - MAIRIE SAINT GREGOIRE - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7
HHA18032	23 - I - MAIRIE SAINT SYMPHORIEN - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7
HHA18033	23 - I - MAIRIE SERVON SUR VILAINE - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7

Observation :

Nombre de dossiers 4

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 25 204 74 204142 0 P420A7

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

 SAINT SYMPHORIEN 2023 MAIRIE Le Bourg 35630 SAINT SYMPHORIEN COM35317 - D3535364 - HHA18032									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-symphorien	<u>Mandataire</u> - Saint symphorien	acquisition d'un foncier avec un bâtiment patrimonial en vue de le réhabiliter pour la création de 3 logements (1T3 et 2T4) et d'un bar-restaurant-épicerie dans le cadre d'un projet global de réaménagement du centre bourg				Dépenses retenues : 268 786,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL

Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 25 204 74 204142 0 P420A7

	268 786,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
	268 786,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 30 204 74 204141 0 P420A7

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

 SAINT SULPICE LA FORET 2023 MAIRIE 3 rue de l'Abbaye 35250 SAINT SULPICE LA FORET COM35316 - D3535316 - HHA18030									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-sulpice la foret	<u>Mandataire</u> - Saint sulpice la foret	animation de la concertation en coeur de bourg, dans le cadre d'une ZAC multi-sites, pour la définition des usages des bâtiments existants et espaces publics	INV : 176 674 €			Dépenses retenues : 180 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	

SERVON SUR VILAINE 2023									
MAIRIE Rue Théodore Gaudiche 35530 SERVON SUR VILAINE COM35327 - D3535327 - HHA18033									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Servon sur vilaine	<u>Mandataire</u> - Servon sur vilaine	étude de programmation d'une opération en renouvellement urbain pour la définition d'un aménagement exemplaire en matière environnementale en vue de créer des logements				Dépenses retenues : 68 220,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL
Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 30 204 74 204141 0 P420A7

	248 220,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	
	248 220,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 33 204 74 204143 0 P420A7

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

SAINT GREGOIRE 2023									
HOTEL DE VILLE Place de la Mairie 35760 SAINT GREGOIRE COM35278 - D3535278 - HHA18031									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-gregoire	<u>Mandataire</u> - Saint gregoire	travaux de réhabilitation d'un immeuble patrimonial au 11 rue Alphonse Milon pour y créer 4 logements de transition (2T1 et 2T3) gérés par le CCAS, en partenariat avec le CDAS				Dépenses retenues : 526 915,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL
Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 33 204 74 204143 0 P420A7
TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE

	526 915,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
	526 915,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
	1 043 921,00 €	155 000,00 €	155 000,00 €	

Total général :		1 043 921,00 €	155 000,00 €	155 000,00 €	
-----------------	--	----------------	--------------	--------------	--

CE002474 - 23 - CP DU 28/08/2023 - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS - A8

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HBR01270	23 - I - LA NOE BLANCHE - REHABILITATION ET DEMOLITION-CONSTRUCTION ANCIENNE BOUCHERIE POUR CREATION COMMERCE ET 2 LOGEMENTS SOCIAUX CONVENTIONNES - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01271	23 - I - LE SEL DE BRETAGNE - ACQUISITION FONCIER NON BATI ET CONSTRUCTION BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR AVEC EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENT PARKING - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01272	23 - I - LANGON - REHABILITATION ANCIEN BUREAU DE POSTE EN CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE ET CREATION LOGEMENT - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01273	23 - I - ASSOCIATION SENTIERS EN SANTE- AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DU CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE DE LANGON - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01274	23 - I - SAINT GANTON - REMPLACEMENT CUVES STATION-SERVICE COMMUNALE GEREE PAR UNE ASSOCIATION D'INSERTION DANS LE CADRE DE TERRITOIRES ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS

Observation :

Nombre de dossiers 5

BOUCLIER RURAL - AUTRES - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 13 204 74 20421 8 P420A8

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

SENTIERS EN SANTE 2023									
20 grande rue 35660 LANGON ASO00753 - D35131446 - HBR01273									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Langon	<u>Mandataire</u> - Sentières en sante	aménagement et équipement du centre de santé communautaire de Langon	FON : 4 000 €			Dépenses retenues : 74 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 26 204 74 204142 0 P420A8

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

LANGON 2023									
MAIRIE Rue de la Brûlerie 35660 LANGON COM35145 - D3535145 - HBR01272									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Langon	<u>Mandataire</u> - Langon	travaux de réhabilitation de l'ancien bureau de poste en centre de santé communautaire et création d'un logement T4.	INV : 13 432 € FON : 2 314 €			Dépenses retenues : 634 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	

SAINT GANTON 2023									
MAIRIE Le Bourg 35550 SAINT GANTON COM35268 - D3535268 - HBR01274									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-ganton	<u>Mandataire</u> - Saint ganton	remplacement des cuves de la station-service communale gérée par				Dépenses retenues : 60	15 000,00 €	15 000,00 €	

 SAINT GANTON 2023 MAIRIE Le Bourg 35550 SAINT GANTON COM35268 - D3535268 - HBR01274									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
		une association d'insertion, dans le cadre de l'opération Territoires zéro chômeur de longue durée				545,00 €			
 SEL DE BRETAGNE (LE) 2023 MAIRIE 1 rue Chateaubriand 35320 LE SEL DE BRETAGNE COM35322 - D3535322 - HBR01271									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Sel de bretagne (le)	<u>Mandataire</u> - Sel de bretagne (le)	acquisition d'un foncier non bâti et construction d'une boucherie-charcuterie-traiteur avec équipements et aménagement du parking	INV : 2 253 €			Dépenses retenues : 700 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 34 204 74 204143 0 P420A8

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

 NOE BLANCHE (LA) 2023 MAIRIE Le Bourg 35470 LA NOE BLANCHE COM35202 - D3535202 - HBR01270									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Noe-blanche (la)	<u>Mandataire</u> - Noe blanche (la)	travaux de réhabilitation et démolition/construction de l'ancienne boucherie pour créer un commerce (salon de coiffure) et 2 logements sociaux T4 conventionnés				Dépenses retenues : 812 274,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	

TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - AUTRES - INVESTISSEMENT

	2 280 819,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €	
--	-----------------------	---------------------	---------------------	--

Total général :		2 280 819,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €	
------------------------	--	-----------------------	---------------------	---------------------	--

CE002476 - 23 - CP DU 28/8 - ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - A2

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HFE00095	23 - I - SALARDAINE ELEONORE - LECOUSSE - AIDE INSTALLATION MEDECIN GENERALISTE
HFE00096	23 - I - GARNIER RONAN - LECOUSSE - AIDE INSTALLATION MEDECIN GENERALISTE

Nombre de dossiers 2

Observation :

BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 4 204 74 20421 2 P420A2

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention : Aide à l'installation - Plafond de subvention : 3 000,00

 Dr GARNIER Ronan 2023									
<i>PAR13338 - D35138704 - HFE00096</i>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Lecousse	<u>Mandataire</u> - Dr garnier ronan	aide à votre première installation de médecin généraliste à Lecousse (aide forfaitaire)			12 581,11 €		3 000,00 €	3 000,00 €	
 DR SALARDAINE Eléonore 2023									
<i>PAR13337 - D35138703 - HFE00095</i>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Lecousse	<u>Mandataire</u> - Dr salardaine éléonore	aide à votre première installation de médecin généraliste à Lecousse (aide forfaitaire)			11 969,83 €		3 000,00 €	3 000,00 €	
TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT					24 550,94 €		6 000,00 €	6 000,00 €	

Total général :	24 550,94 €		6 000,00 €	6 000,00 €	
-----------------	-------------	--	------------	------------	--

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'INSTALLATION POUR UN MEDECIN GENERALISTE

Entre

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 28 août 2023, prise après avis de la Commission Accès des Services au Public ;

et

Docteur Ronan GARNIER, médecin généraliste,
Né le 14/09/1990, exerçant au Pôle santé – 1 rue de la Guillardière – 35133 Lécousse ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de mettre en place une aide dénommée « aide à l'installation des médecins » pour favoriser l'installation de médecins généralistes exerçant seuls ou en groupe en Ille-et-Vilaine.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet le versement d'une aide départementale.

L'aide financière accordée par le Département d'Ille-et-Vilaine est une aide forfaitaire d'investissement, d'un montant de 3 000 euros avec un engagement à exercer pendant au moins 3 ans en Ille-et-Vilaine. Cette aide est destinée à financer le matériel médical, le mobilier et l'informatique à usage professionnel.

Article 2 : Montant de la subvention

Le Département d'Ille-et-Vilaine accorde au Docteur Ronan GARNIER une subvention forfaitaire d'un montant de 3 000 euros pour l'achat de matériel, mobilier et informatique à usage professionnel.

Article 3 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire déclare s'installer pour la première fois en tant que médecin généraliste libéral dans la commune de Lécousse.

Le bénéficiaire s'engage à exercer pendant au moins 3 ans à Lécousse, en tant que médecin généraliste en activité libérale.

Article 4 : Versement de l'aide financière

Le versement est conditionné à la présentation :

- de la liste des équipements,
- d'un état récapitulatif du montant des équipements (HT et TTC),
- des factures correspondantes,
- du N° Siret,
- d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le Département pourra à tout moment dans un délai de trois ans après le versement de la totalité de la subvention, exercer un contrôle sur pièce ou sur place.

Article 5 : Cas particuliers où l'engagement n'est pas respecté

Si le bénéficiaire n'exerce pas à Lécousse, il est procédé à la mise en recouvrement des sommes versées à l'intéressé.

Dans le cas où l'engagement d'exercer à Lécousse viendrait à être rompu avant le terme fixé, par la volonté de l'intéressé, il sera procédé à la mise en recouvrement de la totalité de la subvention. Le Département mettra en demeure, par courrier, le médecin, de rembourser. A compter de la date de notification de ce courrier, le remboursement est exigible.

Article 6 : Révision de la convention

Toute modification à apporter à la présente convention donnera lieu à un avenant signé par les parties contractantes qui fera l'objet d'une décision en Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Article 7 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements souscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 30 jours suite à l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter.

Article 8 : Election de domicile - attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au Département. Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date d'installation à Lécousse, en Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente déléguée à l'aménagement
équilibré des territoires

Le médecin
(Précédé de la mention "lu et approuvé")

Madame Emmanuelle ROUSSET

Dr Ronan GARNIER

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'INSTALLATION POUR UN MEDECIN GENERALISTE

Entre

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 28 août 2023, prise après avis de la Commission Accès des Services au Public ;

et

Docteur Eléonore SALARDAINE, médecin généraliste,
Née le 28/10/1993, exerçant au Pôle santé – 1 rue de la Guillardière – 35133 Lécousse ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de mettre en place une aide dénommée « aide à l'installation des médecins » pour favoriser l'installation de médecins généralistes exerçant seuls ou en groupe en Ille-et-Vilaine.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet le versement d'une aide départementale.

L'aide financière accordée par le Département d'Ille-et-Vilaine est une aide forfaitaire d'investissement, d'un montant de 3 000 euros avec un engagement à exercer pendant au moins 3 ans en Ille-et-Vilaine. Cette aide est destinée à financer le matériel médical, le mobilier et l'informatique à usage professionnel.

Article 2 : Montant de la subvention

Le Département d'Ille-et-Vilaine accorde au Docteur Eléonore SALARDAINE une subvention forfaitaire d'un montant de 3 000 euros pour l'achat de matériel, mobilier et informatique à usage professionnel.

Article 3 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire déclare s'installer pour la première fois en tant que médecin généraliste libéral dans la commune de Lécousse.

Le bénéficiaire s'engage à exercer pendant au moins 3 ans à Lécousse, en tant que médecin généraliste en activité libérale.

Article 4 : Versement de l'aide financière

Le versement est conditionné à la présentation :

- de la liste des équipements,
- d'un état récapitulatif du montant des équipements (HT et TTC),
- des factures correspondantes,
- du N° Siret,
- d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le Département pourra à tout moment dans un délai de trois ans après le versement de la totalité de la subvention, exercer un contrôle sur pièce ou sur place.

Article 5 : Cas particuliers où l'engagement n'est pas respecté

Si le bénéficiaire n'exerce pas à Lécousse, il est procédé à la mise en recouvrement des sommes versées à l'intéressé.

Dans le cas où l'engagement d'exercer à Lécousse viendrait à être rompu avant le terme fixé, par la volonté de l'intéressé, il sera procédé à la mise en recouvrement de la totalité de la subvention. Le Département mettra en demeure, par courrier, le médecin, de rembourser. A compter de la date de notification de ce courrier, le remboursement est exigible.

Article 6 : Révision de la convention

Toute modification à apporter à la présente convention donnera lieu à un avenant signé par les parties contractantes qui fera l'objet d'une décision en Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Article 7 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements souscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 30 jours suite à l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter.

Article 8 : Election de domicile - attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au Département. Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date d'installation à Lécousse, en Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente déléguée à l'aménagement
équilibré des territoires

Le médecin
(Précédé de la mention "lu et approuvé")

Madame Emmanuelle ROUSSET

Dr Eléonore SALARDAINE

ANNEXE

Subventions proposées pour les projets de dynamisation des centres bourgs par l'habitat et les services - 1er semestre année 2023

Agence	Commune du projet	Code INSEE	Porteur du projet et mandataire	Typologie du projet	Description du projet	Dépenses retenues (montant HT)	Montant de subvention proposé
Pays de Saint-Malo	ROZ-LANDRIEUX	35246	Commune de Roz-Landrieux	Service au public	Travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un commerce Bar-épicerie-tabac	173 000 €	60 000 €
Pays de Fougères	BAZOUGES-LA-PEROUSE	35019	Commune de Bazouges-la-Pérouse	Logement	Travaux de réhabilitation d'une maison et de ses annexes en cœur de bourg pour créer 5 logements T1 et T2 dont 4 conventionnés	784 987 €	80 000 €
Pays de Vitré	BREAL-SOUS-VITRE	35038	Commune de Bréal-sous-Vitré	Logement et service au public	Travaux de réhabilitation de l'ancienne boulangerie au 2 rue de Bretagne pour créer un commerce multiservices au rez-de-chaussée et 1 logement T3 indépendant à l'étage	709 297 €	70 000 €
Pays de Vitré	ERBREE	35105	Commune d'Erbrée	Logement	Acquisition et travaux de réhabilitation d'une ancienne maison au 1 place de l'église pour créer 2 logements à l'étage (T2 et T3-4)	473 589 €	65 000 €
Pays de Vitré	RETIERS	35239	Commune de Retiers	Logement	Acquisition d'une parcelle bâtie par l'EPFB en vue d'une opération de création de logements pour publics spécifiques (seniors) et éventuellement d'une structure d'accueil pour la petite enfance	500 600 €	60 000 €
Pays de Vitré	CHAMPEAUX	35052	Commune de Champeaux	Logement	Acquisition des logements aux n° 8 et 9 de la Place du Cloître en vue de créer trois logements conventionnés	233 901 €	50 000 €
Pays de Vitré	ETRELLES	35109	Commune d'Etelles	Logement	Travaux de réhabilitation d'un logement T5 étiquette G au 3 rue Julien Caillel	149 417 €	45 000 €
Pays de Brocéliande	IRODOUER	35315	Commune d'Irodouër	Service au public	Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire	1 840 868 €	70 000 €
Pays de Brocéliande	SAINT-MAUGAN	35315	Commune de Saint-Maugan	Service au public	Acquisition des murs du dernier commerce en vue d'y proposer un espace multifonctionnel de type tiers-lieu tout en conservant l'activité bar-restaurant et services de proximité	136 965 €	40 000 €
Pays de Rennes	SAINT-SULPICE-LA-FORET	35315	Commune de Saint-Sulpice-la-Forêt	Logement et service au public	Animation de la concertation en cœur de bourg, dans le cadre d'une ZAC multi-sites, par une approche interdisciplinaire pour définir collectivement les usages des bâtiments existants et espaces publics	180 000 €	30 000 €
Pays de Rennes	SAINT-GREGOIRE	35278	Commune de Saint-Grégoire	Logement	Travaux de réhabilitation d'un immeuble patrimonial au 11 rue Alphonse Milon pour y créer 4 logements de transition (2T1 et 2T3) gérés par le CCAS, en partenariat avec le CDAS	526 915 €	65 000 €
Pays de Rennes	SAINT-SYMPHORIEN	35317	Commune de Saint-Symphorien	Logement et service au public	Acquisition d'un foncier avec un bâtiment patrimonial en vue de le réhabiliter pour la création de 3 logements (1T3 et 2T4) et d'un bar-restaurant-épicerie dans le cadre d'un projet global de réaménagement du centre bourg	268 786 €	50 000 €
Pays de Rennes	SERVON-SUR-VILAINE	35327	Commune de Servon sur Vilaine	Logement et service au public	Etude de programmation d'une opération en renouvellement urbain pour la définition d'un aménagement exemplaire en matière d'environnement, d'une réhabilitation thermique de l'école élémentaire et d'une production de logements qui réponde au besoins des habitants	68 220 €	10 000 €

Suite - Subventions proposées pour la dynamisation des centres bourgs par l'habitat et les services - 1er semestre année 2023

Agence	Commune du projet	Code INSEE	Porteur du projet et mandataire	Typologie du projet	Description du projet	Dépenses retenues (montant HT)	Montant de subvention proposé
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LA NOE-BLANCHE	35202	Commune de La Noë-Blanche	Logement et service au public	Travaux de réhabilitation et démolition construction de l'ancienne boucherie pour créer un commerce (salon de coiffure) et 2 logements sociaux T4 conventionnés	812 274 €	70 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LE SEL-DE-BRETAGNE	35322	Commune Le Sel-de-Bretagne	Service au public	Acquisition d'un foncier non bâti et construction d'une boucherie charcuterie traiteur avec équipements et aménagement du parking	700 000 €	70 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LANGON	35145	Commune de Langon	Logement et service au public	Travaux de réhabilitation de l'ancien bureau de poste en centre de santé communautaire et création d'un logement T4	634 000 €	80 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LANGON		Association SenS	Service au public	Aménagement et équipement du centre de santé communautaire de Langon	74 000 €	25 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	SAINT-GANTON	35268	Commune de Saint-Ganton	Service au public	Remplacement des cuves de la station-service communale gérée par une association d'insertion, dans le cadre de l'opération Territoires zéro chômeur de longue durée	60 545 €	15 000 €

ANNEXE

Projets dynamisation des centres bourgs par l'habitat et les services NON AIDES - 1er semestre année 2023

Agence	Commune du projet	Code INSEE	Porteur du projet	Typologie du projet	Description du projet	Coût du projet HT	Avis de la Commission
Pays de Fougères	GOSNE	35121	Commune de Gosné	Service au public	Acquisition et travaux de réhabilitation de l'ancienne ferme du bourg et travaux de construction (extension) afin d'y accueillir un bar/restaurant	805 612 €	Dossier inéligible car ce n'est pas le dernier service de la commune
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LASSY	35149	Commune de Lassy	Service au public	Etudes préalables, travaux de construction d'une boulangerie pâtisserie dans un bâtiment modulaire et achat d'équipements	463 912 €	Avis défavorable sur la base de l'avant-projet constituant le dossier : le projet situé à côté de l'église ne s'intègre pas dans son environnement, notamment par sa volumétrie et l'absence de traitement des abords. Les services du Département (développement local et architecte du CAU35) n'ont pas été associés au projet ; seule une autorisation de démarrage anticipé a été accordée en décembre 2022. Les travaux de construction ont démarrés. Au vu des éléments du dossier, questionnement sur le montage du dossier, notamment sans mise en concurrence et sans architecte mandataire.
Pays de Vitré	BALAZE	35015	Commune de Balazé	Service au public	Acquisition d'une cellule commerciale multiservices en VEFA, dans l'opération de renouvellement urbain "îlot Saint-Martin", avec du commerce au rez-de-chaussée et des logements sociaux à l'étage	410 928 €	Report du dossier car absence de plan d'ensemble et d'information sur le commerce. La construction du bâtiment n'a pas encore démarré.
Pays de Rennes	LA MEZIERE	35177	Commune de La Mézière	Logement et service au public	Déconstruction d'un bâtiment dans l'opération de restructuration de l'îlot "Cœur de Macéria" en centre-bourg en vue de densifier l'habitat et de dynamiser l'offre commerciale	31 700 €	Report du dossier "déconstruction" qui pourra être étudié lors de la 2ème phase de l'opération pour la partie logement ou équipement public multifonction, si éligible. A ce stade, bâtiment public (salle associative) non éligible.
Pays de Rennes	LANGAN	35144	Commune de Langan	Service au public	Travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie pour y créer une épicerie	392 000 €	Report du dossier car le projet est confié à un nouveau cabinet d'architecte ; une amélioration du projet pour l'accès PMR et le traitement de la façade est attendue
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LA CHAPELLE-BOUEXIC	35057	Commune de La Chapelle Bouëxic	Service au public	Construction d'un Bar Tabac Jeux Presse Point Banque Petite Restauration	382 700 €	Report du dossier qui présente des vices de procédure ; le projet est établi par un maître d'œuvre et non un architecte. Les plans sont à revoir, notamment la présence d'ouvrants sur la propriété mitoyenne.

Eléments financiers

Commission permanente

du 28/08/2023

N° 48515

Dépense(s)

Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-31 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A2 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	80 000 €	Montant proposé ce jour	80 000 €
Affectation d'AP/AE n°25300	APAE : 2021-ASPUI001-26 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A8 ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - COMMERCES ET SERVICES		
Montant de l'APAE	370 000 €	Montant proposé ce jour	85 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-26 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A8 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	370 000 €	Montant proposé ce jour	80 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-34 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A8 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	70 000 €	Montant proposé ce jour	70 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-13 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-20421-8-P420A8 ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - OFFRE DE SANTE		
Montant de l'APAE	31 000 €	Montant proposé ce jour	25 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-25 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A7 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	125 000 €	Montant proposé ce jour	50 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-33 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A7 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	65 000 €	Montant proposé ce jour	65 000 €

Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-30 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204141-0-P420A7 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	42 000 €	Montant proposé ce jour	40 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-27 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A3 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	445 000 €	Montant proposé ce jour	240 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-32 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A3 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	50 000 €	Montant proposé ce jour	50 000 €
Affectation d'AP/AE n°25300	APAE : 2021-ASPUI001-22 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A1 ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - COMMERCES ET SERVICES		
Montant de l'APAE	95 000 €	Montant proposé ce jour	60 000 €
Affectation d'AP/AE n°25300	APAE : 2021-ASPUI001-28 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A6 Bâtiments et installations(I)		
Montant de l'APAE	170 000 €	Montant proposé ce jour	40 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-3 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-20421-6-P420A6 Biens mobiliers, matériel et études(I)		
Montant de l'APAE	15 000 €	Montant proposé ce jour	3 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-28 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A6 Bâtiments et installations(I)		
Montant de l'APAE	170 000 €	Montant proposé ce jour	70 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-4 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-20421-2-P420A2 Biens mobiliers, matériel et études(I)		
Montant de l'APAE	18 000 €	Montant proposé ce jour	6 000 €
TOTAL			964 000 €

ANNEXE**Service au public - Aide à la première installation de médecin généraliste**

Agence	Commune du projet	Nom	Dépenses retenues (montant HT)	Montant de subvention proposé	Avis de la Commission
Pays de Fougères	LECOUSSE	Dr Ronan GARNIER	26 291 €	3 000 €	Avis favorable
Pays de Fougères	LECOUSSE	Dr Eléonore SALARDAINE	26 902 €	3 000 €	Avis favorable
Pays de Brocéliande	IRODOUER	Dr Marianne CINOT	3 009 €	3 000 €	Avis favorable
Pays de Rennes	NOUVOITOU	Dr Emilie Delalande	4 324 €	0 €	Avis défavorable - Dépôt du dossier quelques mois après l'installation

CE002481-23-CP DU 28/08/2023-DYNAMISATION DES CENTRES-BOURGS-A1

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18027 23-I-ROZ-LANDRIEUX-TRAVAUX BAR EPICERIE TABAC-AAD

Nombre de dossiers 1

Observation :

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 22 204 74 204142 0 P420A1

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 ROZ LANDRIEUX 2023 MAIRIE Rue de la Mairie 35120 ROZ LANDRIEUX COM35246 - D3535246 - HHA18027									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Roz-landrieux	<u>Mandataire</u> - Roz landrieux	travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un commerce Bar-épicerie-tabac	INV : 82 699 €		173 000,00 €	Dépenses retenues : 173 000,00 € Taux appliqué 34,69 %	60 000,00 €	60 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	
Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 22 204 74 204142 0 P420A1	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	
TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	

Total général :	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	
------------------------	---------------------	---------------------	--------------------	--------------------	--

CE002470 - 23 - CP DU 28/8 - AAP DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - A2

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18029 23 - I - BAZOUGES LA PEROUSE - TRAVAUX REHABILITATION MAISON ET ANNEXES
POUR CREATION DE LOGEMENTS - AAP 2023

Nombre de dossiers 1

Observation :

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 31 204 74 204143 0 P420A2

PROJET : LOGEMENT

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 BAZOUGES LA PEROUSE 2023									
MAIRIE 2 place de l'Hôtel de Ville 35560 BAZOUGES LA PEROUSE							COM35019 - D3535019 - HHA18029		
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Bazouges la perouse	<u>Mandataire</u> - Bazouges la perouse	travaux de réhabilitation d'une maison et ses annexes en coeur de bourg pour y créer 5 logements (T1 et T2) dont 4 conventionnés				Dépenses retenues : 784 987,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	

TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE

	784 987,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	
--	---------------------	--------------------	--------------------	--

Total général :	784 987,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	
-----------------	--------------	-------------	-------------	--

CE002469 - 23 - CP DU 28/08/2023 - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS - A3

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18022	23 - I - BREAL-SOUS-VITRE - REHABILITATION ANCIENNE BOULANGERIE POUR CREER UN COMMERCE MULTISERVICES ET UN LOGEMENT - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT ET SERVICE
HHA18023	23 - I - ERBREE - ACQUISITION ET TRAVAUX DE REHABILITATION D'UNE ANCIENNE MAISON POUR CREER 2 LOGEMENTS - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT
HHA18024	23 - I - RETIERS - ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR OPERATION DE CREATION DE LOGEMENTS ET EVENTUELLEMENT STRUCTURE ACCUEIL PETITE ENFANCE - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT
HHA18025	23 - I - CHAMPEAUX - ACQUISITION DE LOGEMENTS POUR Y CREER 3 LOGEMENTS CONVENTIONNES - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT
HHA18026	23 - I - ETRELLES - TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN LOGEMENT 3 RUE JULIEN CAILLEL - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT

Observation :

Nombre de dossiers 5

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 27 204 74 204142 0 P420A3

PROJET : LOGEMENT

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 BREAL SOUS VITRE 2023									
MAIRIE 5 rue de la Mairie 35370 BREAL SOUS VITRE COM35038 - D3535038 - HHA18022									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Breal sous vitre	<u>Mandataire</u> - Breal sous vitre	travaux de réhabilitation de l'ancienne boulangerie au 2 rue de Bretagne pour créer un commerce multiservices au rez-de-chaussée et 1 logement T3 indépendant à l'étage			709 297,00 €	Dépenses retenues : 709 297,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	
 ERBREE 2023									
MAIRIE 12 rue de Bretagne 35500 ERBREE COM35105 - D3535105 - HHA18023									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Erbree	<u>Mandataire</u> - Erbree	acquisition et travaux de réhabilitation d'une ancienne maison au 1 place de l'église pour créer 2 logements à l'étage (T2 et T3-4)	INV : 13 425 € FON : 1 000 €		473 589,00 €	Dépenses retenues : 473 589,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
 ETRELLES 2023									
MAIRIE 2 rue Julien Caillel 35370 ETRELLES COM35109 - D3535109 - HHA18026									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Etreilles	<u>Mandataire</u> - Etreilles	travaux de réhabilitation d'un logement T5 étiquette G au 3 rue Julien Caillel	INV : 96 444 €		149 417,00 €	Dépenses retenues : 149 417,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	

 RETIERS 2023 MAIRIE 19 bis rue Georges Clémenceau 35240 RETIERS COM35239 - D3535239 - HHA18024									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Retiers	<u>Mandataire</u> - Retiers	acquisition d'une parcelle bâtie par l'EPFB en vue d'une opération de création de logements pour publics spécifiques (seniors) et éventuellement d'une structure d'accueil pour la petite enfance	INV : 100 000 €		500 600,00 €	Dépenses retenues : 500 600,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	

Total pour le projet : LOGEMENT
Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 27 204 74 204142 0 P420A3

1 832 903,00 €	1 832 903,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	
1 832 903,00 €	1 832 903,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 32 204 74 204143 0 P420A3

PROJET : LOGEMENT

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 CHAMPEAUX 2023 MAIRIE 1 place du Cloître 35500 CHAMPEAUX COM35052 - D3535052 - HHA18025									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Champeaux	<u>Mandataire</u> - Champeaux	acquisition des logements aux n° 8 et 9 de la Place du Cloître en vue de créer trois logements conventionnés	INV : 15 800 €		233 901,00 €	Dépenses retenues : 233 901,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	

Total pour le projet : LOGEMENT
Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 32 204 74 204143 0 P420A3
TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE

233 901,00 €	233 901,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
233 901,00 €	233 901,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
2 066 804,00 €	2 066 804,00 €	290 000,00 €	290 000,00 €	

Total général :

2 066 804,00 €	2 066 804,00 €	290 000,00 €	290 000,00 €	
----------------	----------------	--------------	--------------	--

CE002477-23-CP DU 28/08-ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC"COMMERCE"-A6

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HBR01275 23-I-ACQUISITION DERNIER COMMERCE-ESPACE MULTIFONCTIONNEL-ST
MAUGAN-APPEL A PROJET "SERVICES AU PUBLIC"

Nombre de dossiers 1

Observation :

BOUCLIER RURAL - COMMERCE ET ARTISANAT DE PROXIMITE - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 28 204 74 204142 0 P420A6

PROJET : BATIMENTS COMMUNAUX

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 SAINT MAUGAN 2023									
MAIRIE Le Bourg 35750 SAINT MAUGAN COM35295 - D3535295 - HBR01275									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-maugan	<u>Mandataire</u> - Saint maugan	acquisition des murs du dernier commerce en vue d'y proposer un espace multifonctionnel de type tiers-lieu tout en conservant l'activité bar-restaurant et services de proximité	INV : 15 100 €		136 965,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €	

Total pour le projet : BATIMENTS COMMUNAUX

TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - COMMERCE ET ARTISANAT DE PROXIMITE - INVESTISSEMENT

136 965,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €	
136 965,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €	

CE002478-23-CP DU 28/08-ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC"OFFRE DE SANTE"-A6

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HBR01276	23-I-CONSTRUCTION MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE-IRODOUER-ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC
HEA00974	23-I-MARIANNE CINOT - IRODOUER - ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC

Nombre de dossiers 2

Observation :

BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 28 204 74 204142 0 P420A6

PROJET : DIVERS

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 IRODOUER 2023 MAIRIE Rue de la Mairie 35850 IRODOUER <small>COM35135 - D3535135 - HBR01276</small>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Irodouer	<u>Mandataire</u> - Irodouer	construction d'une maison de santé pluridisciplinaire			1 840 868,00 €		70 000,00 €	70 000,00 €	

Total pour le projet : DIVERS

1 840 868,00 €		70 000,00 €	70 000,00 €	
-----------------------	--	--------------------	--------------------	--

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 3 204 74 20421 6 P420A6

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention : Aide à l'installation - Plafond de subvention : 3 000,00

 CINOT Marianne 2023 5 RUE JEAN MARTIN 35000 RENNES <small>PAR13327 - D35138488 - HEA00974</small>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Irodouer	<u>Mandataire</u> - Cinot marianne	aide à l'installation d'un médecin à Irodouer					3 000,00 €	3 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL

TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT

		3 000,00 €	3 000,00 €	
1 840 868,00 €		73 000,00 €	73 000,00 €	

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA PREMIERE INSTALLATION POUR UN MEDECIN GENERALISTE

Entre

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 28 août 2023, prise après avis de la Commission Accès des Services au Public.

et

Docteure Marianne CINOT, médecin généraliste,
Né(e) le 11/04/1992, exerçant à IRODOUER

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de mettre en place une aide dénommée « aide à la première installation des médecins » pour favoriser l'installation de médecins généralistes exerçant une activité libérale en Ille-et-Vilaine.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet le versement d'une aide départementale.

L'aide financière accordée par le Département d'Ille-et-Vilaine est une aide forfaitaire d'investissement, d'un montant de 3 000 euros avec un engagement à exercer pendant au moins 3 ans en Ille-et-Vilaine sur la Commune d'Irodouër. Cette aide est destinée à financer le matériel médical et l'informatique à usage professionnel.

Article 2 : Montant de la subvention

Le Département d'Ille-et-Vilaine accorde au Docteur Marianne CINOT une subvention forfaitaire d'un montant de 3 000 € pour l'achat de matériel médical et informatique à usage professionnel.

Article 3. - Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire déclare s'installer pour la première fois en tant que médecin généraliste libéral dans la commune d'IRODOUER.

Le bénéficiaire s'engage à exercer pendant au moins 3 ans à IRODOUER, en tant que médecin généraliste en activité libérale.

Article 4 : Versement de l'aide financière

Le versement est conditionné à la présentation :

- de la liste des équipements,
- d'un état récapitulatif du montant des équipements (HT et TTC),
- des factures correspondantes
- du N° Siret
- d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le Département pourra à tout moment dans un délai de trois ans après le versement de la totalité de la subvention, exercer un contrôle sur pièce ou sur place.

Article 5 : Cas particuliers où l'engagement n'est pas respecté

Si le bénéficiaire n'exerce pas à IRODOUER, il est procédé à la mise en recouvrement des sommes versées à l'intéressée.

Dans le cas où l'engagement d'exercer à IRODOUER viendrait à être rompu avant le terme fixé, par la volonté de l'intéressée, il sera procédé à la mise en recouvrement de la totalité de la subvention. Le Département mettra en demeure, par courrier, le médecin, de rembourser. A compter de la date de notification de ce courrier, le remboursement est exigible.

Article 6 : Révision de la convention

Toute modification à apporter à la présente convention donnera lieu à un avenant signé par les parties contractantes qui fera l'objet d'une décision en Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements souscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 30 jours suite à l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter.

Article 8 : Election de domicile - attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au Département. Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date d'installation à IRODOUER, en Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente en charge de l'Economie sociale et solidaire, transition écologique, enseignement supérieur et recherche, coordination des politiques transversales

Le médecin
(Précédé de la mention "lu et approuvé")

Emmanuelle ROUSSET

Docteure Marianne CINOT

23 - I - CP 28/08/2023 - ADD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - A7

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18030	23 - I - MAIRIE SAINT SULPICE LA FORET - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7
HHA18031	23 - I - MAIRIE SAINT GREGOIRE - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7
HHA18032	23 - I - MAIRIE SAINT SYMPHORIEN - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7
HHA18033	23 - I - MAIRIE SERVON SUR VILAINE - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7

Observation :

Nombre de dossiers 4

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 25 204 74 204142 0 P420A7

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

 SAINT SYMPHORIEN 2023 MAIRIE Le Bourg 35630 SAINT SYMPHORIEN COM35317 - D3535364 - HHA18032									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-symphorien	<u>Mandataire</u> - Saint symphorien	acquisition d'un foncier avec un bâtiment patrimonial en vue de le réhabiliter pour la création de 3 logements (1T3 et 2T4) et d'un bar-restaurant-épicerie dans le cadre d'un projet global de réaménagement du centre bourg				Dépenses retenues : 268 786,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL
 Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 25 204 74 204142 0 P420A7

	268 786,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
	268 786,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 30 204 74 204141 0 P420A7

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

 SAINT SULPICE LA FORET 2023 MAIRIE 3 rue de l'Abbaye 35250 SAINT SULPICE LA FORET COM35316 - D3535316 - HHA18030									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-sulpice la foret	<u>Mandataire</u> - Saint sulpice la foret	animation de la concertation en coeur de bourg, dans le cadre d'une ZAC multi-sites, pour la définition des usages des bâtiments existants et espaces publics	INV : 176 674 €			Dépenses retenues : 180 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	

SERVON SUR VILAINE 2023									
MAIRIE Rue Théodore Gaudiche 35530 SERVON SUR VILAINE COM35327 - D3535327 - HHA18033									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Servon sur vilaine	<u>Mandataire</u> - Servon sur vilaine	étude de programmation d'une opération en renouvellement urbain pour la définition d'un aménagement exemplaire en matière environnementale en vue de créer des logements				Dépenses retenues : 68 220,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL
Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 30 204 74 204141 0 P420A7

	248 220,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	
	248 220,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 33 204 74 204143 0 P420A7

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

SAINT GREGOIRE 2023									
HOTEL DE VILLE Place de la Mairie 35760 SAINT GREGOIRE COM35278 - D3535278 - HHA18031									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-gregoire	<u>Mandataire</u> - Saint gregoire	travaux de réhabilitation d'un immeuble patrimonial au 11 rue Alphonse Milon pour y créer 4 logements de transition (2T1 et 2T3) gérés par le CCAS, en partenariat avec le CDAS				Dépenses retenues : 526 915,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL
Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 33 204 74 204143 0 P420A7
TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE

	526 915,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
	526 915,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
	1 043 921,00 €	155 000,00 €	155 000,00 €	

Total général :

	1 043 921,00 €	155 000,00 €	155 000,00 €	
--	----------------	--------------	--------------	--

CE002474 - 23 - CP DU 28/08/2023 - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS - A8

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HBR01270	23 - I - LA NOE BLANCHE - REHABILITATION ET DEMOLITION-CONSTRUCTION ANCIENNE BOUCHERIE POUR CREATION COMMERCE ET 2 LOGEMENTS SOCIAUX CONVENTIONNES - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01271	23 - I - LE SEL DE BRETAGNE - ACQUISITION FONCIER NON BATI ET CONSTRUCTION BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR AVEC EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENT PARKING - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01272	23 - I - LANGON - REHABILITATION ANCIEN BUREAU DE POSTE EN CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE ET CREATION LOGEMENT - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01273	23 - I - ASSOCIATION SENTIERS EN SANTE- AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DU CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE DE LANGON - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01274	23 - I - SAINT GANTON - REMPLACEMENT CUVES STATION-SERVICE COMMUNALE GEREE PAR UNE ASSOCIATION D'INSERTION DANS LE CADRE DE TERRITOIRES ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS

Observation :

Nombre de dossiers 5

BOUCLIER RURAL - AUTRES - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 13 204 74 20421 8 P420A8

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

SENTIERS EN SANTE 2023									
20 grande rue 35660 LANGON ASO00753 - D35131446 - HBR01273									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Langon	<u>Mandataire</u> - Sentières en sante	aménagement et équipement du centre de santé communautaire de Langon	FON : 4 000 €			Dépenses retenues : 74 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 26 204 74 204142 0 P420A8

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

LANGON 2023									
MAIRIE Rue de la Brûlerie 35660 LANGON COM35145 - D3535145 - HBR01272									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Langon	<u>Mandataire</u> - Langon	travaux de réhabilitation de l'ancien bureau de poste en centre de santé communautaire et création d'un logement T4.	INV : 13 432 € FON : 2 314 €			Dépenses retenues : 634 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	

SAINT GANTON 2023									
MAIRIE Le Bourg 35550 SAINT GANTON COM35268 - D3535268 - HBR01274									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-ganton	<u>Mandataire</u> - Saint ganton	remplacement des cuves de la station-service communale gérée par				Dépenses retenues : 60	15 000,00 €	15 000,00 €	

 SAINT GANTON 2023 MAIRIE Le Bourg 35550 SAINT GANTON COM35268 - D3535268 - HBR01274									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
		une association d'insertion, dans le cadre de l'opération Territoires zéro chômeur de longue durée				545,00 €			
 SEL DE BRETAGNE (LE) 2023 MAIRIE 1 rue Chateaubriand 35320 LE SEL DE BRETAGNE COM35322 - D3535322 - HBR01271									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Sel de bretagne (le)	<u>Mandataire</u> - Sel de bretagne (le)	acquisition d'un foncier non bâti et construction d'une boucherie-charcuterie-traiteur avec équipements et aménagement du parking	INV : 2 253 €			Dépenses retenues : 700 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 34 204 74 204143 0 P420A8

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

 NOE BLANCHE (LA) 2023 MAIRIE Le Bourg 35470 LA NOE BLANCHE COM35202 - D3535202 - HBR01270									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Noe-blanche (la)	<u>Mandataire</u> - Noe blanche (la)	travaux de réhabilitation et démolition/construction de l'ancienne boucherie pour créer un commerce (salon de coiffure) et 2 logements sociaux T4 conventionnés				Dépenses retenues : 812 274,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	

TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - AUTRES - INVESTISSEMENT

	2 280 819,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €	
--	-----------------------	---------------------	---------------------	--

Total général :		2 280 819,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €	
------------------------	--	-----------------------	---------------------	---------------------	--

CE002476 - 23 - CP DU 28/8 - ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - A2

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HFE00095	23 - I - SALARDAINE ELEONORE - LECOUSSE - AIDE INSTALLATION MEDECIN GENERALISTE
HFE00096	23 - I - GARNIER RONAN - LECOUSSE - AIDE INSTALLATION MEDECIN GENERALISTE

Nombre de dossiers 2

Observation :

BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 4 204 74 20421 2 P420A2

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention : Aide à l'installation - Plafond de subvention : 3 000,00

 Dr GARNIER Ronan 2023									
<i>PAR13338 - D35138704 - HFE00096</i>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Lecousse	<u>Mandataire</u> - Dr garnier ronan	aide à votre première installation de médecin généraliste à Lecousse (aide forfaitaire)			12 581,11 €		3 000,00 €	3 000,00 €	
 DR SALARDAINE Eléonore 2023									
<i>PAR13337 - D35138703 - HFE00095</i>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Lecousse	<u>Mandataire</u> - Dr salardaine éléonore	aide à votre première installation de médecin généraliste à Lecousse (aide forfaitaire)			11 969,83 €		3 000,00 €	3 000,00 €	
TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT					24 550,94 €		6 000,00 €	6 000,00 €	

Total général :	24 550,94 €		6 000,00 €	6 000,00 €	
-----------------	-------------	--	------------	------------	--

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'INSTALLATION POUR UN MEDECIN GENERALISTE

Entre

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 28 août 2023, prise après avis de la Commission Accès des Services au Public ;

et

Docteur Ronan GARNIER, médecin généraliste,
Né le 14/09/1990, exerçant au Pôle santé – 1 rue de la Guillardière – 35133 Lécousse ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de mettre en place une aide dénommée « aide à l'installation des médecins » pour favoriser l'installation de médecins généralistes exerçant seuls ou en groupe en Ille-et-Vilaine.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet le versement d'une aide départementale.

L'aide financière accordée par le Département d'Ille-et-Vilaine est une aide forfaitaire d'investissement, d'un montant de 3 000 euros avec un engagement à exercer pendant au moins 3 ans en Ille-et-Vilaine. Cette aide est destinée à financer le matériel médical, le mobilier et l'informatique à usage professionnel.

Article 2 : Montant de la subvention

Le Département d'Ille-et-Vilaine accorde au Docteur Ronan GARNIER une subvention forfaitaire d'un montant de 3 000 euros pour l'achat de matériel, mobilier et informatique à usage professionnel.

Article 3 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire déclare s'installer pour la première fois en tant que médecin généraliste libéral dans la commune de Lécousse.

Le bénéficiaire s'engage à exercer pendant au moins 3 ans à Lécousse, en tant que médecin généraliste en activité libérale.

Article 4 : Versement de l'aide financière

Le versement est conditionné à la présentation :

- de la liste des équipements,
- d'un état récapitulatif du montant des équipements (HT et TTC),
- des factures correspondantes,
- du N° Siret,
- d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le Département pourra à tout moment dans un délai de trois ans après le versement de la totalité de la subvention, exercer un contrôle sur pièce ou sur place.

Article 5 : Cas particuliers où l'engagement n'est pas respecté

Si le bénéficiaire n'exerce pas à Lécousse, il est procédé à la mise en recouvrement des sommes versées à l'intéressé.

Dans le cas où l'engagement d'exercer à Lécousse viendrait à être rompu avant le terme fixé, par la volonté de l'intéressé, il sera procédé à la mise en recouvrement de la totalité de la subvention. Le Département mettra en demeure, par courrier, le médecin, de rembourser. A compter de la date de notification de ce courrier, le remboursement est exigible.

Article 6 : Révision de la convention

Toute modification à apporter à la présente convention donnera lieu à un avenant signé par les parties contractantes qui fera l'objet d'une décision en Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Article 7 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements souscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 30 jours suite à l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter.

Article 8 : Election de domicile - attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au Département. Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date d'installation à Lécousse, en Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente déléguée à l'aménagement
équilibré des territoires

Le médecin
(Précédé de la mention "lu et approuvé")

Madame Emmanuelle ROUSSET

Dr Ronan GARNIER

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'INSTALLATION POUR UN MEDECIN GENERALISTE

Entre

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 28 août 2023, prise après avis de la Commission Accès des Services au Public ;

et

Docteur Eléonore SALARDAINE, médecin généraliste,
Née le 28/10/1993, exerçant au Pôle santé – 1 rue de la Guillardière – 35133 Lécousse ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de mettre en place une aide dénommée « aide à l'installation des médecins » pour favoriser l'installation de médecins généralistes exerçant seuls ou en groupe en Ille-et-Vilaine.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet le versement d'une aide départementale.

L'aide financière accordée par le Département d'Ille-et-Vilaine est une aide forfaitaire d'investissement, d'un montant de 3 000 euros avec un engagement à exercer pendant au moins 3 ans en Ille-et-Vilaine. Cette aide est destinée à financer le matériel médical, le mobilier et l'informatique à usage professionnel.

Article 2 : Montant de la subvention

Le Département d'Ille-et-Vilaine accorde au Docteur Eléonore SALARDAINE une subvention forfaitaire d'un montant de 3 000 euros pour l'achat de matériel, mobilier et informatique à usage professionnel.

Article 3 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire déclare s'installer pour la première fois en tant que médecin généraliste libéral dans la commune de Lécousse.

Le bénéficiaire s'engage à exercer pendant au moins 3 ans à Lécousse, en tant que médecin généraliste en activité libérale.

Article 4 : Versement de l'aide financière

Le versement est conditionné à la présentation :

- de la liste des équipements,
- d'un état récapitulatif du montant des équipements (HT et TTC),
- des factures correspondantes,
- du N° Siret,
- d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le Département pourra à tout moment dans un délai de trois ans après le versement de la totalité de la subvention, exercer un contrôle sur pièce ou sur place.

Article 5 : Cas particuliers où l'engagement n'est pas respecté

Si le bénéficiaire n'exerce pas à Lécousse, il est procédé à la mise en recouvrement des sommes versées à l'intéressé.

Dans le cas où l'engagement d'exercer à Lécousse viendrait à être rompu avant le terme fixé, par la volonté de l'intéressé, il sera procédé à la mise en recouvrement de la totalité de la subvention. Le Département mettra en demeure, par courrier, le médecin, de rembourser. A compter de la date de notification de ce courrier, le remboursement est exigible.

Article 6 : Révision de la convention

Toute modification à apporter à la présente convention donnera lieu à un avenant signé par les parties contractantes qui fera l'objet d'une décision en Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Article 7 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements souscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 30 jours suite à l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter.

Article 8 : Election de domicile - attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au Département. Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date d'installation à Lécousse, en Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente déléguée à l'aménagement
équilibré des territoires

Le médecin
(Précédé de la mention "lu et approuvé")

Madame Emmanuelle ROUSSET

Dr Eléonore SALARDAINE

ANNEXE

Subventions proposées pour les projets de dynamisation des centres bourgs par l'habitat et les services - 1er semestre année 2023

Agence	Commune du projet	Code INSEE	Porteur du projet et mandataire	Typologie du projet	Description du projet	Dépenses retenues (montant HT)	Montant de subvention proposé
Pays de Saint-Malo	ROZ-LANDRIEUX	35246	Commune de Roz-Landrieux	Service au public	Travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un commerce Bar-épicerie-tabac	173 000 €	60 000 €
Pays de Fougères	BAZOUGES-LA-PEROUSE	35019	Commune de Bazouges-la-Pérouse	Logement	Travaux de réhabilitation d'une maison et de ses annexes en cœur de bourg pour créer 5 logements T1 et T2 dont 4 conventionnés	784 987 €	80 000 €
Pays de Vitré	BREAL-SOUS-VITRE	35038	Commune de Bréal-sous-Vitré	Logement et service au public	Travaux de réhabilitation de l'ancienne boulangerie au 2 rue de Bretagne pour créer un commerce multiservices au rez-de-chaussée et 1 logement T3 indépendant à l'étage	709 297 €	70 000 €
Pays de Vitré	ERBREE	35105	Commune d'Erbrée	Logement	Acquisition et travaux de réhabilitation d'une ancienne maison au 1 place de l'église pour créer 2 logements à l'étage (T2 et T3-4)	473 589 €	65 000 €
Pays de Vitré	RETIERS	35239	Commune de Retiers	Logement	Acquisition d'une parcelle bâtie par l'EPFB en vue d'une opération de création de logements pour publics spécifiques (seniors) et éventuellement d'une structure d'accueil pour la petite enfance	500 600 €	60 000 €
Pays de Vitré	CHAMPEAUX	35052	Commune de Champeaux	Logement	Acquisition des logements aux n° 8 et 9 de la Place du Cloître en vue de créer trois logements conventionnés	233 901 €	50 000 €
Pays de Vitré	ETRELLES	35109	Commune d'Etelles	Logement	Travaux de réhabilitation d'un logement T5 étiquette G au 3 rue Julien Caillel	149 417 €	45 000 €
Pays de Brocéliande	IRODOUER	35315	Commune d'Irodouër	Service au public	Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire	1 840 868 €	70 000 €
Pays de Brocéliande	SAINT-MAUGAN	35315	Commune de Saint-Maugan	Service au public	Acquisition des murs du dernier commerce en vue d'y proposer un espace multifonctionnel de type tiers-lieu tout en conservant l'activité bar-restaurant et services de proximité	136 965 €	40 000 €
Pays de Rennes	SAINT-SULPICE-LA-FORET	35315	Commune de Saint-Sulpice-la-Forêt	Logement et service au public	Animation de la concertation en cœur de bourg, dans le cadre d'une ZAC multi-sites, par une approche interdisciplinaire pour définir collectivement les usages des bâtiments existants et espaces publics	180 000 €	30 000 €
Pays de Rennes	SAINT-GREGOIRE	35278	Commune de Saint-Grégoire	Logement	Travaux de réhabilitation d'un immeuble patrimonial au 11 rue Alphonse Milon pour y créer 4 logements de transition (2T1 et 2T3) gérés par le CCAS, en partenariat avec le CDAS	526 915 €	65 000 €
Pays de Rennes	SAINT-SYMPHORIEN	35317	Commune de Saint-Symphorien	Logement et service au public	Acquisition d'un foncier avec un bâtiment patrimonial en vue de le réhabiliter pour la création de 3 logements (1T3 et 2T4) et d'un bar-restaurant-épicerie dans le cadre d'un projet global de réaménagement du centre bourg	268 786 €	50 000 €
Pays de Rennes	SERVON-SUR-VILAINE	35327	Commune de Servon sur Vilaine	Logement et service au public	Etude de programmation d'une opération en renouvellement urbain pour la définition d'un aménagement exemplaire en matière d'environnement, d'une réhabilitation thermique de l'école élémentaire et d'une production de logements qui réponde au besoins des habitants	68 220 €	10 000 €

Suite - Subventions proposées pour la dynamisation des centres bourgs par l'habitat et les services - 1er semestre année 2023

Agence	Commune du projet	Code INSEE	Porteur du projet et mandataire	Typologie du projet	Description du projet	Dépenses retenues (montant HT)	Montant de subvention proposé
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LA NOE-BLANCHE	35202	Commune de La Noë-Blanche	Logement et service au public	Travaux de réhabilitation et démolition construction de l'ancienne boucherie pour créer un commerce (salon de coiffure) et 2 logements sociaux T4 conventionnés	812 274 €	70 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LE SEL-DE-BRETAGNE	35322	Commune Le Sel-de-Bretagne	Service au public	Acquisition d'un foncier non bâti et construction d'une boucherie charcuterie traiteur avec équipements et aménagement du parking	700 000 €	70 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LANGON	35145	Commune de Langon	Logement et service au public	Travaux de réhabilitation de l'ancien bureau de poste en centre de santé communautaire et création d'un logement T4	634 000 €	80 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LANGON		Association SenS	Service au public	Aménagement et équipement du centre de santé communautaire de Langon	74 000 €	25 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	SAINT-GANTON	35268	Commune de Saint-Ganton	Service au public	Remplacement des cuves de la station-service communale gérée par une association d'insertion, dans le cadre de l'opération Territoires zéro chômeur de longue durée	60 545 €	15 000 €

ANNEXE

Projets dynamisation des centres bourgs par l'habitat et les services NON AIDES - 1er semestre année 2023

Agence	Commune du projet	Code INSEE	Porteur du projet	Typologie du projet	Description du projet	Coût du projet HT	Avis de la Commission
Pays de Fougères	GOSNE	35121	Commune de Gosné	Service au public	Acquisition et travaux de réhabilitation de l'ancienne ferme du bourg et travaux de construction (extension) afin d'y accueillir un bar/restaurant	805 612 €	Dossier inéligible car ce n'est pas le dernier service de la commune
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LASSY	35149	Commune de Lassy	Service au public	Etudes préalables, travaux de construction d'une boulangerie pâtisserie dans un bâtiment modulaire et achat d'équipements	463 912 €	Avis défavorable sur la base de l'avant-projet constituant le dossier : le projet situé à côté de l'église ne s'intègre pas dans son environnement, notamment par sa volumétrie et l'absence de traitement des abords. Les services du Département (développement local et architecte du CAU35) n'ont pas été associés au projet ; seule une autorisation de démarrage anticipé a été accordée en décembre 2022. Les travaux de construction ont démarrés. Au vu des éléments du dossier, questionnement sur le montage du dossier, notamment sans mise en concurrence et sans architecte mandataire.
Pays de Vitré	BALAZE	35015	Commune de Balazé	Service au public	Acquisition d'une cellule commerciale multiservices en VEFA, dans l'opération de renouvellement urbain "îlot Saint-Martin", avec du commerce au rez-de-chaussée et des logements sociaux à l'étage	410 928 €	Report du dossier car absence de plan d'ensemble et d'information sur le commerce. La construction du bâtiment n'a pas encore démarré.
Pays de Rennes	LA MEZIERE	35177	Commune de La Mézière	Logement et service au public	Déconstruction d'un bâtiment dans l'opération de restructuration de l'îlot "Cœur de Macéria" en centre-bourg en vue de densifier l'habitat et de dynamiser l'offre commerciale	31 700 €	Report du dossier "déconstruction" qui pourra être étudié lors de la 2ème phase de l'opération pour la partie logement ou équipement public multifonction, si éligible. A ce stade, bâtiment public (salle associative) non éligible.
Pays de Rennes	LANGAN	35144	Commune de Langan	Service au public	Travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie pour y créer une épicerie	392 000 €	Report du dossier car le projet est confié à un nouveau cabinet d'architecte ; une amélioration du projet pour l'accès PMR et le traitement de la façade est attendue
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LA CHAPELLE-BOUEXIC	35057	Commune de La Chapelle Bouëxic	Service au public	Construction d'un Bar Tabac Jeux Presse Point Banque Petite Restauration	382 700 €	Report du dossier qui présente des vices de procédure ; le projet est établi par un maître d'œuvre et non un architecte. Les plans sont à revoir, notamment la présence d'ouvrants sur la propriété mitoyenne.

Éléments financiers

Commission permanente

du 28/08/2023

N° 48515

Dépense(s)

Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-31 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A2 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	80 000 €	Montant proposé ce jour	80 000 €
Affectation d'AP/AE n°25300	APAE : 2021-ASPUI001-26 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A8 ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - COMMERCE ET SERVICES		
Montant de l'APAE	370 000 €	Montant proposé ce jour	85 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-26 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A8 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	370 000 €	Montant proposé ce jour	80 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-34 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A8 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	70 000 €	Montant proposé ce jour	70 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-13 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-20421-8-P420A8 ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - OFFRE DE SANTE		
Montant de l'APAE	31 000 €	Montant proposé ce jour	25 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-25 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A7 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	125 000 €	Montant proposé ce jour	50 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-33 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A7 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	65 000 €	Montant proposé ce jour	65 000 €

Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-30 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204141-0-P420A7 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	42 000 €	Montant proposé ce jour	40 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-27 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A3 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	445 000 €	Montant proposé ce jour	240 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-32 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A3 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	50 000 €	Montant proposé ce jour	50 000 €
Affectation d'AP/AE n°25300	APAE : 2021-ASPUI001-22 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A1 ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - COMMERCES ET SERVICES		
Montant de l'APAE	95 000 €	Montant proposé ce jour	60 000 €
Affectation d'AP/AE n°25300	APAE : 2021-ASPUI001-28 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A6 Bâtiments et installations(I)		
Montant de l'APAE	170 000 €	Montant proposé ce jour	40 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-3 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-20421-6-P420A6 Biens mobiliers, matériel et études(I)		
Montant de l'APAE	15 000 €	Montant proposé ce jour	3 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-28 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A6 Bâtiments et installations(I)		
Montant de l'APAE	170 000 €	Montant proposé ce jour	70 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-4 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-20421-2-P420A2 Biens mobiliers, matériel et études(I)		
Montant de l'APAE	18 000 €	Montant proposé ce jour	6 000 €
TOTAL			964 000 €

ANNEXE**Service au public - Aide à la première installation de médecin généraliste**

Agence	Commune du projet	Nom	Dépenses retenues (montant HT)	Montant de subvention proposé	Avis de la Commission
Pays de Fougères	LECOUSSE	Dr Ronan GARNIER	26 291 €	3 000 €	Avis favorable
Pays de Fougères	LECOUSSE	Dr Eléonore SALARDAINE	26 902 €	3 000 €	Avis favorable
Pays de Brocéliande	IRODOUER	Dr Marianne CINOT	3 009 €	3 000 €	Avis favorable
Pays de Rennes	NOUVOITOU	Dr Emilie Delalande	4 324 €	0 €	Avis défavorable - Dépôt du dossier quelques mois après l'installation

CE002481-23-CP DU 28/08/2023-DYNAMISATION DES CENTRES-BOURGS-A1

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18027 23-I-ROZ-LANDRIEUX-TRAVAUX BAR EPICERIE TABAC-AAD

Nombre de dossiers 1

Observation :

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 22 204 74 204142 0 P420A1

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 ROZ LANDRIEUX 2023 MAIRIE Rue de la Mairie 35120 ROZ LANDRIEUX COM35246 - D3535246 - HHA18027									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Roz-landrieux	<u>Mandataire</u> - Roz landrieux	travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un commerce Bar-épicerie-tabac	INV : 82 699 €		173 000,00 €	Dépenses retenues : 173 000,00 € Taux appliqué 34,69 %	60 000,00 €	60 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	
Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 22 204 74 204142 0 P420A1	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	
TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	

Total général :	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	
------------------------	---------------------	---------------------	--------------------	--------------------	--

CE002470 - 23 - CP DU 28/8 - AAP DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - A2

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18029 23 - I - BAZOUGES LA PEROUSE - TRAVAUX REHABILITATION MAISON ET ANNEXES
POUR CREATION DE LOGEMENTS - AAP 2023

Nombre de dossiers 1

Observation :

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 31 204 74 204143 0 P420A2

PROJET : LOGEMENT

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 BAZOUGES LA PEROUSE									2023
MAIRIE 2 place de l'Hôtel de Ville 35560 BAZOUGES LA PEROUSE							COM35019 - D3535019 - HHA18029		
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Bazouges la perouse	<u>Mandataire</u> - Bazouges la perouse	travaux de réhabilitation d'une maison et ses annexes en coeur de bourg pour y créer 5 logements (T1 et T2) dont 4 conventionnés				Dépenses retenues : 784 987,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	

TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE

	784 987,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	
--	---------------------	--------------------	--------------------	--

Total général :	784 987,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	
-----------------	--------------	-------------	-------------	--

CE002469 - 23 - CP DU 28/08/2023 - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS - A3

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18022	23 - I - BREAL-SOUS-VITRE - REHABILITATION ANCIENNE BOULANGERIE POUR CREER UN COMMERCE MULTISERVICES ET UN LOGEMENT - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT ET SERVICE
HHA18023	23 - I - ERBREE - ACQUISITION ET TRAVAUX DE REHABILITATION D'UNE ANCIENNE MAISON POUR CREER 2 LOGEMENTS - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT
HHA18024	23 - I - RETIERS - ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR OPERATION DE CREATION DE LOGEMENTS ET EVENTUELLEMENT STRUCTURE ACCUEIL PETITE ENFANCE - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT
HHA18025	23 - I - CHAMPEAUX - ACQUISITION DE LOGEMENTS POUR Y CREER 3 LOGEMENTS CONVENTIONNES - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT
HHA18026	23 - I - ETRELLES - TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN LOGEMENT 3 RUE JULIEN CAILLEL - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT

Observation :

Nombre de dossiers 5

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 27 204 74 204142 0 P420A3

PROJET : LOGEMENT

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 BREAL SOUS VITRE 2023 MAIRIE 5 rue de la Mairie 35370 BREAL SOUS VITRE COM35038 - D3535038 - HHA18022									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Breal sous vitre	<u>Mandataire</u> - Breal sous vitre	travaux de réhabilitation de l'ancienne boulangerie au 2 rue de Bretagne pour créer un commerce multiservices au rez-de-chaussée et 1 logement T3 indépendant à l'étage			709 297,00 €	Dépenses retenues : 709 297,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	
 ERBREE 2023 MAIRIE 12 rue de Bretagne 35500 ERBREE COM35105 - D3535105 - HHA18023									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Erbree	<u>Mandataire</u> - Erbree	acquisition et travaux de réhabilitation d'une ancienne maison au 1 place de l'église pour créer 2 logements à l'étage (T2 et T3-4)	INV : 13 425 € FON : 1 000 €		473 589,00 €	Dépenses retenues : 473 589,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
 ETRELLES 2023 MAIRIE 2 rue Julien Caillel 35370 ETRELLES COM35109 - D3535109 - HHA18026									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Etreilles	<u>Mandataire</u> - Etreilles	travaux de réhabilitation d'un logement T5 étiquette G au 3 rue Julien Caillel	INV : 96 444 €		149 417,00 €	Dépenses retenues : 149 417,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	

 RETIERS 2023 MAIRIE 19 bis rue Georges Clémenceau 35240 RETIERS COM35239 - D3535239 - HHA18024									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Retiers	<u>Mandataire</u> - Retiers	acquisition d'une parcelle bâtie par l'EPFB en vue d'une opération de création de logements pour publics spécifiques (seniors) et éventuellement d'une structure d'accueil pour la petite enfance	INV : 100 000 €		500 600,00 €	Dépenses retenues : 500 600,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	

Total pour le projet : LOGEMENT
 Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 27 204 74 204142 0 P420A3

1 832 903,00 €	1 832 903,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	
1 832 903,00 €	1 832 903,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 32 204 74 204143 0 P420A3

PROJET : LOGEMENT

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 CHAMPEAUX 2023 MAIRIE 1 place du Cloître 35500 CHAMPEAUX COM35052 - D3535052 - HHA18025									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Champeaux	<u>Mandataire</u> - Champeaux	acquisition des logements aux n° 8 et 9 de la Place du Cloître en vue de créer trois logements conventionnés	INV : 15 800 €		233 901,00 €	Dépenses retenues : 233 901,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	

Total pour le projet : LOGEMENT
 Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 32 204 74 204143 0 P420A3
 TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE

233 901,00 €	233 901,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
233 901,00 €	233 901,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
2 066 804,00 €	2 066 804,00 €	290 000,00 €	290 000,00 €	

Total général :

2 066 804,00 €	2 066 804,00 €	290 000,00 €	290 000,00 €	
----------------	----------------	--------------	--------------	--

CE002477-23-CP DU 28/08-ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC"COMMERCE"-A6

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HBR01275 23-I-ACQUISITION DERNIER COMMERCE-ESPACE MULTIFONCTIONNEL-ST
MAUGAN-APPEL A PROJET "SERVICES AU PUBLIC"

Nombre de dossiers 1

Observation :

BOUCLIER RURAL - COMMERCE ET ARTISANAT DE PROXIMITE - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 28 204 74 204142 0 P420A6

PROJET : BATIMENTS COMMUNAUX

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 SAINT MAUGAN 2023									
MAIRIE Le Bourg 35750 SAINT MAUGAN COM35295 - D3535295 - HBR01275									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-maugan	<u>Mandataire</u> - Saint maugan	acquisition des murs du dernier commerce en vue d'y proposer un espace multifonctionnel de type tiers-lieu tout en conservant l'activité bar-restaurant et services de proximité	INV : 15 100 €		136 965,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €	

Total pour le projet : BATIMENTS COMMUNAUX

TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - COMMERCE ET ARTISANAT DE PROXIMITE - INVESTISSEMENT

136 965,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €	
136 965,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €	

CE002478-23-CP DU 28/08-ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC"OFFRE DE SANTE"-A6

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HBR01276	23-I-CONSTRUCTION MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE-IRODOUER-ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC
HEA00974	23-I-MARIANNE CINOT - IRODOUER - ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC

Nombre de dossiers 2

Observation :

BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 28 204 74 204142 0 P420A6

PROJET : DIVERS

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 IRODOUER 2023 MAIRIE Rue de la Mairie 35850 IRODOUER COM35135 - D3535135 - HBR01276									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Irodouer	<u>Mandataire</u> - Irodouer	construction d'une maison de santé pluridisciplinaire			1 840 868,00 €		70 000,00 €	70 000,00 €	

Total pour le projet : DIVERS

1 840 868,00 €		70 000,00 €	70 000,00 €	
-----------------------	--	--------------------	--------------------	--

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 3 204 74 20421 6 P420A6

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention : Aide à l'installation - Plafond de subvention : 3 000,00

 CINOT Marianne 2023 5 RUE JEAN MARTIN 35000 RENNES PAR13327 - D35138488 - HEA00974									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Irodouer	<u>Mandataire</u> - Cinot marianne	aide à l'installation d'un médecin à Irodouer					3 000,00 €	3 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL

TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT

		3 000,00 €	3 000,00 €	
1 840 868,00 €		73 000,00 €	73 000,00 €	

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA PREMIERE INSTALLATION POUR UN MEDECIN GENERALISTE

Entre

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 28 août 2023, prise après avis de la Commission Accès des Services au Public.

et

Docteure Marianne CINOT, médecin généraliste,
Né(e) le 11/04/1992, exerçant à IRODOUER

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de mettre en place une aide dénommée « aide à la première installation des médecins » pour favoriser l'installation de médecins généralistes exerçant une activité libérale en Ille-et-Vilaine.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet le versement d'une aide départementale.

L'aide financière accordée par le Département d'Ille-et-Vilaine est une aide forfaitaire d'investissement, d'un montant de 3 000 euros avec un engagement à exercer pendant au moins 3 ans en Ille-et-Vilaine sur la Commune d'Irodouër. Cette aide est destinée à financer le matériel médical et l'informatique à usage professionnel.

Article 2 : Montant de la subvention

Le Département d'Ille-et-Vilaine accorde au Docteur Marianne CINOT une subvention forfaitaire d'un montant de 3 000 € pour l'achat de matériel médical et informatique à usage professionnel.

Article 3. - Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire déclare s'installer pour la première fois en tant que médecin généraliste libéral dans la commune d'IRODOUER.

Le bénéficiaire s'engage à exercer pendant au moins 3 ans à IRODOUER, en tant que médecin généraliste en activité libérale.

Article 4 : Versement de l'aide financière

Le versement est conditionné à la présentation :

- de la liste des équipements,
- d'un état récapitulatif du montant des équipements (HT et TTC),
- des factures correspondantes
- du N° Siret
- d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le Département pourra à tout moment dans un délai de trois ans après le versement de la totalité de la subvention, exercer un contrôle sur pièce ou sur place.

Article 5 : Cas particuliers où l'engagement n'est pas respecté

Si le bénéficiaire n'exerce pas à IRODOUER, il est procédé à la mise en recouvrement des sommes versées à l'intéressée.

Dans le cas où l'engagement d'exercer à IRODOUER viendrait à être rompu avant le terme fixé, par la volonté de l'intéressée, il sera procédé à la mise en recouvrement de la totalité de la subvention. Le Département mettra en demeure, par courrier, le médecin, de rembourser. A compter de la date de notification de ce courrier, le remboursement est exigible.

Article 6 : Révision de la convention

Toute modification à apporter à la présente convention donnera lieu à un avenant signé par les parties contractantes qui fera l'objet d'une décision en Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements souscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 30 jours suite à l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter.

Article 8 : Election de domicile - attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au Département. Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date d'installation à IRODOUER, en Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente en charge de l'Economie sociale et solidaire, transition écologique, enseignement supérieur et recherche, coordination des politiques transversales

Le médecin
(Précédé de la mention "lu et approuvé")

Emmanuelle ROUSSET

Docteure Marianne CINOT

23 - I - CP 28/08/2023 - ADD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - A7

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18030	23 - I - MAIRIE SAINT SULPICE LA FORET - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7
HHA18031	23 - I - MAIRIE SAINT GREGOIRE - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7
HHA18032	23 - I - MAIRIE SAINT SYMPHORIEN - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7
HHA18033	23 - I - MAIRIE SERVON SUR VILAINE - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7

Observation :

Nombre de dossiers 4

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 25 204 74 204142 0 P420A7

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

 SAINT SYMPHORIEN 2023 MAIRIE Le Bourg 35630 SAINT SYMPHORIEN COM35317 - D3535364 - HHA18032									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-symphorien	<u>Mandataire</u> - Saint symphorien	acquisition d'un foncier avec un bâtiment patrimonial en vue de le réhabiliter pour la création de 3 logements (1T3 et 2T4) et d'un bar-restaurant-épicerie dans le cadre d'un projet global de réaménagement du centre bourg				Dépenses retenues : 268 786,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL
 Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 25 204 74 204142 0 P420A7

	268 786,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
	268 786,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 30 204 74 204141 0 P420A7

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

 SAINT SULPICE LA FORET 2023 MAIRIE 3 rue de l'Abbaye 35250 SAINT SULPICE LA FORET COM35316 - D3535316 - HHA18030									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-sulpice la foret	<u>Mandataire</u> - Saint sulpice la foret	animation de la concertation en coeur de bourg, dans le cadre d'une ZAC multi-sites, pour la définition des usages des bâtiments existants et espaces publics	INV : 176 674 €			Dépenses retenues : 180 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	

SERVON SUR VILAINE 2023									
MAIRIE Rue Théodore Gaudiche 35530 SERVON SUR VILAINE COM35327 - D3535327 - HHA18033									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Servon sur vilaine	<u>Mandataire</u> - Servon sur vilaine	étude de programmation d'une opération en renouvellement urbain pour la définition d'un aménagement exemplaire en matière environnementale en vue de créer des logements				Dépenses retenues : 68 220,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL
Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 30 204 74 204141 0 P420A7

	248 220,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	
	248 220,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 33 204 74 204143 0 P420A7

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

SAINT GREGOIRE 2023									
HOTEL DE VILLE Place de la Mairie 35760 SAINT GREGOIRE COM35278 - D3535278 - HHA18031									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-gregoire	<u>Mandataire</u> - Saint gregoire	travaux de réhabilitation d'un immeuble patrimonial au 11 rue Alphonse Milon pour y créer 4 logements de transition (2T1 et 2T3) gérés par le CCAS, en partenariat avec le CDAS				Dépenses retenues : 526 915,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL
Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 33 204 74 204143 0 P420A7
TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE

	526 915,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
	526 915,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
	1 043 921,00 €	155 000,00 €	155 000,00 €	

Total général :		1 043 921,00 €	155 000,00 €	155 000,00 €	
-----------------	--	----------------	--------------	--------------	--

CE002474 - 23 - CP DU 28/08/2023 - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS - A8

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HBR01270	23 - I - LA NOE BLANCHE - REHABILITATION ET DEMOLITION-CONSTRUCTION ANCIENNE BOUCHERIE POUR CREATION COMMERCE ET 2 LOGEMENTS SOCIAUX CONVENTIONNES - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01271	23 - I - LE SEL DE BRETAGNE - ACQUISITION FONCIER NON BATI ET CONSTRUCTION BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR AVEC EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENT PARKING - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01272	23 - I - LANGON - REHABILITATION ANCIEN BUREAU DE POSTE EN CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE ET CREATION LOGEMENT - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01273	23 - I - ASSOCIATION SENTIERS EN SANTE- AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DU CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE DE LANGON - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01274	23 - I - SAINT GANTON - REMPLACEMENT CUVES STATION-SERVICE COMMUNALE GEREE PAR UNE ASSOCIATION D'INSERTION DANS LE CADRE DE TERRITOIRES ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS

Observation :

Nombre de dossiers 5

BOUCLIER RURAL - AUTRES - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 13 204 74 20421 8 P420A8

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

SENTIERS EN SANTE 2023									
20 grande rue 35660 LANGON ASO00753 - D35131446 - HBR01273									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Langon	<u>Mandataire</u> - Sentières en sante	aménagement et équipement du centre de santé communautaire de Langon	FON : 4 000 €			Dépenses retenues : 74 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 26 204 74 204142 0 P420A8

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

LANGON 2023									
MAIRIE Rue de la Brûlerie 35660 LANGON COM35145 - D3535145 - HBR01272									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Langon	<u>Mandataire</u> - Langon	travaux de réhabilitation de l'ancien bureau de poste en centre de santé communautaire et création d'un logement T4.	INV : 13 432 € FON : 2 314 €			Dépenses retenues : 634 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	

SAINT GANTON 2023									
MAIRIE Le Bourg 35550 SAINT GANTON COM35268 - D3535268 - HBR01274									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-ganton	<u>Mandataire</u> - Saint ganton	remplacement des cuves de la station-service communale gérée par				Dépenses retenues : 60	15 000,00 €	15 000,00 €	

 SAINT GANTON 2023 MAIRIE Le Bourg 35550 SAINT GANTON COM35268 - D3535268 - HBR01274									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
		une association d'insertion, dans le cadre de l'opération Territoires zéro chômeur de longue durée				545,00 €			
 SEL DE BRETAGNE (LE) 2023 MAIRIE 1 rue Chateaubriand 35320 LE SEL DE BRETAGNE COM35322 - D3535322 - HBR01271									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Sel de bretagne (le)	<u>Mandataire</u> - Sel de bretagne (le)	acquisition d'un foncier non bâti et construction d'une boucherie-charcuterie-traiteur avec équipements et aménagement du parking	INV : 2 253 €			Dépenses retenues : 700 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 34 204 74 204143 0 P420A8

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

 NOE BLANCHE (LA) 2023 MAIRIE Le Bourg 35470 LA NOE BLANCHE COM35202 - D3535202 - HBR01270									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Noe-blanche (la)	<u>Mandataire</u> - Noe blanche (la)	travaux de réhabilitation et démolition/construction de l'ancienne boucherie pour créer un commerce (salon de coiffure) et 2 logements sociaux T4 conventionnés				Dépenses retenues : 812 274,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	

TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - AUTRES - INVESTISSEMENT

	2 280 819,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €	
--	-----------------------	---------------------	---------------------	--

Total général :

	2 280 819,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €	
--	----------------	--------------	--------------	--

CE002476 - 23 - CP DU 28/8 - ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - A2

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HFE00095	23 - I - SALARDAINE ELEONORE - LECOUSSE - AIDE INSTALLATION MEDECIN GENERALISTE
HFE00096	23 - I - GARNIER RONAN - LECOUSSE - AIDE INSTALLATION MEDECIN GENERALISTE

Nombre de dossiers 2

Observation :

BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 4 204 74 20421 2 P420A2

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention : Aide à l'installation - Plafond de subvention : 3 000,00

 Dr GARNIER Ronan 2023									
<i>PAR13338 - D35138704 - HFE00096</i>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Lecousse	<u>Mandataire</u> - Dr garnier ronan	aide à votre première installation de médecin généraliste à Lecousse (aide forfaitaire)			12 581,11 €		3 000,00 €	3 000,00 €	
 DR SALARDAINE Eléonore 2023									
<i>PAR13337 - D35138703 - HFE00095</i>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Lecousse	<u>Mandataire</u> - Dr salardaine éléonore	aide à votre première installation de médecin généraliste à Lecousse (aide forfaitaire)			11 969,83 €		3 000,00 €	3 000,00 €	

TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT

24 550,94 €		6 000,00 €	6 000,00 €	
--------------------	--	-------------------	-------------------	--

Total général :	24 550,94 €		6 000,00 €	6 000,00 €	
-----------------	-------------	--	------------	------------	--

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'INSTALLATION POUR UN MEDECIN GENERALISTE

Entre

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 28 août 2023, prise après avis de la Commission Accès des Services au Public ;

et

Docteur Ronan GARNIER, médecin généraliste,
Né le 14/09/1990, exerçant au Pôle santé – 1 rue de la Guillardière – 35133 Lécousse ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de mettre en place une aide dénommée « aide à l'installation des médecins » pour favoriser l'installation de médecins généralistes exerçant seuls ou en groupe en Ille-et-Vilaine.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet le versement d'une aide départementale.

L'aide financière accordée par le Département d'Ille-et-Vilaine est une aide forfaitaire d'investissement, d'un montant de 3 000 euros avec un engagement à exercer pendant au moins 3 ans en Ille-et-Vilaine. Cette aide est destinée à financer le matériel médical, le mobilier et l'informatique à usage professionnel.

Article 2 : Montant de la subvention

Le Département d'Ille-et-Vilaine accorde au Docteur Ronan GARNIER une subvention forfaitaire d'un montant de 3 000 euros pour l'achat de matériel, mobilier et informatique à usage professionnel.

Article 3 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire déclare s'installer pour la première fois en tant que médecin généraliste libéral dans la commune de Lécousse.

Le bénéficiaire s'engage à exercer pendant au moins 3 ans à Lécousse, en tant que médecin généraliste en activité libérale.

Article 4 : Versement de l'aide financière

Le versement est conditionné à la présentation :

- de la liste des équipements,
- d'un état récapitulatif du montant des équipements (HT et TTC),
- des factures correspondantes,
- du N° Siret,
- d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le Département pourra à tout moment dans un délai de trois ans après le versement de la totalité de la subvention, exercer un contrôle sur pièce ou sur place.

Article 5 : Cas particuliers où l'engagement n'est pas respecté

Si le bénéficiaire n'exerce pas à Lécousse, il est procédé à la mise en recouvrement des sommes versées à l'intéressé.

Dans le cas où l'engagement d'exercer à Lécousse viendrait à être rompu avant le terme fixé, par la volonté de l'intéressé, il sera procédé à la mise en recouvrement de la totalité de la subvention. Le Département mettra en demeure, par courrier, le médecin, de rembourser. A compter de la date de notification de ce courrier, le remboursement est exigible.

Article 6 : Révision de la convention

Toute modification à apporter à la présente convention donnera lieu à un avenant signé par les parties contractantes qui fera l'objet d'une décision en Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Article 7 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements souscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 30 jours suite à l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter.

Article 8 : Election de domicile - attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au Département. Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date d'installation à Lécousse, en Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente déléguée à l'aménagement
équilibré des territoires

Le médecin
(Précédé de la mention "lu et approuvé")

Madame Emmanuelle ROUSSET

Dr Ronan GARNIER

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'INSTALLATION POUR UN MEDECIN GENERALISTE

Entre

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 28 août 2023, prise après avis de la Commission Accès des Services au Public ;

et

Docteur Eléonore SALARDAINE, médecin généraliste,
Née le 28/10/1993, exerçant au Pôle santé – 1 rue de la Guillardière – 35133 Lécousse ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de mettre en place une aide dénommée « aide à l'installation des médecins » pour favoriser l'installation de médecins généralistes exerçant seuls ou en groupe en Ille-et-Vilaine.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet le versement d'une aide départementale.

L'aide financière accordée par le Département d'Ille-et-Vilaine est une aide forfaitaire d'investissement, d'un montant de 3 000 euros avec un engagement à exercer pendant au moins 3 ans en Ille-et-Vilaine. Cette aide est destinée à financer le matériel médical, le mobilier et l'informatique à usage professionnel.

Article 2 : Montant de la subvention

Le Département d'Ille-et-Vilaine accorde au Docteur Eléonore SALARDAINE une subvention forfaitaire d'un montant de 3 000 euros pour l'achat de matériel, mobilier et informatique à usage professionnel.

Article 3 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire déclare s'installer pour la première fois en tant que médecin généraliste libéral dans la commune de Lécousse.

Le bénéficiaire s'engage à exercer pendant au moins 3 ans à Lécousse, en tant que médecin généraliste en activité libérale.

Article 4 : Versement de l'aide financière

Le versement est conditionné à la présentation :

- de la liste des équipements,
- d'un état récapitulatif du montant des équipements (HT et TTC),
- des factures correspondantes,
- du N° Siret,
- d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le Département pourra à tout moment dans un délai de trois ans après le versement de la totalité de la subvention, exercer un contrôle sur pièce ou sur place.

Article 5 : Cas particuliers où l'engagement n'est pas respecté

Si le bénéficiaire n'exerce pas à Lécousse, il est procédé à la mise en recouvrement des sommes versées à l'intéressé.

Dans le cas où l'engagement d'exercer à Lécousse viendrait à être rompu avant le terme fixé, par la volonté de l'intéressé, il sera procédé à la mise en recouvrement de la totalité de la subvention. Le Département mettra en demeure, par courrier, le médecin, de rembourser. A compter de la date de notification de ce courrier, le remboursement est exigible.

Article 6 : Révision de la convention

Toute modification à apporter à la présente convention donnera lieu à un avenant signé par les parties contractantes qui fera l'objet d'une décision en Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Article 7 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements souscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 30 jours suite à l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter.

Article 8 : Election de domicile - attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au Département. Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date d'installation à Lécousse, en Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente déléguée à l'aménagement
équilibré des territoires

Le médecin
(Précédé de la mention "lu et approuvé")

Madame Emmanuelle ROUSSET

Dr Eléonore SALARDAINE

ANNEXE

Subventions proposées pour les projets de dynamisation des centres bourgs par l'habitat et les services - 1er semestre année 2023

Agence	Commune du projet	Code INSEE	Porteur du projet et mandataire	Typologie du projet	Description du projet	Dépenses retenues (montant HT)	Montant de subvention proposé
Pays de Saint-Malo	ROZ-LANDRIEUX	35246	Commune de Roz-Landrieux	Service au public	Travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un commerce Bar-épicerie-tabac	173 000 €	60 000 €
Pays de Fougères	BAZOUGES-LA-PEROUSE	35019	Commune de Bazouges-la-Pérouse	Logement	Travaux de réhabilitation d'une maison et de ses annexes en cœur de bourg pour créer 5 logements T1 et T2 dont 4 conventionnés	784 987 €	80 000 €
Pays de Vitré	BREAL-SOUS-VITRE	35038	Commune de Bréal-sous-Vitré	Logement et service au public	Travaux de réhabilitation de l'ancienne boulangerie au 2 rue de Bretagne pour créer un commerce multiservices au rez-de-chaussée et 1 logement T3 indépendant à l'étage	709 297 €	70 000 €
Pays de Vitré	ERBREE	35105	Commune d'Erbrée	Logement	Acquisition et travaux de réhabilitation d'une ancienne maison au 1 place de l'église pour créer 2 logements à l'étage (T2 et T3-4)	473 589 €	65 000 €
Pays de Vitré	RETIERS	35239	Commune de Retiers	Logement	Acquisition d'une parcelle bâtie par l'EPFB en vue d'une opération de création de logements pour publics spécifiques (seniors) et éventuellement d'une structure d'accueil pour la petite enfance	500 600 €	60 000 €
Pays de Vitré	CHAMPEAUX	35052	Commune de Champeaux	Logement	Acquisition des logements aux n° 8 et 9 de la Place du Cloître en vue de créer trois logements conventionnés	233 901 €	50 000 €
Pays de Vitré	ETRELLES	35109	Commune d'Etelles	Logement	Travaux de réhabilitation d'un logement T5 étiquette G au 3 rue Julien Caillel	149 417 €	45 000 €
Pays de Brocéliande	IRODOUER	35315	Commune d'Irodouër	Service au public	Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire	1 840 868 €	70 000 €
Pays de Brocéliande	SAINT-MAUGAN	35315	Commune de Saint-Maugan	Service au public	Acquisition des murs du dernier commerce en vue d'y proposer un espace multifonctionnel de type tiers-lieu tout en conservant l'activité bar-restaurant et services de proximité	136 965 €	40 000 €
Pays de Rennes	SAINT-SULPICE-LA-FORET	35315	Commune de Saint-Sulpice-la-Forêt	Logement et service au public	Animation de la concertation en cœur de bourg, dans le cadre d'une ZAC multi-sites, par une approche interdisciplinaire pour définir collectivement les usages des bâtiments existants et espaces publics	180 000 €	30 000 €
Pays de Rennes	SAINT-GREGOIRE	35278	Commune de Saint-Grégoire	Logement	Travaux de réhabilitation d'un immeuble patrimonial au 11 rue Alphonse Milon pour y créer 4 logements de transition (2T1 et 2T3) gérés par le CCAS, en partenariat avec le CDAS	526 915 €	65 000 €
Pays de Rennes	SAINT-SYMPHORIEN	35317	Commune de Saint-Symphorien	Logement et service au public	Acquisition d'un foncier avec un bâtiment patrimonial en vue de le réhabiliter pour la création de 3 logements (1T3 et 2T4) et d'un bar-restaurant-épicerie dans le cadre d'un projet global de réaménagement du centre bourg	268 786 €	50 000 €
Pays de Rennes	SERVON-SUR-VILAINE	35327	Commune de Servon sur Vilaine	Logement et service au public	Etude de programmation d'une opération en renouvellement urbain pour la définition d'un aménagement exemplaire en matière d'environnement, d'une réhabilitation thermique de l'école élémentaire et d'une production de logements qui réponde au besoins des habitants	68 220 €	10 000 €

Suite - Subventions proposées pour la dynamisation des centres bourgs par l'habitat et les services - 1er semestre année 2023

Agence	Commune du projet	Code INSEE	Porteur du projet et mandataire	Typologie du projet	Description du projet	Dépenses retenues (montant HT)	Montant de subvention proposé
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LA NOE-BLANCHE	35202	Commune de La Noë-Blanche	Logement et service au public	Travaux de réhabilitation et démolition construction de l'ancienne boucherie pour créer un commerce (salon de coiffure) et 2 logements sociaux T4 conventionnés	812 274 €	70 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LE SEL-DE-BRETAGNE	35322	Commune Le Sel-de-Bretagne	Service au public	Acquisition d'un foncier non bâti et construction d'une boucherie charcuterie traiteur avec équipements et aménagement du parking	700 000 €	70 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LANGON	35145	Commune de Langon	Logement et service au public	Travaux de réhabilitation de l'ancien bureau de poste en centre de santé communautaire et création d'un logement T4	634 000 €	80 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LANGON		Association SenS	Service au public	Aménagement et équipement du centre de santé communautaire de Langon	74 000 €	25 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	SAINT-GANTON	35268	Commune de Saint-Ganton	Service au public	Remplacement des cuves de la station-service communale gérée par une association d'insertion, dans le cadre de l'opération Territoires zéro chômeur de longue durée	60 545 €	15 000 €

ANNEXE

Projets dynamisation des centres bourgs par l'habitat et les services NON AIDES - 1er semestre année 2023

Agence	Commune du projet	Code INSEE	Porteur du projet	Typologie du projet	Description du projet	Coût du projet HT	Avis de la Commission
Pays de Fougères	GOSNE	35121	Commune de Gosné	Service au public	Acquisition et travaux de réhabilitation de l'ancienne ferme du bourg et travaux de construction (extension) afin d'y accueillir un bar/restaurant	805 612 €	Dossier inéligible car ce n'est pas le dernier service de la commune
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LASSY	35149	Commune de Lassy	Service au public	Etudes préalables, travaux de construction d'une boulangerie pâtisserie dans un bâtiment modulaire et achat d'équipements	463 912 €	Avis défavorable sur la base de l'avant-projet constituant le dossier : le projet situé à côté de l'église ne s'intègre pas dans son environnement, notamment par sa volumétrie et l'absence de traitement des abords. Les services du Département (développement local et architecte du CAU35) n'ont pas été associés au projet ; seule une autorisation de démarrage anticipé a été accordée en décembre 2022. Les travaux de construction ont démarrés. Au vu des éléments du dossier, questionnement sur le montage du dossier, notamment sans mise en concurrence et sans architecte mandataire.
Pays de Vitré	BALAZE	35015	Commune de Balazé	Service au public	Acquisition d'une cellule commerciale multiservices en VEFA, dans l'opération de renouvellement urbain "îlot Saint-Martin", avec du commerce au rez-de-chaussée et des logements sociaux à l'étage	410 928 €	Report du dossier car absence de plan d'ensemble et d'information sur le commerce. La construction du bâtiment n'a pas encore démarré.
Pays de Rennes	LA MEZIERE	35177	Commune de La Mézière	Logement et service au public	Déconstruction d'un bâtiment dans l'opération de restructuration de l'îlot "Cœur de Macéria" en centre-bourg en vue de densifier l'habitat et de dynamiser l'offre commerciale	31 700 €	Report du dossier "déconstruction" qui pourra être étudié lors de la 2ème phase de l'opération pour la partie logement ou équipement public multifonction, si éligible. A ce stade, bâtiment public (salle associative) non éligible.
Pays de Rennes	LANGAN	35144	Commune de Langan	Service au public	Travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie pour y créer une épicerie	392 000 €	Report du dossier car le projet est confié à un nouveau cabinet d'architecte ; une amélioration du projet pour l'accès PMR et le traitement de la façade est attendue
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LA CHAPELLE-BOUEXIC	35057	Commune de La Chapelle Bouëxic	Service au public	Construction d'un Bar Tabac Jeux Presse Point Banque Petite Restauration	382 700 €	Report du dossier qui présente des vices de procédure ; le projet est établi par un maître d'œuvre et non un architecte. Les plans sont à revoir, notamment la présence d'ouvrants sur la propriété mitoyenne.

Eléments financiers

Commission permanente

du 28/08/2023

N° 48515

Dépense(s)

Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-31 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A2 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	80 000 €	Montant proposé ce jour	80 000 €
Affectation d'AP/AE n°25300	APAE : 2021-ASPUI001-26 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A8 ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - COMMERCES ET SERVICES		
Montant de l'APAE	370 000 €	Montant proposé ce jour	85 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-26 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A8 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	370 000 €	Montant proposé ce jour	80 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-34 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A8 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	70 000 €	Montant proposé ce jour	70 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-13 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-20421-8-P420A8 ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - OFFRE DE SANTE		
Montant de l'APAE	31 000 €	Montant proposé ce jour	25 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-25 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A7 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	125 000 €	Montant proposé ce jour	50 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-33 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A7 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	65 000 €	Montant proposé ce jour	65 000 €

Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-30 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204141-0-P420A7 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	42 000 €	Montant proposé ce jour	40 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-27 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A3 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	445 000 €	Montant proposé ce jour	240 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-32 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A3 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	50 000 €	Montant proposé ce jour	50 000 €
Affectation d'AP/AE n°25300	APAE : 2021-ASPUI001-22 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A1 ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - COMMERCES ET SERVICES		
Montant de l'APAE	95 000 €	Montant proposé ce jour	60 000 €
Affectation d'AP/AE n°25300	APAE : 2021-ASPUI001-28 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A6 Bâtiments et installations(I)		
Montant de l'APAE	170 000 €	Montant proposé ce jour	40 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-3 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-20421-6-P420A6 Biens mobiliers, matériel et études(I)		
Montant de l'APAE	15 000 €	Montant proposé ce jour	3 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-28 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A6 Bâtiments et installations(I)		
Montant de l'APAE	170 000 €	Montant proposé ce jour	70 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-4 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-20421-2-P420A2 Biens mobiliers, matériel et études(I)		
Montant de l'APAE	18 000 €	Montant proposé ce jour	6 000 €
TOTAL			964 000 €

ANNEXE**Service au public - Aide à la première installation de médecin généraliste**

Agence	Commune du projet	Nom	Dépenses retenues (montant HT)	Montant de subvention proposé	Avis de la Commission
Pays de Fougères	LECOUSSE	Dr Ronan GARNIER	26 291 €	3 000 €	Avis favorable
Pays de Fougères	LECOUSSE	Dr Eléonore SALARDAINE	26 902 €	3 000 €	Avis favorable
Pays de Brocéliande	IRODOUER	Dr Marianne CINOT	3 009 €	3 000 €	Avis favorable
Pays de Rennes	NOUVOITOU	Dr Emilie Delalande	4 324 €	0 €	Avis défavorable - Dépôt du dossier quelques mois après l'installation

CE002481-23-CP DU 28/08/2023-DYNAMISATION DES CENTRES-BOURGS-A1

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18027 23-I-ROZ-LANDRIEUX-TRAVAUX BAR EPICERIE TABAC-AAD

Nombre de dossiers 1

Observation :

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 22 204 74 204142 0 P420A1

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 ROZ LANDRIEUX 2023 MAIRIE Rue de la Mairie 35120 ROZ LANDRIEUX COM35246 - D3535246 - HHA18027									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Roz-landrieux	<u>Mandataire</u> - Roz landrieux	travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un commerce Bar-épicerie-tabac	INV : 82 699 €		173 000,00 €	Dépenses retenues : 173 000,00 € Taux appliqué 34,69 %	60 000,00 €	60 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 22 204 74 204142 0 P420A1	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €

Total général :	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	
------------------------	---------------------	---------------------	--------------------	--------------------	--

CE002470 - 23 - CP DU 28/8 - AAP DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - A2

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18029 23 - I - BAZOUGES LA PEROUSE - TRAVAUX REHABILITATION MAISON ET ANNEXES
POUR CREATION DE LOGEMENTS - AAP 2023

Nombre de dossiers 1

Observation :

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 31 204 74 204143 0 P420A2

PROJET : LOGEMENT

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 BAZOUGES LA PEROUSE									2023
MAIRIE 2 place de l'Hôtel de Ville 35560 BAZOUGES LA PEROUSE									COM35019 - D3535019 - HHA18029
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Bazouges la perouse	<u>Mandataire</u> - Bazouges la perouse	travaux de réhabilitation d'une maison et ses annexes en coeur de bourg pour y créer 5 logements (T1 et T2) dont 4 conventionnés				Dépenses retenues : 784 987,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	

TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE

	784 987,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	
--	---------------------	--------------------	--------------------	--

Total général :		784 987,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	
-----------------	--	--------------	-------------	-------------	--

CE002469 - 23 - CP DU 28/08/2023 - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS - A3

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18022	23 - I - BREAL-SOUS-VITRE - REHABILITATION ANCIENNE BOULANGERIE POUR CREER UN COMMERCE MULTISERVICES ET UN LOGEMENT - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT ET SERVICE
HHA18023	23 - I - ERBREE - ACQUISITION ET TRAVAUX DE REHABILITATION D'UNE ANCIENNE MAISON POUR CREER 2 LOGEMENTS - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT
HHA18024	23 - I - RETIERS - ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR OPERATION DE CREATION DE LOGEMENTS ET EVENTUELLEMENT STRUCTURE ACCUEIL PETITE ENFANCE - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT
HHA18025	23 - I - CHAMPEAUX - ACQUISITION DE LOGEMENTS POUR Y CREER 3 LOGEMENTS CONVENTIONNES - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT
HHA18026	23 - I - ETRELLES - TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN LOGEMENT 3 RUE JULIEN CAILLEL - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT

Observation :

Nombre de dossiers 5

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 27 204 74 204142 0 P420A3

PROJET : LOGEMENT

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 BREAL SOUS VITRE 2023 MAIRIE 5 rue de la Mairie 35370 BREAL SOUS VITRE COM35038 - D3535038 - HHA18022									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Breal sous vitre	<u>Mandataire</u> - Breal sous vitre	travaux de réhabilitation de l'ancienne boulangerie au 2 rue de Bretagne pour créer un commerce multiservices au rez-de-chaussée et 1 logement T3 indépendant à l'étage			709 297,00 €	Dépenses retenues : 709 297,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	
 ERBREE 2023 MAIRIE 12 rue de Bretagne 35500 ERBREE COM35105 - D3535105 - HHA18023									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Erbree	<u>Mandataire</u> - Erbree	acquisition et travaux de réhabilitation d'une ancienne maison au 1 place de l'église pour créer 2 logements à l'étage (T2 et T3-4)	INV : 13 425 € FON : 1 000 €		473 589,00 €	Dépenses retenues : 473 589,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
 ETRELLES 2023 MAIRIE 2 rue Julien Caillel 35370 ETRELLES COM35109 - D3535109 - HHA18026									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Etreilles	<u>Mandataire</u> - Etreilles	travaux de réhabilitation d'un logement T5 étiquette G au 3 rue Julien Caillel	INV : 96 444 €		149 417,00 €	Dépenses retenues : 149 417,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	

 RETIERS 2023 MAIRIE 19 bis rue Georges Clémenceau 35240 RETIERS COM35239 - D3535239 - HHA18024									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Retiers	<u>Mandataire</u> - Retiers	acquisition d'une parcelle bâtie par l'EPFB en vue d'une opération de création de logements pour publics spécifiques (seniors) et éventuellement d'une structure d'accueil pour la petite enfance	INV : 100 000 €		500 600,00 €	Dépenses retenues : 500 600,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	

Total pour le projet : LOGEMENT
 Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 27 204 74 204142 0 P420A3

1 832 903,00 €	1 832 903,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	
1 832 903,00 €	1 832 903,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 32 204 74 204143 0 P420A3

PROJET : LOGEMENT

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 CHAMPEAUX 2023 MAIRIE 1 place du Cloître 35500 CHAMPEAUX COM35052 - D3535052 - HHA18025									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Champeaux	<u>Mandataire</u> - Champeaux	acquisition des logements aux n° 8 et 9 de la Place du Cloître en vue de créer trois logements conventionnés	INV : 15 800 €		233 901,00 €	Dépenses retenues : 233 901,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	

Total pour le projet : LOGEMENT
 Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 32 204 74 204143 0 P420A3
TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE

233 901,00 €	233 901,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
233 901,00 €	233 901,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
2 066 804,00 €	2 066 804,00 €	290 000,00 €	290 000,00 €	

Total général :

2 066 804,00 €	2 066 804,00 €	290 000,00 €	290 000,00 €	
----------------	----------------	--------------	--------------	--

CE002477-23-CP DU 28/08-ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC"COMMERCE"-A6

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HBR01275 23-I-ACQUISITION DERNIER COMMERCE-ESPACE MULTIFONCTIONNEL-ST
MAUGAN-APPEL A PROJET "SERVICES AU PUBLIC"

Nombre de dossiers 1

Observation :

BOUCLIER RURAL - COMMERCE ET ARTISANAT DE PROXIMITE - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 28 204 74 204142 0 P420A6

PROJET : BATIMENTS COMMUNAUX

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 SAINT MAUGAN 2023									
MAIRIE Le Bourg 35750 SAINT MAUGAN COM35295 - D3535295 - HBR01275									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-maugan	<u>Mandataire</u> - Saint maugan	acquisition des murs du dernier commerce en vue d'y proposer un espace multifonctionnel de type tiers-lieu tout en conservant l'activité bar-restaurant et services de proximité	INV : 15 100 €		136 965,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €	

Total pour le projet : BATIMENTS COMMUNAUX

TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - COMMERCE ET ARTISANAT DE PROXIMITE - INVESTISSEMENT

136 965,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €	
136 965,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €	

CE002478-23-CP DU 28/08-ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC"OFFRE DE SANTE"-A6

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HBR01276	23-I-CONSTRUCTION MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE-IRODOUER-ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC
HEA00974	23-I-MARIANNE CINOT - IRODOUER - ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC

Nombre de dossiers 2

Observation :

BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 28 204 74 204142 0 P420A6

PROJET : DIVERS

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 IRODOUER 2023 MAIRIE Rue de la Mairie 35850 IRODOUER COM35135 - D3535135 - HBR01276									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Irodouer	<u>Mandataire</u> - Irodouer	construction d'une maison de santé pluridisciplinaire			1 840 868,00 €		70 000,00 €	70 000,00 €	

Total pour le projet : DIVERS

1 840 868,00 €		70 000,00 €	70 000,00 €	
-----------------------	--	--------------------	--------------------	--

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 3 204 74 20421 6 P420A6

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention : Aide à l'installation - Plafond de subvention : 3 000,00

 CINOT Marianne 2023 5 RUE JEAN MARTIN 35000 RENNES PAR13327 - D35138488 - HEA00974									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Irodouer	<u>Mandataire</u> - Cinot marianne	aide à l'installation d'un médecin à Irodouer					3 000,00 €	3 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL

TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT

		3 000,00 €	3 000,00 €	
1 840 868,00 €		73 000,00 €	73 000,00 €	

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA PREMIERE INSTALLATION POUR UN MEDECIN GENERALISTE

Entre

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 28 août 2023, prise après avis de la Commission Accès des Services au Public.

et

Docteure Marianne CINOT, médecin généraliste,
Né(e) le 11/04/1992, exerçant à IRODOUER

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de mettre en place une aide dénommée « aide à la première installation des médecins » pour favoriser l'installation de médecins généralistes exerçant une activité libérale en Ille-et-Vilaine.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet le versement d'une aide départementale.

L'aide financière accordée par le Département d'Ille-et-Vilaine est une aide forfaitaire d'investissement, d'un montant de 3 000 euros avec un engagement à exercer pendant au moins 3 ans en Ille-et-Vilaine sur la Commune d'Irodouër. Cette aide est destinée à financer le matériel médical et l'informatique à usage professionnel.

Article 2 : Montant de la subvention

Le Département d'Ille-et-Vilaine accorde au Docteur Marianne CINOT une subvention forfaitaire d'un montant de 3 000 € pour l'achat de matériel médical et informatique à usage professionnel.

Article 3. - Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire déclare s'installer pour la première fois en tant que médecin généraliste libéral dans la commune d'IRODOUER.

Le bénéficiaire s'engage à exercer pendant au moins 3 ans à IRODOUER, en tant que médecin généraliste en activité libérale.

Article 4 : Versement de l'aide financière

Le versement est conditionné à la présentation :

- de la liste des équipements,
- d'un état récapitulatif du montant des équipements (HT et TTC),
- des factures correspondantes
- du N° Siret
- d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le Département pourra à tout moment dans un délai de trois ans après le versement de la totalité de la subvention, exercer un contrôle sur pièce ou sur place.

Article 5 : Cas particuliers où l'engagement n'est pas respecté

Si le bénéficiaire n'exerce pas à IRODOUER, il est procédé à la mise en recouvrement des sommes versées à l'intéressée.

Dans le cas où l'engagement d'exercer à IRODOUER viendrait à être rompu avant le terme fixé, par la volonté de l'intéressée, il sera procédé à la mise en recouvrement de la totalité de la subvention. Le Département mettra en demeure, par courrier, le médecin, de rembourser. A compter de la date de notification de ce courrier, le remboursement est exigible.

Article 6 : Révision de la convention

Toute modification à apporter à la présente convention donnera lieu à un avenant signé par les parties contractantes qui fera l'objet d'une décision en Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements souscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 30 jours suite à l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter.

Article 8 : Election de domicile - attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au Département. Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date d'installation à IRODOUER, en Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente en charge de l'Economie sociale et solidaire, transition écologique, enseignement supérieur et recherche, coordination des politiques transversales

Le médecin
(Précédé de la mention "lu et approuvé")

Emmanuelle ROUSSET

Docteure Marianne CINOT

23 - I - CP 28/08/2023 - ADD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - A7

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18030	23 - I - MAIRIE SAINT SULPICE LA FORET - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7
HHA18031	23 - I - MAIRIE SAINT GREGOIRE - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7
HHA18032	23 - I - MAIRIE SAINT SYMPHORIEN - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7
HHA18033	23 - I - MAIRIE SERVON SUR VILAINE - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7

Observation :

Nombre de dossiers 4

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 25 204 74 204142 0 P420A7

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

 SAINT SYMPHORIEN 2023 MAIRIE Le Bourg 35630 SAINT SYMPHORIEN COM35317 - D3535364 - HHA18032									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-symphorien	<u>Mandataire</u> - Saint symphorien	acquisition d'un foncier avec un bâtiment patrimonial en vue de le réhabiliter pour la création de 3 logements (1T3 et 2T4) et d'un bar-restaurant-épicerie dans le cadre d'un projet global de réaménagement du centre bourg				Dépenses retenues : 268 786,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL
 Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 25 204 74 204142 0 P420A7

	268 786,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
	268 786,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 30 204 74 204141 0 P420A7

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

 SAINT SULPICE LA FORET 2023 MAIRIE 3 rue de l'Abbaye 35250 SAINT SULPICE LA FORET COM35316 - D3535316 - HHA18030									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-sulpice la foret	<u>Mandataire</u> - Saint sulpice la foret	animation de la concertation en coeur de bourg, dans le cadre d'une ZAC multi-sites, pour la définition des usages des bâtiments existants et espaces publics	INV : 176 674 €			Dépenses retenues : 180 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	

SERVON SUR VILAINE 2023									
MAIRIE Rue Théodore Gaudiche 35530 SERVON SUR VILAINE COM35327 - D3535327 - HHA18033									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Servon sur vilaine	<u>Mandataire</u> - Servon sur vilaine	étude de programmation d'une opération en renouvellement urbain pour la définition d'un aménagement exemplaire en matière environnementale en vue de créer des logements				Dépenses retenues : 68 220,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL
Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 30 204 74 204141 0 P420A7

	248 220,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	
	248 220,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 33 204 74 204143 0 P420A7

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

SAINT GREGOIRE 2023									
HOTEL DE VILLE Place de la Mairie 35760 SAINT GREGOIRE COM35278 - D3535278 - HHA18031									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-gregoire	<u>Mandataire</u> - Saint gregoire	travaux de réhabilitation d'un immeuble patrimonial au 11 rue Alphonse Milon pour y créer 4 logements de transition (2T1 et 2T3) gérés par le CCAS, en partenariat avec le CDAS				Dépenses retenues : 526 915,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL
Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 33 204 74 204143 0 P420A7
TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE

	526 915,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
	526 915,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
	1 043 921,00 €	155 000,00 €	155 000,00 €	

Total général :

	1 043 921,00 €	155 000,00 €	155 000,00 €	
--	----------------	--------------	--------------	--

CE002474 - 23 - CP DU 28/08/2023 - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS - A8

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HBR01270	23 - I - LA NOE BLANCHE - REHABILITATION ET DEMOLITION-CONSTRUCTION ANCIENNE BOUCHERIE POUR CREATION COMMERCE ET 2 LOGEMENTS SOCIAUX CONVENTIONNES - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01271	23 - I - LE SEL DE BRETAGNE - ACQUISITION FONCIER NON BATI ET CONSTRUCTION BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR AVEC EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENT PARKING - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01272	23 - I - LANGON - REHABILITATION ANCIEN BUREAU DE POSTE EN CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE ET CREATION LOGEMENT - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01273	23 - I - ASSOCIATION SENTIERS EN SANTE- AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DU CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE DE LANGON - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01274	23 - I - SAINT GANTON - REMPLACEMENT CUVES STATION-SERVICE COMMUNALE GEREE PAR UNE ASSOCIATION D'INSERTION DANS LE CADRE DE TERRITOIRES ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS

Observation :

Nombre de dossiers 5

BOUCLIER RURAL - AUTRES - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 13 204 74 20421 8 P420A8

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

 SENTIERS EN SANTE 2023 20 grande rue 35660 LANGON ASO00753 - D35131446 - HBR01273									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Langon	<u>Mandataire</u> - Sentiers en sante	aménagement et équipement du centre de santé communautaire de Langon	FON : 4 000 €			Dépenses retenues : 74 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 26 204 74 204142 0 P420A8

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

 LANGON 2023 MAIRIE Rue de la Brûlerie 35660 LANGON COM35145 - D3535145 - HBR01272									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Langon	<u>Mandataire</u> - Langon	travaux de réhabilitation de l'ancien bureau de poste en centre de santé communautaire et création d'un logement T4.	INV : 13 432 € FON : 2 314 €			Dépenses retenues : 634 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	
 SAINT GANTON 2023 MAIRIE Le Bourg 35550 SAINT GANTON COM35268 - D3535268 - HBR01274									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-ganton	<u>Mandataire</u> - Saint ganton	remplacement des cuves de la station-service communale gérée par				Dépenses retenues : 60	15 000,00 €	15 000,00 €	

 SAINT GANTON 2023 MAIRIE Le Bourg 35550 SAINT GANTON COM35268 - D3535268 - HBR01274									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
		une association d'insertion, dans le cadre de l'opération Territoires zéro chômeur de longue durée				545,00 €			
 SEL DE BRETAGNE (LE) 2023 MAIRIE 1 rue Chateaubriand 35320 LE SEL DE BRETAGNE COM35322 - D3535322 - HBR01271									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Sel de bretagne (le)	<u>Mandataire</u> - Sel de bretagne (le)	acquisition d'un foncier non bâti et construction d'une boucherie-charcuterie-traiteur avec équipements et aménagement du parking	INV : 2 253 €			Dépenses retenues : 700 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 34 204 74 204143 0 P420A8

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

 NOE BLANCHE (LA) 2023 MAIRIE Le Bourg 35470 LA NOE BLANCHE COM35202 - D3535202 - HBR01270									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Noe-blanche (la)	<u>Mandataire</u> - Noe blanche (la)	travaux de réhabilitation et démolition/construction de l'ancienne boucherie pour créer un commerce (salon de coiffure) et 2 logements sociaux T4 conventionnés				Dépenses retenues : 812 274,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	

TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - AUTRES - INVESTISSEMENT

	2 280 819,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €	
--	-----------------------	---------------------	---------------------	--

Total général :		2 280 819,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €	
------------------------	--	-----------------------	---------------------	---------------------	--

CE002476 - 23 - CP DU 28/8 - ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - A2

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HFE00095	23 - I - SALARDAINE ELEONORE - LECOUSSE - AIDE INSTALLATION MEDECIN GENERALISTE
HFE00096	23 - I - GARNIER RONAN - LECOUSSE - AIDE INSTALLATION MEDECIN GENERALISTE

Nombre de dossiers 2

Observation :

BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 4 204 74 20421 2 P420A2

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention : Aide à l'installation - Plafond de subvention : 3 000,00

 Dr GARNIER Ronan 2023									
<i>PAR13338 - D35138704 - HFE00096</i>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Lecousse	<u>Mandataire</u> - Dr garnier ronan	aide à votre première installation de médecin généraliste à Lecousse (aide forfaitaire)			12 581,11 €		3 000,00 €	3 000,00 €	
 DR SALARDAINE Eléonore 2023									
<i>PAR13337 - D35138703 - HFE00095</i>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Lecousse	<u>Mandataire</u> - Dr salardaine éléonore	aide à votre première installation de médecin généraliste à Lecousse (aide forfaitaire)			11 969,83 €		3 000,00 €	3 000,00 €	
TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT					24 550,94 €		6 000,00 €	6 000,00 €	

Total général :	24 550,94 €		6 000,00 €	6 000,00 €	
-----------------	-------------	--	------------	------------	--

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'INSTALLATION POUR UN MEDECIN GENERALISTE

Entre

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 28 août 2023, prise après avis de la Commission Accès des Services au Public ;

et

Docteur Ronan GARNIER, médecin généraliste,
Né le 14/09/1990, exerçant au Pôle santé – 1 rue de la Guillardière – 35133 Lécousse ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de mettre en place une aide dénommée « aide à l'installation des médecins » pour favoriser l'installation de médecins généralistes exerçant seuls ou en groupe en Ille-et-Vilaine.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet le versement d'une aide départementale.

L'aide financière accordée par le Département d'Ille-et-Vilaine est une aide forfaitaire d'investissement, d'un montant de 3 000 euros avec un engagement à exercer pendant au moins 3 ans en Ille-et-Vilaine. Cette aide est destinée à financer le matériel médical, le mobilier et l'informatique à usage professionnel.

Article 2 : Montant de la subvention

Le Département d'Ille-et-Vilaine accorde au Docteur Ronan GARNIER une subvention forfaitaire d'un montant de 3 000 euros pour l'achat de matériel, mobilier et informatique à usage professionnel.

Article 3 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire déclare s'installer pour la première fois en tant que médecin généraliste libéral dans la commune de Lécousse.

Le bénéficiaire s'engage à exercer pendant au moins 3 ans à Lécousse, en tant que médecin généraliste en activité libérale.

Article 4 : Versement de l'aide financière

Le versement est conditionné à la présentation :

- de la liste des équipements,
- d'un état récapitulatif du montant des équipements (HT et TTC),
- des factures correspondantes,
- du N° Siret,
- d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le Département pourra à tout moment dans un délai de trois ans après le versement de la totalité de la subvention, exercer un contrôle sur pièce ou sur place.

Article 5 : Cas particuliers où l'engagement n'est pas respecté

Si le bénéficiaire n'exerce pas à Lécousse, il est procédé à la mise en recouvrement des sommes versées à l'intéressé.

Dans le cas où l'engagement d'exercer à Lécousse viendrait à être rompu avant le terme fixé, par la volonté de l'intéressé, il sera procédé à la mise en recouvrement de la totalité de la subvention. Le Département mettra en demeure, par courrier, le médecin, de rembourser. A compter de la date de notification de ce courrier, le remboursement est exigible.

Article 6 : Révision de la convention

Toute modification à apporter à la présente convention donnera lieu à un avenant signé par les parties contractantes qui fera l'objet d'une décision en Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Article 7 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements souscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 30 jours suite à l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter.

Article 8 : Election de domicile - attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au Département. Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date d'installation à Lécousse, en Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente déléguée à l'aménagement
équilibré des territoires

Le médecin
(Précédé de la mention "lu et approuvé")

Madame Emmanuelle ROUSSET

Dr Ronan GARNIER

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'INSTALLATION POUR UN MEDECIN GENERALISTE

Entre

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 28 août 2023, prise après avis de la Commission Accès des Services au Public ;

et

Docteur Eléonore SALARDAINE, médecin généraliste,
Née le 28/10/1993, exerçant au Pôle santé – 1 rue de la Guillardière – 35133 Lécousse ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de mettre en place une aide dénommée « aide à l'installation des médecins » pour favoriser l'installation de médecins généralistes exerçant seuls ou en groupe en Ille-et-Vilaine.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet le versement d'une aide départementale.

L'aide financière accordée par le Département d'Ille-et-Vilaine est une aide forfaitaire d'investissement, d'un montant de 3 000 euros avec un engagement à exercer pendant au moins 3 ans en Ille-et-Vilaine. Cette aide est destinée à financer le matériel médical, le mobilier et l'informatique à usage professionnel.

Article 2 : Montant de la subvention

Le Département d'Ille-et-Vilaine accorde au Docteur Eléonore SALARDAINE une subvention forfaitaire d'un montant de 3 000 euros pour l'achat de matériel, mobilier et informatique à usage professionnel.

Article 3 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire déclare s'installer pour la première fois en tant que médecin généraliste libéral dans la commune de Lécousse.

Le bénéficiaire s'engage à exercer pendant au moins 3 ans à Lécousse, en tant que médecin généraliste en activité libérale.

Article 4 : Versement de l'aide financière

Le versement est conditionné à la présentation :

- de la liste des équipements,
- d'un état récapitulatif du montant des équipements (HT et TTC),
- des factures correspondantes,
- du N° Siret,
- d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le Département pourra à tout moment dans un délai de trois ans après le versement de la totalité de la subvention, exercer un contrôle sur pièce ou sur place.

Article 5 : Cas particuliers où l'engagement n'est pas respecté

Si le bénéficiaire n'exerce pas à Lécousse, il est procédé à la mise en recouvrement des sommes versées à l'intéressé.

Dans le cas où l'engagement d'exercer à Lécousse viendrait à être rompu avant le terme fixé, par la volonté de l'intéressé, il sera procédé à la mise en recouvrement de la totalité de la subvention. Le Département mettra en demeure, par courrier, le médecin, de rembourser. A compter de la date de notification de ce courrier, le remboursement est exigible.

Article 6 : Révision de la convention

Toute modification à apporter à la présente convention donnera lieu à un avenant signé par les parties contractantes qui fera l'objet d'une décision en Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Article 7 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements souscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 30 jours suite à l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter.

Article 8 : Election de domicile - attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au Département. Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date d'installation à Lécousse, en Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente déléguée à l'aménagement
équilibré des territoires

Le médecin
(Précédé de la mention "lu et approuvé")

Madame Emmanuelle ROUSSET

Dr Eléonore SALARDAINE

ANNEXE

Subventions proposées pour les projets de dynamisation des centres bourgs par l'habitat et les services - 1er semestre année 2023

Agence	Commune du projet	Code INSEE	Porteur du projet et mandataire	Typologie du projet	Description du projet	Dépenses retenues (montant HT)	Montant de subvention proposé
Pays de Saint-Malo	ROZ-LANDRIEUX	35246	Commune de Roz-Landrieux	Service au public	Travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un commerce Bar-épicerie-tabac	173 000 €	60 000 €
Pays de Fougères	BAZOUGES-LA-PEROUSE	35019	Commune de Bazouges-la-Pérouse	Logement	Travaux de réhabilitation d'une maison et de ses annexes en cœur de bourg pour créer 5 logements T1 et T2 dont 4 conventionnés	784 987 €	80 000 €
Pays de Vitré	BREAL-SOUS-VITRE	35038	Commune de Bréal-sous-Vitré	Logement et service au public	Travaux de réhabilitation de l'ancienne boulangerie au 2 rue de Bretagne pour créer un commerce multiservices au rez-de-chaussée et 1 logement T3 indépendant à l'étage	709 297 €	70 000 €
Pays de Vitré	ERBREE	35105	Commune d'Erbrée	Logement	Acquisition et travaux de réhabilitation d'une ancienne maison au 1 place de l'église pour créer 2 logements à l'étage (T2 et T3-4)	473 589 €	65 000 €
Pays de Vitré	RETIERS	35239	Commune de Retiers	Logement	Acquisition d'une parcelle bâtie par l'EPFB en vue d'une opération de création de logements pour publics spécifiques (seniors) et éventuellement d'une structure d'accueil pour la petite enfance	500 600 €	60 000 €
Pays de Vitré	CHAMPEAUX	35052	Commune de Champeaux	Logement	Acquisition des logements aux n° 8 et 9 de la Place du Cloître en vue de créer trois logements conventionnés	233 901 €	50 000 €
Pays de Vitré	ETRELLES	35109	Commune d'Etelles	Logement	Travaux de réhabilitation d'un logement T5 étiquette G au 3 rue Julien Caillel	149 417 €	45 000 €
Pays de Brocéliande	IRODOUER	35315	Commune d'Irodouër	Service au public	Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire	1 840 868 €	70 000 €
Pays de Brocéliande	SAINT-MAUGAN	35315	Commune de Saint-Maugan	Service au public	Acquisition des murs du dernier commerce en vue d'y proposer un espace multifonctionnel de type tiers-lieu tout en conservant l'activité bar-restaurant et services de proximité	136 965 €	40 000 €
Pays de Rennes	SAINT-SULPICE-LA-FORET	35315	Commune de Saint-Sulpice-la-Forêt	Logement et service au public	Animation de la concertation en cœur de bourg, dans le cadre d'une ZAC multi-sites, par une approche interdisciplinaire pour définir collectivement les usages des bâtiments existants et espaces publics	180 000 €	30 000 €
Pays de Rennes	SAINT-GREGOIRE	35278	Commune de Saint-Grégoire	Logement	Travaux de réhabilitation d'un immeuble patrimonial au 11 rue Alphonse Milon pour y créer 4 logements de transition (2T1 et 2T3) gérés par le CCAS, en partenariat avec le CDAS	526 915 €	65 000 €
Pays de Rennes	SAINT-SYMPHORIEN	35317	Commune de Saint-Symphorien	Logement et service au public	Acquisition d'un foncier avec un bâtiment patrimonial en vue de le réhabiliter pour la création de 3 logements (1T3 et 2T4) et d'un bar-restaurant-épicerie dans le cadre d'un projet global de réaménagement du centre bourg	268 786 €	50 000 €
Pays de Rennes	SERVON-SUR-VILAINE	35327	Commune de Servon sur Vilaine	Logement et service au public	Etude de programmation d'une opération en renouvellement urbain pour la définition d'un aménagement exemplaire en matière d'environnement, d'une réhabilitation thermique de l'école élémentaire et d'une production de logements qui réponde au besoins des habitants	68 220 €	10 000 €

Suite - Subventions proposées pour la dynamisation des centres bourgs par l'habitat et les services - 1er semestre année 2023

Agence	Commune du projet	Code INSEE	Porteur du projet et mandataire	Typologie du projet	Description du projet	Dépenses retenues (montant HT)	Montant de subvention proposé
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LA NOE-BLANCHE	35202	Commune de La Noë-Blanche	Logement et service au public	Travaux de réhabilitation et démolition construction de l'ancienne boucherie pour créer un commerce (salon de coiffure) et 2 logements sociaux T4 conventionnés	812 274 €	70 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LE SEL-DE-BRETAGNE	35322	Commune Le Sel-de-Bretagne	Service au public	Acquisition d'un foncier non bâti et construction d'une boucherie charcuterie traiteur avec équipements et aménagement du parking	700 000 €	70 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LANGON	35145	Commune de Langon	Logement et service au public	Travaux de réhabilitation de l'ancien bureau de poste en centre de santé communautaire et création d'un logement T4	634 000 €	80 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LANGON		Association SenS	Service au public	Aménagement et équipement du centre de santé communautaire de Langon	74 000 €	25 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	SAINT-GANTON	35268	Commune de Saint-Ganton	Service au public	Remplacement des cuves de la station-service communale gérée par une association d'insertion, dans le cadre de l'opération Territoires zéro chômeur de longue durée	60 545 €	15 000 €

ANNEXE

Projets dynamisation des centres bourgs par l'habitat et les services NON AIDES - 1er semestre année 2023

Agence	Commune du projet	Code INSEE	Porteur du projet	Typologie du projet	Description du projet	Coût du projet HT	Avis de la Commission
Pays de Fougères	GOSNE	35121	Commune de Gosné	Service au public	Acquisition et travaux de réhabilitation de l'ancienne ferme du bourg et travaux de construction (extension) afin d'y accueillir un bar/restaurant	805 612 €	Dossier inéligible car ce n'est pas le dernier service de la commune
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LASSY	35149	Commune de Lassy	Service au public	Etudes préalables, travaux de construction d'une boulangerie pâtisserie dans un bâtiment modulaire et achat d'équipements	463 912 €	Avis défavorable sur la base de l'avant-projet constituant le dossier : le projet situé à côté de l'église ne s'intègre pas dans son environnement, notamment par sa volumétrie et l'absence de traitement des abords. Les services du Département (développement local et architecte du CAU35) n'ont pas été associés au projet ; seule une autorisation de démarrage anticipé a été accordée en décembre 2022. Les travaux de construction ont démarrés. Au vu des éléments du dossier, questionnement sur le montage du dossier, notamment sans mise en concurrence et sans architecte mandataire.
Pays de Vitré	BALAZE	35015	Commune de Balazé	Service au public	Acquisition d'une cellule commerciale multiservices en VEFA, dans l'opération de renouvellement urbain "îlot Saint-Martin", avec du commerce au rez-de-chaussée et des logements sociaux à l'étage	410 928 €	Report du dossier car absence de plan d'ensemble et d'information sur le commerce. La construction du bâtiment n'a pas encore démarré.
Pays de Rennes	LA MEZIERE	35177	Commune de La Mézière	Logement et service au public	Déconstruction d'un bâtiment dans l'opération de restructuration de l'îlot "Cœur de Macéria" en centre-bourg en vue de densifier l'habitat et de dynamiser l'offre commerciale	31 700 €	Report du dossier "déconstruction" qui pourra être étudié lors de la 2ème phase de l'opération pour la partie logement ou équipement public multifonction, si éligible. A ce stade, bâtiment public (salle associative) non éligible.
Pays de Rennes	LANGAN	35144	Commune de Langan	Service au public	Travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie pour y créer une épicerie	392 000 €	Report du dossier car le projet est confié à un nouveau cabinet d'architecte ; une amélioration du projet pour l'accès PMR et le traitement de la façade est attendue
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LA CHAPELLE-BOUEXIC	35057	Commune de La Chapelle Bouëxic	Service au public	Construction d'un Bar Tabac Jeux Presse Point Banque Petite Restauration	382 700 €	Report du dossier qui présente des vices de procédure ; le projet est établi par un maître d'œuvre et non un architecte. Les plans sont à revoir, notamment la présence d'ouvrants sur la propriété mitoyenne.

Éléments financiers

Commission permanente

du 28/08/2023

N° 48515

Dépense(s)

Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-31 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A2 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	80 000 €	Montant proposé ce jour	80 000 €
Affectation d'AP/AE n°25300	APAE : 2021-ASPUI001-26 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A8 ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - COMMERCES ET SERVICES		
Montant de l'APAE	370 000 €	Montant proposé ce jour	85 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-26 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A8 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	370 000 €	Montant proposé ce jour	80 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-34 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A8 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	70 000 €	Montant proposé ce jour	70 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-13 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-20421-8-P420A8 ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - OFFRE DE SANTE		
Montant de l'APAE	31 000 €	Montant proposé ce jour	25 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-25 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A7 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	125 000 €	Montant proposé ce jour	50 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-33 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A7 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	65 000 €	Montant proposé ce jour	65 000 €

Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-30 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204141-0-P420A7 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	42 000 €	Montant proposé ce jour	40 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-27 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A3 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	445 000 €	Montant proposé ce jour	240 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-32 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A3 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	50 000 €	Montant proposé ce jour	50 000 €
Affectation d'AP/AE n°25300	APAE : 2021-ASPUI001-22 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A1 ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - COMMERCES ET SERVICES		
Montant de l'APAE	95 000 €	Montant proposé ce jour	60 000 €
Affectation d'AP/AE n°25300	APAE : 2021-ASPUI001-28 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A6 Bâtiments et installations(I)		
Montant de l'APAE	170 000 €	Montant proposé ce jour	40 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-3 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-20421-6-P420A6 Biens mobiliers, matériel et études(I)		
Montant de l'APAE	15 000 €	Montant proposé ce jour	3 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-28 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A6 Bâtiments et installations(I)		
Montant de l'APAE	170 000 €	Montant proposé ce jour	70 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-4 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-20421-2-P420A2 Biens mobiliers, matériel et études(I)		
Montant de l'APAE	18 000 €	Montant proposé ce jour	6 000 €
TOTAL			964 000 €

ANNEXE**Service au public - Aide à la première installation de médecin généraliste**

Agence	Commune du projet	Nom	Dépenses retenues (montant HT)	Montant de subvention proposé	Avis de la Commission
Pays de Fougères	LECOUSSE	Dr Ronan GARNIER	26 291 €	3 000 €	Avis favorable
Pays de Fougères	LECOUSSE	Dr Eléonore SALARDAINE	26 902 €	3 000 €	Avis favorable
Pays de Brocéliande	IRODOUER	Dr Marianne CINOT	3 009 €	3 000 €	Avis favorable
Pays de Rennes	NOUVOITOU	Dr Emilie Delalande	4 324 €	0 €	Avis défavorable - Dépôt du dossier quelques mois après l'installation

CE002481-23-CP DU 28/08/2023-DYNAMISATION DES CENTRES-BOURGS-A1

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18027 23-I-ROZ-LANDRIEUX-TRAVAUX BAR EPICERIE TABAC-AAD

Nombre de dossiers 1

Observation :

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 22 204 74 204142 0 P420A1

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 ROZ LANDRIEUX 2023 MAIRIE Rue de la Mairie 35120 ROZ LANDRIEUX COM35246 - D3535246 - HHA18027									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Roz-landrieux	<u>Mandataire</u> - Roz landrieux	travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un commerce Bar-épicerie-tabac	INV : 82 699 €		173 000,00 €	Dépenses retenues : 173 000,00 € Taux appliqué 34,69 %	60 000,00 €	60 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 22 204 74 204142 0 P420A1	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €

Total général :	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	
------------------------	---------------------	---------------------	--------------------	--------------------	--

CE002470 - 23 - CP DU 28/8 - AAP DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - A2

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18029 23 - I - BAZOUGES LA PEROUSE - TRAVAUX REHABILITATION MAISON ET ANNEXES
POUR CREATION DE LOGEMENTS - AAP 2023

Nombre de dossiers 1

Observation :

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 31 204 74 204143 0 P420A2

PROJET : LOGEMENT

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 BAZOUGES LA PEROUSE									2023
MAIRIE 2 place de l'Hôtel de Ville 35560 BAZOUGES LA PEROUSE							COM35019 - D3535019 - HHA18029		
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Bazouges la perouse	<u>Mandataire</u> - Bazouges la perouse	travaux de réhabilitation d'une maison et ses annexes en coeur de bourg pour y créer 5 logements (T1 et T2) dont 4 conventionnés				Dépenses retenues : 784 987,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	

TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE

	784 987,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	
--	---------------------	--------------------	--------------------	--

Total général :	784 987,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	
-----------------	--------------	-------------	-------------	--

CE002469 - 23 - CP DU 28/08/2023 - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS - A3

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18022	23 - I - BREAL-SOUS-VITRE - REHABILITATION ANCIENNE BOULANGERIE POUR CREER UN COMMERCE MULTISERVICES ET UN LOGEMENT - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT ET SERVICE
HHA18023	23 - I - ERBREE - ACQUISITION ET TRAVAUX DE REHABILITATION D'UNE ANCIENNE MAISON POUR CREER 2 LOGEMENTS - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT
HHA18024	23 - I - RETIERS - ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR OPERATION DE CREATION DE LOGEMENTS ET EVENTUELLEMENT STRUCTURE ACCUEIL PETITE ENFANCE - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT
HHA18025	23 - I - CHAMPEAUX - ACQUISITION DE LOGEMENTS POUR Y CREER 3 LOGEMENTS CONVENTIONNES - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT
HHA18026	23 - I - ETRELLES - TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN LOGEMENT 3 RUE JULIEN CAILLEL - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT

Observation :

Nombre de dossiers 5

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 27 204 74 204142 0 P420A3

PROJET : LOGEMENT

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 BREAL SOUS VITRE 2023 MAIRIE 5 rue de la Mairie 35370 BREAL SOUS VITRE COM35038 - D3535038 - HHA18022									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Breal sous vitre	<u>Mandataire</u> - Breal sous vitre	travaux de réhabilitation de l'ancienne boulangerie au 2 rue de Bretagne pour créer un commerce multiservices au rez-de-chaussée et 1 logement T3 indépendant à l'étage			709 297,00 €	Dépenses retenues : 709 297,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	
 ERBREE 2023 MAIRIE 12 rue de Bretagne 35500 ERBREE COM35105 - D3535105 - HHA18023									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Erbree	<u>Mandataire</u> - Erbree	acquisition et travaux de réhabilitation d'une ancienne maison au 1 place de l'église pour créer 2 logements à l'étage (T2 et T3-4)	INV : 13 425 € FON : 1 000 €		473 589,00 €	Dépenses retenues : 473 589,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
 ETRELLES 2023 MAIRIE 2 rue Julien Caillel 35370 ETRELLES COM35109 - D3535109 - HHA18026									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Etreilles	<u>Mandataire</u> - Etreilles	travaux de réhabilitation d'un logement T5 étiquette G au 3 rue Julien Caillel	INV : 96 444 €		149 417,00 €	Dépenses retenues : 149 417,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	

 RETIERS 2023 MAIRIE 19 bis rue Georges Clémenceau 35240 RETIERS COM35239 - D3535239 - HHA18024									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Retiers	<u>Mandataire</u> - Retiers	acquisition d'une parcelle bâtie par l'EPFB en vue d'une opération de création de logements pour publics spécifiques (seniors) et éventuellement d'une structure d'accueil pour la petite enfance	INV : 100 000 €		500 600,00 €	Dépenses retenues : 500 600,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	

Total pour le projet : LOGEMENT
 Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 27 204 74 204142 0 P420A3

1 832 903,00 €	1 832 903,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	
1 832 903,00 €	1 832 903,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 32 204 74 204143 0 P420A3

PROJET : LOGEMENT

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 CHAMPEAUX 2023 MAIRIE 1 place du Cloître 35500 CHAMPEAUX COM35052 - D3535052 - HHA18025									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Champeaux	<u>Mandataire</u> - Champeaux	acquisition des logements aux n° 8 et 9 de la Place du Cloître en vue de créer trois logements conventionnés	INV : 15 800 €		233 901,00 €	Dépenses retenues : 233 901,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	

Total pour le projet : LOGEMENT
 Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 32 204 74 204143 0 P420A3
TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE

233 901,00 €	233 901,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
233 901,00 €	233 901,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
2 066 804,00 €	2 066 804,00 €	290 000,00 €	290 000,00 €	

Total général :

2 066 804,00 €	2 066 804,00 €	290 000,00 €	290 000,00 €	
----------------	----------------	--------------	--------------	--

CE002477-23-CP DU 28/08-ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC"COMMERCE"-A6

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HBR01275 23-I-ACQUISITION DERNIER COMMERCE-ESPACE MULTIFONCTIONNEL-ST
MAUGAN-APPEL A PROJET "SERVICES AU PUBLIC"

Nombre de dossiers 1

Observation :

BOUCLIER RURAL - COMMERCE ET ARTISANAT DE PROXIMITE - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 28 204 74 204142 0 P420A6

PROJET : BATIMENTS COMMUNAUX

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 SAINT MAUGAN 2023 MAIRIE Le Bourg 35750 SAINT MAUGAN COM35295 - D3535295 - HBR01275									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-maugan	<u>Mandataire</u> - Saint maugan	acquisition des murs du dernier commerce en vue d'y proposer un espace multifonctionnel de type tiers-lieu tout en conservant l'activité bar-restaurant et services de proximité	INV : 15 100 €		136 965,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €	

Total pour le projet : BATIMENTS COMMUNAUX

TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - COMMERCE ET ARTISANAT DE PROXIMITE - INVESTISSEMENT

136 965,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €	
136 965,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €	

CE002478-23-CP DU 28/08-ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC"OFFRE DE SANTE"-A6

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HBR01276	23-I-CONSTRUCTION MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE-IRODOUER-ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC
HEA00974	23-I-MARIANNE CINOT - IRODOUER - ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC

Nombre de dossiers 2

Observation :

BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 28 204 74 204142 0 P420A6

PROJET : DIVERS

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 IRODOUER 2023 MAIRIE Rue de la Mairie 35850 IRODOUER COM35135 - D3535135 - HBR01276									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Irodouer	<u>Mandataire</u> - Irodouer	construction d'une maison de santé pluridisciplinaire			1 840 868,00 €		70 000,00 €	70 000,00 €	

Total pour le projet : DIVERS

1 840 868,00 €		70 000,00 €	70 000,00 €	
-----------------------	--	--------------------	--------------------	--

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 3 204 74 20421 6 P420A6

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention : Aide à l'installation - Plafond de subvention : 3 000,00

 CINOT Marianne 2023 5 RUE JEAN MARTIN 35000 RENNES PAR13327 - D35138488 - HEA00974									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Irodouer	<u>Mandataire</u> - Cinot marianne	aide à l'installation d'un médecin à Irodouer					3 000,00 €	3 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL

TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT

		3 000,00 €	3 000,00 €	
1 840 868,00 €		73 000,00 €	73 000,00 €	

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA PREMIERE INSTALLATION POUR UN MEDECIN GENERALISTE

Entre

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 28 août 2023, prise après avis de la Commission Accès des Services au Public.

et

Docteure Marianne CINOT, médecin généraliste,
Né(e) le 11/04/1992, exerçant à IRODOUER

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de mettre en place une aide dénommée « aide à la première installation des médecins » pour favoriser l'installation de médecins généralistes exerçant une activité libérale en Ille-et-Vilaine.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet le versement d'une aide départementale.

L'aide financière accordée par le Département d'Ille-et-Vilaine est une aide forfaitaire d'investissement, d'un montant de 3 000 euros avec un engagement à exercer pendant au moins 3 ans en Ille-et-Vilaine sur la Commune d'Irodouër. Cette aide est destinée à financer le matériel médical et l'informatique à usage professionnel.

Article 2 : Montant de la subvention

Le Département d'Ille-et-Vilaine accorde au Docteur Marianne CINOT une subvention forfaitaire d'un montant de 3 000 € pour l'achat de matériel médical et informatique à usage professionnel.

Article 3. - Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire déclare s'installer pour la première fois en tant que médecin généraliste libéral dans la commune d'IRODOUER.

Le bénéficiaire s'engage à exercer pendant au moins 3 ans à IRODOUER, en tant que médecin généraliste en activité libérale.

Article 4 : Versement de l'aide financière

Le versement est conditionné à la présentation :

- de la liste des équipements,
- d'un état récapitulatif du montant des équipements (HT et TTC),
- des factures correspondantes
- du N° Siret
- d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le Département pourra à tout moment dans un délai de trois ans après le versement de la totalité de la subvention, exercer un contrôle sur pièce ou sur place.

Article 5 : Cas particuliers où l'engagement n'est pas respecté

Si le bénéficiaire n'exerce pas à IRODOUER, il est procédé à la mise en recouvrement des sommes versées à l'intéressée.

Dans le cas où l'engagement d'exercer à IRODOUER viendrait à être rompu avant le terme fixé, par la volonté de l'intéressée, il sera procédé à la mise en recouvrement de la totalité de la subvention. Le Département mettra en demeure, par courrier, le médecin, de rembourser. A compter de la date de notification de ce courrier, le remboursement est exigible.

Article 6 : Révision de la convention

Toute modification à apporter à la présente convention donnera lieu à un avenant signé par les parties contractantes qui fera l'objet d'une décision en Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements souscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 30 jours suite à l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter.

Article 8 : Election de domicile - attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au Département. Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date d'installation à IRODOUER, en Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente en charge de l'Economie
sociale et solidaire, transition écologique,
enseignement supérieur et recherche,
coordination des politiques transversales

Le médecin
(Précédé de la mention "lu et approuvé")

Emmanuelle ROUSSET

Docteure Marianne CINOT

23 - I - CP 28/08/2023 - ADD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - A7

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18030	23 - I - MAIRIE SAINT SULPICE LA FORET - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7
HHA18031	23 - I - MAIRIE SAINT GREGOIRE - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7
HHA18032	23 - I - MAIRIE SAINT SYMPHORIEN - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7
HHA18033	23 - I - MAIRIE SERVON SUR VILAINE - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7

Observation :

Nombre de dossiers 4

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 25 204 74 204142 0 P420A7

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

 SAINT SYMPHORIEN 2023 MAIRIE Le Bourg 35630 SAINT SYMPHORIEN COM35317 - D3535364 - HHA18032									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-symphorien	<u>Mandataire</u> - Saint symphorien	acquisition d'un foncier avec un bâtiment patrimonial en vue de le réhabiliter pour la création de 3 logements (1T3 et 2T4) et d'un bar-restaurant-épicerie dans le cadre d'un projet global de réaménagement du centre bourg				Dépenses retenues : 268 786,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL
 Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 25 204 74 204142 0 P420A7

	268 786,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
	268 786,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 30 204 74 204141 0 P420A7

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

 SAINT SULPICE LA FORET 2023 MAIRIE 3 rue de l'Abbaye 35250 SAINT SULPICE LA FORET COM35316 - D3535316 - HHA18030									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-sulpice la foret	<u>Mandataire</u> - Saint sulpice la foret	animation de la concertation en coeur de bourg, dans le cadre d'une ZAC multi-sites, pour la définition des usages des bâtiments existants et espaces publics	INV : 176 674 €			Dépenses retenues : 180 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	

SERVON SUR VILAINE 2023									
MAIRIE Rue Théodore Gaudiche 35530 SERVON SUR VILAINE COM35327 - D3535327 - HHA18033									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Servon sur vilaine	<u>Mandataire</u> - Servon sur vilaine	étude de programmation d'une opération en renouvellement urbain pour la définition d'un aménagement exemplaire en matière environnementale en vue de créer des logements				Dépenses retenues : 68 220,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL
Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 30 204 74 204141 0 P420A7

	248 220,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	
	248 220,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 33 204 74 204143 0 P420A7

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

SAINT GREGOIRE 2023									
HOTEL DE VILLE Place de la Mairie 35760 SAINT GREGOIRE COM35278 - D3535278 - HHA18031									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-gregoire	<u>Mandataire</u> - Saint gregoire	travaux de réhabilitation d'un immeuble patrimonial au 11 rue Alphonse Milon pour y créer 4 logements de transition (2T1 et 2T3) gérés par le CCAS, en partenariat avec le CDAS				Dépenses retenues : 526 915,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL
Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 33 204 74 204143 0 P420A7
TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE

	526 915,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
	526 915,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
	1 043 921,00 €	155 000,00 €	155 000,00 €	

Total général :		1 043 921,00 €	155 000,00 €	155 000,00 €	
-----------------	--	----------------	--------------	--------------	--

CE002474 - 23 - CP DU 28/08/2023 - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS - A8

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HBR01270	23 - I - LA NOE BLANCHE - REHABILITATION ET DEMOLITION-CONSTRUCTION ANCIENNE BOUCHERIE POUR CREATION COMMERCE ET 2 LOGEMENTS SOCIAUX CONVENTIONNES - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01271	23 - I - LE SEL DE BRETAGNE - ACQUISITION FONCIER NON BATI ET CONSTRUCTION BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR AVEC EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENT PARKING - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01272	23 - I - LANGON - REHABILITATION ANCIEN BUREAU DE POSTE EN CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE ET CREATION LOGEMENT - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01273	23 - I - ASSOCIATION SENTIERS EN SANTE- AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DU CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE DE LANGON - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01274	23 - I - SAINT GANTON - REMPLACEMENT CUVES STATION-SERVICE COMMUNALE GEREE PAR UNE ASSOCIATION D'INSERTION DANS LE CADRE DE TERRITOIRES ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS

Observation :

Nombre de dossiers 5

BOUCLIER RURAL - AUTRES - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 13 204 74 20421 8 P420A8

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

SENTIERS EN SANTE 2023									
20 grande rue 35660 LANGON ASO00753 - D35131446 - HBR01273									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Langon	<u>Mandataire</u> - Sentières en sante	aménagement et équipement du centre de santé communautaire de Langon	FON : 4 000 €			Dépenses retenues : 74 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 26 204 74 204142 0 P420A8

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

LANGON 2023									
MAIRIE Rue de la Brûlerie 35660 LANGON COM35145 - D3535145 - HBR01272									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Langon	<u>Mandataire</u> - Langon	travaux de réhabilitation de l'ancien bureau de poste en centre de santé communautaire et création d'un logement T4.	INV : 13 432 € FON : 2 314 €			Dépenses retenues : 634 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	

SAINT GANTON 2023									
MAIRIE Le Bourg 35550 SAINT GANTON COM35268 - D3535268 - HBR01274									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-ganton	<u>Mandataire</u> - Saint ganton	remplacement des cuves de la station-service communale gérée par				Dépenses retenues : 60	15 000,00 €	15 000,00 €	

 SAINT GANTON 2023 MAIRIE Le Bourg 35550 SAINT GANTON COM35268 - D3535268 - HBR01274									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
		une association d'insertion, dans le cadre de l'opération Territoires zéro chômeur de longue durée				545,00 €			
 SEL DE BRETAGNE (LE) 2023 MAIRIE 1 rue Chateaubriand 35320 LE SEL DE BRETAGNE COM35322 - D3535322 - HBR01271									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Sel de bretagne (le)	<u>Mandataire</u> - Sel de bretagne (le)	acquisition d'un foncier non bâti et construction d'une boucherie-charcuterie-traiteur avec équipements et aménagement du parking	INV : 2 253 €			Dépenses retenues : 700 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 34 204 74 204143 0 P420A8

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

 NOE BLANCHE (LA) 2023 MAIRIE Le Bourg 35470 LA NOE BLANCHE COM35202 - D3535202 - HBR01270									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Noe-blanche (la)	<u>Mandataire</u> - Noe blanche (la)	travaux de réhabilitation et démolition/construction de l'ancienne boucherie pour créer un commerce (salon de coiffure) et 2 logements sociaux T4 conventionnés				Dépenses retenues : 812 274,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	

TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - AUTRES - INVESTISSEMENT

	2 280 819,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €	
--	-----------------------	---------------------	---------------------	--

Total général :		2 280 819,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €	
------------------------	--	-----------------------	---------------------	---------------------	--

CE002476 - 23 - CP DU 28/8 - ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - A2

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HFE00095	23 - I - SALARDAINE ELEONORE - LECOUSSE - AIDE INSTALLATION MEDECIN GENERALISTE
HFE00096	23 - I - GARNIER RONAN - LECOUSSE - AIDE INSTALLATION MEDECIN GENERALISTE

Nombre de dossiers 2

Observation :

BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 4 204 74 20421 2 P420A2

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention : Aide à l'installation - Plafond de subvention : 3 000,00

 Dr GARNIER Ronan 2023									
<i>PAR13338 - D35138704 - HFE00096</i>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Lecousse	<u>Mandataire</u> - Dr garnier ronan	aide à votre première installation de médecin généraliste à Lecousse (aide forfaitaire)			12 581,11 €		3 000,00 €	3 000,00 €	
 DR SALARDAINE Eléonore 2023									
<i>PAR13337 - D35138703 - HFE00095</i>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Lecousse	<u>Mandataire</u> - Dr salardaine éléonore	aide à votre première installation de médecin généraliste à Lecousse (aide forfaitaire)			11 969,83 €		3 000,00 €	3 000,00 €	
TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT					24 550,94 €		6 000,00 €	6 000,00 €	

Total général :	24 550,94 €		6 000,00 €	6 000,00 €	
-----------------	-------------	--	------------	------------	--

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'INSTALLATION POUR UN MEDECIN GENERALISTE

Entre

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 28 août 2023, prise après avis de la Commission Accès des Services au Public ;

et

Docteur Ronan GARNIER, médecin généraliste,
Né le 14/09/1990, exerçant au Pôle santé – 1 rue de la Guillardière – 35133 Lécousse ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de mettre en place une aide dénommée « aide à l'installation des médecins » pour favoriser l'installation de médecins généralistes exerçant seuls ou en groupe en Ille-et-Vilaine.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet le versement d'une aide départementale.

L'aide financière accordée par le Département d'Ille-et-Vilaine est une aide forfaitaire d'investissement, d'un montant de 3 000 euros avec un engagement à exercer pendant au moins 3 ans en Ille-et-Vilaine. Cette aide est destinée à financer le matériel médical, le mobilier et l'informatique à usage professionnel.

Article 2 : Montant de la subvention

Le Département d'Ille-et-Vilaine accorde au Docteur Ronan GARNIER une subvention forfaitaire d'un montant de 3 000 euros pour l'achat de matériel, mobilier et informatique à usage professionnel.

Article 3 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire déclare s'installer pour la première fois en tant que médecin généraliste libéral dans la commune de Lécousse.

Le bénéficiaire s'engage à exercer pendant au moins 3 ans à Lécousse, en tant que médecin généraliste en activité libérale.

Article 4 : Versement de l'aide financière

Le versement est conditionné à la présentation :

- de la liste des équipements,
- d'un état récapitulatif du montant des équipements (HT et TTC),
- des factures correspondantes,
- du N° Siret,
- d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le Département pourra à tout moment dans un délai de trois ans après le versement de la totalité de la subvention, exercer un contrôle sur pièce ou sur place.

Article 5 : Cas particuliers où l'engagement n'est pas respecté

Si le bénéficiaire n'exerce pas à Lécousse, il est procédé à la mise en recouvrement des sommes versées à l'intéressé.

Dans le cas où l'engagement d'exercer à Lécousse viendrait à être rompu avant le terme fixé, par la volonté de l'intéressé, il sera procédé à la mise en recouvrement de la totalité de la subvention. Le Département mettra en demeure, par courrier, le médecin, de rembourser. A compter de la date de notification de ce courrier, le remboursement est exigible.

Article 6 : Révision de la convention

Toute modification à apporter à la présente convention donnera lieu à un avenant signé par les parties contractantes qui fera l'objet d'une décision en Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Article 7 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements souscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 30 jours suite à l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter.

Article 8 : Election de domicile - attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au Département. Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date d'installation à Lécousse, en Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente déléguée à l'aménagement
équilibré des territoires

Le médecin
(Précédé de la mention "lu et approuvé")

Madame Emmanuelle ROUSSET

Dr Ronan GARNIER

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'INSTALLATION POUR UN MEDECIN GENERALISTE

Entre

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 28 août 2023, prise après avis de la Commission Accès des Services au Public ;

et

Docteur Eléonore SALARDAINE, médecin généraliste,
Née le 28/10/1993, exerçant au Pôle santé – 1 rue de la Guillardière – 35133 Lécousse ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de mettre en place une aide dénommée « aide à l'installation des médecins » pour favoriser l'installation de médecins généralistes exerçant seuls ou en groupe en Ille-et-Vilaine.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet le versement d'une aide départementale.

L'aide financière accordée par le Département d'Ille-et-Vilaine est une aide forfaitaire d'investissement, d'un montant de 3 000 euros avec un engagement à exercer pendant au moins 3 ans en Ille-et-Vilaine. Cette aide est destinée à financer le matériel médical, le mobilier et l'informatique à usage professionnel.

Article 2 : Montant de la subvention

Le Département d'Ille-et-Vilaine accorde au Docteur Eléonore SALARDAINE une subvention forfaitaire d'un montant de 3 000 euros pour l'achat de matériel, mobilier et informatique à usage professionnel.

Article 3 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire déclare s'installer pour la première fois en tant que médecin généraliste libéral dans la commune de Lécousse.

Le bénéficiaire s'engage à exercer pendant au moins 3 ans à Lécousse, en tant que médecin généraliste en activité libérale.

Article 4 : Versement de l'aide financière

Le versement est conditionné à la présentation :

- de la liste des équipements,
- d'un état récapitulatif du montant des équipements (HT et TTC),
- des factures correspondantes,
- du N° Siret,
- d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le Département pourra à tout moment dans un délai de trois ans après le versement de la totalité de la subvention, exercer un contrôle sur pièce ou sur place.

Article 5 : Cas particuliers où l'engagement n'est pas respecté

Si le bénéficiaire n'exerce pas à Lécousse, il est procédé à la mise en recouvrement des sommes versées à l'intéressé.

Dans le cas où l'engagement d'exercer à Lécousse viendrait à être rompu avant le terme fixé, par la volonté de l'intéressé, il sera procédé à la mise en recouvrement de la totalité de la subvention. Le Département mettra en demeure, par courrier, le médecin, de rembourser. A compter de la date de notification de ce courrier, le remboursement est exigible.

Article 6 : Révision de la convention

Toute modification à apporter à la présente convention donnera lieu à un avenant signé par les parties contractantes qui fera l'objet d'une décision en Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Article 7 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements souscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 30 jours suite à l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter.

Article 8 : Election de domicile - attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au Département. Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date d'installation à Lécousse, en Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente déléguée à l'aménagement
équilibré des territoires

Le médecin
(Précédé de la mention "lu et approuvé")

Madame Emmanuelle ROUSSET

Dr Eléonore SALARDAINE

ANNEXE

Subventions proposées pour les projets de dynamisation des centres bourgs par l'habitat et les services - 1er semestre année 2023

Agence	Commune du projet	Code INSEE	Porteur du projet et mandataire	Typologie du projet	Description du projet	Dépenses retenues (montant HT)	Montant de subvention proposé
Pays de Saint-Malo	ROZ-LANDRIEUX	35246	Commune de Roz-Landrieux	Service au public	Travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un commerce Bar-épicerie-tabac	173 000 €	60 000 €
Pays de Fougères	BAZOUGES-LA-PEROUSE	35019	Commune de Bazouges-la-Pérouse	Logement	Travaux de réhabilitation d'une maison et de ses annexes en cœur de bourg pour créer 5 logements T1 et T2 dont 4 conventionnés	784 987 €	80 000 €
Pays de Vitré	BREAL-SOUS-VITRE	35038	Commune de Bréal-sous-Vitré	Logement et service au public	Travaux de réhabilitation de l'ancienne boulangerie au 2 rue de Bretagne pour créer un commerce multiservices au rez-de-chaussée et 1 logement T3 indépendant à l'étage	709 297 €	70 000 €
Pays de Vitré	ERBREE	35105	Commune d'Erbrée	Logement	Acquisition et travaux de réhabilitation d'une ancienne maison au 1 place de l'église pour créer 2 logements à l'étage (T2 et T3-4)	473 589 €	65 000 €
Pays de Vitré	RETIERS	35239	Commune de Retiers	Logement	Acquisition d'une parcelle bâtie par l'EPFB en vue d'une opération de création de logements pour publics spécifiques (seniors) et éventuellement d'une structure d'accueil pour la petite enfance	500 600 €	60 000 €
Pays de Vitré	CHAMPEAUX	35052	Commune de Champeaux	Logement	Acquisition des logements aux n° 8 et 9 de la Place du Cloître en vue de créer trois logements conventionnés	233 901 €	50 000 €
Pays de Vitré	ETRELLES	35109	Commune d'Etelles	Logement	Travaux de réhabilitation d'un logement T5 étiquette G au 3 rue Julien Caillel	149 417 €	45 000 €
Pays de Brocéliande	IRODOUER	35315	Commune d'Irodouër	Service au public	Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire	1 840 868 €	70 000 €
Pays de Brocéliande	SAINT-MAUGAN	35315	Commune de Saint-Maugan	Service au public	Acquisition des murs du dernier commerce en vue d'y proposer un espace multifonctionnel de type tiers-lieu tout en conservant l'activité bar-restaurant et services de proximité	136 965 €	40 000 €
Pays de Rennes	SAINT-SULPICE-LA-FORET	35315	Commune de Saint-Sulpice-la-Forêt	Logement et service au public	Animation de la concertation en cœur de bourg, dans le cadre d'une ZAC multi-sites, par une approche interdisciplinaire pour définir collectivement les usages des bâtiments existants et espaces publics	180 000 €	30 000 €
Pays de Rennes	SAINT-GREGOIRE	35278	Commune de Saint-Grégoire	Logement	Travaux de réhabilitation d'un immeuble patrimonial au 11 rue Alphonse Milon pour y créer 4 logements de transition (2T1 et 2T3) gérés par le CCAS, en partenariat avec le CDAS	526 915 €	65 000 €
Pays de Rennes	SAINT-SYMPHORIEN	35317	Commune de Saint-Symphorien	Logement et service au public	Acquisition d'un foncier avec un bâtiment patrimonial en vue de le réhabiliter pour la création de 3 logements (1T3 et 2T4) et d'un bar-restaurant-épicerie dans le cadre d'un projet global de réaménagement du centre bourg	268 786 €	50 000 €
Pays de Rennes	SERVON-SUR-VILAINE	35327	Commune de Servon sur Vilaine	Logement et service au public	Etude de programmation d'une opération en renouvellement urbain pour la définition d'un aménagement exemplaire en matière d'environnement, d'une réhabilitation thermique de l'école élémentaire et d'une production de logements qui réponde au besoins des habitants	68 220 €	10 000 €

Suite - Subventions proposées pour la dynamisation des centres bourgs par l'habitat et les services - 1er semestre année 2023

Agence	Commune du projet	Code INSEE	Porteur du projet et mandataire	Typologie du projet	Description du projet	Dépenses retenues (montant HT)	Montant de subvention proposé
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LA NOE-BLANCHE	35202	Commune de La Noë-Blanche	Logement et service au public	Travaux de réhabilitation et démolition construction de l'ancienne boucherie pour créer un commerce (salon de coiffure) et 2 logements sociaux T4 conventionnés	812 274 €	70 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LE SEL-DE-BRETAGNE	35322	Commune Le Sel-de-Bretagne	Service au public	Acquisition d'un foncier non bâti et construction d'une boucherie charcuterie traiteur avec équipements et aménagement du parking	700 000 €	70 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LANGON	35145	Commune de Langon	Logement et service au public	Travaux de réhabilitation de l'ancien bureau de poste en centre de santé communautaire et création d'un logement T4	634 000 €	80 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LANGON		Association SenS	Service au public	Aménagement et équipement du centre de santé communautaire de Langon	74 000 €	25 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	SAINT-GANTON	35268	Commune de Saint-Ganton	Service au public	Remplacement des cuves de la station-service communale gérée par une association d'insertion, dans le cadre de l'opération Territoires zéro chômeur de longue durée	60 545 €	15 000 €

ANNEXE

Projets dynamisation des centres bourgs par l'habitat et les services NON AIDES - 1er semestre année 2023

Agence	Commune du projet	Code INSEE	Porteur du projet	Typologie du projet	Description du projet	Coût du projet HT	Avis de la Commission
Pays de Fougères	GOSNE	35121	Commune de Gosné	Service au public	Acquisition et travaux de réhabilitation de l'ancienne ferme du bourg et travaux de construction (extension) afin d'y accueillir un bar/restaurant	805 612 €	Dossier inéligible car ce n'est pas le dernier service de la commune
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LASSY	35149	Commune de Lassy	Service au public	Etudes préalables, travaux de construction d'une boulangerie pâtisserie dans un bâtiment modulaire et achat d'équipements	463 912 €	Avis défavorable sur la base de l'avant-projet constituant le dossier : le projet situé à côté de l'église ne s'intègre pas dans son environnement, notamment par sa volumétrie et l'absence de traitement des abords. Les services du Département (développement local et architecte du CAU35) n'ont pas été associés au projet ; seule une autorisation de démarrage anticipé a été accordée en décembre 2022. Les travaux de construction ont démarrés. Au vu des éléments du dossier, questionnement sur le montage du dossier, notamment sans mise en concurrence et sans architecte mandataire.
Pays de Vitré	BALAZE	35015	Commune de Balazé	Service au public	Acquisition d'une cellule commerciale multiservices en VEFA, dans l'opération de renouvellement urbain "îlot Saint-Martin", avec du commerce au rez-de-chaussée et des logements sociaux à l'étage	410 928 €	Report du dossier car absence de plan d'ensemble et d'information sur le commerce. La construction du bâtiment n'a pas encore démarré.
Pays de Rennes	LA MEZIERE	35177	Commune de La Mézière	Logement et service au public	Déconstruction d'un bâtiment dans l'opération de restructuration de l'îlot "Cœur de Macéria" en centre-bourg en vue de densifier l'habitat et de dynamiser l'offre commerciale	31 700 €	Report du dossier "déconstruction" qui pourra être étudié lors de la 2ème phase de l'opération pour la partie logement ou équipement public multifonction, si éligible. A ce stade, bâtiment public (salle associative) non éligible.
Pays de Rennes	LANGAN	35144	Commune de Langan	Service au public	Travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie pour y créer une épicerie	392 000 €	Report du dossier car le projet est confié à un nouveau cabinet d'architecte ; une amélioration du projet pour l'accès PMR et le traitement de la façade est attendue
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LA CHAPELLE-BOUEXIC	35057	Commune de La Chapelle Bouëxic	Service au public	Construction d'un Bar Tabac Jeux Presse Point Banque Petite Restauration	382 700 €	Report du dossier qui présente des vices de procédure ; le projet est établi par un maître d'œuvre et non un architecte. Les plans sont à revoir, notamment la présence d'ouvrants sur la propriété mitoyenne.

Eléments financiers

Commission permanente

du 28/08/2023

N° 48515

Dépense(s)

Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-31 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A2 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	80 000 €	Montant proposé ce jour	80 000 €
Affectation d'AP/AE n°25300	APAE : 2021-ASPUI001-26 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A8 ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - COMMERCE ET SERVICES		
Montant de l'APAE	370 000 €	Montant proposé ce jour	85 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-26 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A8 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	370 000 €	Montant proposé ce jour	80 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-34 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A8 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	70 000 €	Montant proposé ce jour	70 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-13 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-20421-8-P420A8 ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - OFFRE DE SANTE		
Montant de l'APAE	31 000 €	Montant proposé ce jour	25 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-25 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A7 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	125 000 €	Montant proposé ce jour	50 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-33 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A7 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	65 000 €	Montant proposé ce jour	65 000 €

Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-30 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204141-0-P420A7 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	42 000 €	Montant proposé ce jour	40 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-27 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A3 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	445 000 €	Montant proposé ce jour	240 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-32 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A3 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	50 000 €	Montant proposé ce jour	50 000 €
Affectation d'AP/AE n°25300	APAE : 2021-ASPUI001-22 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A1 ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - COMMERCES ET SERVICES		
Montant de l'APAE	95 000 €	Montant proposé ce jour	60 000 €
Affectation d'AP/AE n°25300	APAE : 2021-ASPUI001-28 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A6 Bâtiments et installations(I)		
Montant de l'APAE	170 000 €	Montant proposé ce jour	40 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-3 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-20421-6-P420A6 Biens mobiliers, matériel et études(I)		
Montant de l'APAE	15 000 €	Montant proposé ce jour	3 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-28 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A6 Bâtiments et installations(I)		
Montant de l'APAE	170 000 €	Montant proposé ce jour	70 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-4 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-20421-2-P420A2 Biens mobiliers, matériel et études(I)		
Montant de l'APAE	18 000 €	Montant proposé ce jour	6 000 €
TOTAL			964 000 €

ANNEXE**Service au public - Aide à la première installation de médecin généraliste**

Agence	Commune du projet	Nom	Dépenses retenues (montant HT)	Montant de subvention proposé	Avis de la Commission
Pays de Fougères	LECOUSSE	Dr Ronan GARNIER	26 291 €	3 000 €	Avis favorable
Pays de Fougères	LECOUSSE	Dr Eléonore SALARDAINE	26 902 €	3 000 €	Avis favorable
Pays de Brocéliande	IRODOUER	Dr Marianne CINOT	3 009 €	3 000 €	Avis favorable
Pays de Rennes	NOUVOITOU	Dr Emilie Delalande	4 324 €	0 €	Avis défavorable - Dépôt du dossier quelques mois après l'installation

CE002481-23-CP DU 28/08/2023-DYNAMISATION DES CENTRES-BOURGS-A1

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18027 23-I-ROZ-LANDRIEUX-TRAVAUX BAR EPICERIE TABAC-AAD

Nombre de dossiers 1

Observation :

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 22 204 74 204142 0 P420A1

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 ROZ LANDRIEUX 2023 MAIRIE Rue de la Mairie 35120 ROZ LANDRIEUX COM35246 - D3535246 - HHA18027									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Roz-landrieux	<u>Mandataire</u> - Roz landrieux	travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un commerce Bar-épicerie-tabac	INV : 82 699 €		173 000,00 €	Dépenses retenues : 173 000,00 € Taux appliqué 34,69 %	60 000,00 €	60 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 22 204 74 204142 0 P420A1	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €

Total général :	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	
------------------------	---------------------	---------------------	--------------------	--------------------	--

CE002470 - 23 - CP DU 28/8 - AAP DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - A2

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18029 23 - I - BAZOUGES LA PEROUSE - TRAVAUX REHABILITATION MAISON ET ANNEXES
POUR CREATION DE LOGEMENTS - AAP 2023

Nombre de dossiers 1

Observation :

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 31 204 74 204143 0 P420A2

PROJET : LOGEMENT

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 BAZOUGES LA PEROUSE									2023
MAIRIE 2 place de l'Hôtel de Ville 35560 BAZOUGES LA PEROUSE									COM35019 - D3535019 - HHA18029
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Bazouges la perouse	<u>Mandataire</u> - Bazouges la perouse	travaux de réhabilitation d'une maison et ses annexes en coeur de bourg pour y créer 5 logements (T1 et T2) dont 4 conventionnés				Dépenses retenues : 784 987,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	

TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE

	784 987,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	
--	---------------------	--------------------	--------------------	--

Total général :

	784 987,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	
--	--------------	-------------	-------------	--

CE002469 - 23 - CP DU 28/08/2023 - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS - A3

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18022	23 - I - BREAL-SOUS-VITRE - REHABILITATION ANCIENNE BOULANGERIE POUR CREER UN COMMERCE MULTISERVICES ET UN LOGEMENT - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT ET SERVICE
HHA18023	23 - I - ERBREE - ACQUISITION ET TRAVAUX DE REHABILITATION D'UNE ANCIENNE MAISON POUR CREER 2 LOGEMENTS - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT
HHA18024	23 - I - RETIERS - ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR OPERATION DE CREATION DE LOGEMENTS ET EVENTUELLEMENT STRUCTURE ACCUEIL PETITE ENFANCE - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT
HHA18025	23 - I - CHAMPEAUX - ACQUISITION DE LOGEMENTS POUR Y CREER 3 LOGEMENTS CONVENTIONNES - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT
HHA18026	23 - I - ETRELLES - TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN LOGEMENT 3 RUE JULIEN CAILLEL - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT

Observation :

Nombre de dossiers 5

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 27 204 74 204142 0 P420A3

PROJET : LOGEMENT

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 BREAL SOUS VITRE 2023 MAIRIE 5 rue de la Mairie 35370 BREAL SOUS VITRE COM35038 - D3535038 - HHA18022									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Breal sous vitre	<u>Mandataire</u> - Breal sous vitre	travaux de réhabilitation de l'ancienne boulangerie au 2 rue de Bretagne pour créer un commerce multiservices au rez-de-chaussée et 1 logement T3 indépendant à l'étage			709 297,00 €	Dépenses retenues : 709 297,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	
 ERBREE 2023 MAIRIE 12 rue de Bretagne 35500 ERBREE COM35105 - D3535105 - HHA18023									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Erbree	<u>Mandataire</u> - Erbree	acquisition et travaux de réhabilitation d'une ancienne maison au 1 place de l'église pour créer 2 logements à l'étage (T2 et T3-4)	INV : 13 425 € FON : 1 000 €		473 589,00 €	Dépenses retenues : 473 589,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
 ETRELLES 2023 MAIRIE 2 rue Julien Caillel 35370 ETRELLES COM35109 - D3535109 - HHA18026									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Etreilles	<u>Mandataire</u> - Etreilles	travaux de réhabilitation d'un logement T5 étiquette G au 3 rue Julien Caillel	INV : 96 444 €		149 417,00 €	Dépenses retenues : 149 417,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	

 RETIERS 2023 MAIRIE 19 bis rue Georges Clémenceau 35240 RETIERS COM35239 - D3535239 - HHA18024									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Retiers	<u>Mandataire</u> - Retiers	acquisition d'une parcelle bâtie par l'EPFB en vue d'une opération de création de logements pour publics spécifiques (seniors) et éventuellement d'une structure d'accueil pour la petite enfance	INV : 100 000 €		500 600,00 €	Dépenses retenues : 500 600,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	

Total pour le projet : LOGEMENT
 Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 27 204 74 204142 0 P420A3

1 832 903,00 €	1 832 903,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	
1 832 903,00 €	1 832 903,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 32 204 74 204143 0 P420A3

PROJET : LOGEMENT

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 CHAMPEAUX 2023 MAIRIE 1 place du Cloître 35500 CHAMPEAUX COM35052 - D3535052 - HHA18025									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Champeaux	<u>Mandataire</u> - Champeaux	acquisition des logements aux n° 8 et 9 de la Place du Cloître en vue de créer trois logements conventionnés	INV : 15 800 €		233 901,00 €	Dépenses retenues : 233 901,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	

Total pour le projet : LOGEMENT
 Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 32 204 74 204143 0 P420A3
 TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE

233 901,00 €	233 901,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
233 901,00 €	233 901,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
2 066 804,00 €	2 066 804,00 €	290 000,00 €	290 000,00 €	

Total général :

2 066 804,00 €	2 066 804,00 €	290 000,00 €	290 000,00 €	
----------------	----------------	--------------	--------------	--

CE002477-23-CP DU 28/08-ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC"COMMERCE"-A6

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HBR01275 23-I-ACQUISITION DERNIER COMMERCE-ESPACE MULTIFONCTIONNEL-ST
MAUGAN-APPEL A PROJET "SERVICES AU PUBLIC"

Nombre de dossiers 1

Observation :

BOUCLIER RURAL - COMMERCE ET ARTISANAT DE PROXIMITE - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 28 204 74 204142 0 P420A6

PROJET : BATIMENTS COMMUNAUX

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 SAINT MAUGAN								2023	
MAIRIE Le Bourg 35750 SAINT MAUGAN								COM35295 - D3535295 - HBR01275	
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-maugan	<u>Mandataire</u> - Saint maugan	acquisition des murs du dernier commerce en vue d'y proposer un espace multifonctionnel de type tiers-lieu tout en conservant l'activité bar-restaurant et services de proximité	INV : 15 100 €		136 965,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €	

Total pour le projet : BATIMENTS COMMUNAUX
TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - COMMERCE ET ARTISANAT DE PROXIMITE - INVESTISSEMENT

136 965,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €	
136 965,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €	

CE002478-23-CP DU 28/08-ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC"OFFRE DE SANTE"-A6

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HBR01276	23-I-CONSTRUCTION MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE-IRODOUER-ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC
HEA00974	23-I-MARIANNE CINOT - IRODOUER - ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC

Nombre de dossiers 2

Observation :

BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 28 204 74 204142 0 P420A6

PROJET : DIVERS

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 IRODOUER 2023 MAIRIE Rue de la Mairie 35850 IRODOUER COM35135 - D3535135 - HBR01276									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Irodouer	<u>Mandataire</u> - Irodouer	construction d'une maison de santé pluridisciplinaire			1 840 868,00 €		70 000,00 €	70 000,00 €	

Total pour le projet : DIVERS

1 840 868,00 €		70 000,00 €	70 000,00 €	
-----------------------	--	--------------------	--------------------	--

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 3 204 74 20421 6 P420A6

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention : Aide à l'installation - Plafond de subvention : 3 000,00

 CINOT Marianne 2023 5 RUE JEAN MARTIN 35000 RENNES PAR13327 - D35138488 - HEA00974									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Irodouer	<u>Mandataire</u> - Cinot marianne	aide à l'installation d'un médecin à Irodouer					3 000,00 €	3 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL

TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT

		3 000,00 €	3 000,00 €	
1 840 868,00 €		73 000,00 €	73 000,00 €	

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA PREMIERE INSTALLATION POUR UN MEDECIN GENERALISTE

Entre

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 28 août 2023, prise après avis de la Commission Accès des Services au Public.

et

Docteure Marianne CINOT, médecin généraliste,
Né(e) le 11/04/1992, exerçant à IRODOUER

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de mettre en place une aide dénommée « aide à la première installation des médecins » pour favoriser l'installation de médecins généralistes exerçant une activité libérale en Ille-et-Vilaine.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet le versement d'une aide départementale.

L'aide financière accordée par le Département d'Ille-et-Vilaine est une aide forfaitaire d'investissement, d'un montant de 3 000 euros avec un engagement à exercer pendant au moins 3 ans en Ille-et-Vilaine sur la Commune d'Irodouër. Cette aide est destinée à financer le matériel médical et l'informatique à usage professionnel.

Article 2 : Montant de la subvention

Le Département d'Ille-et-Vilaine accorde au Docteur Marianne CINOT une subvention forfaitaire d'un montant de 3 000 € pour l'achat de matériel médical et informatique à usage professionnel.

Article 3. - Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire déclare s'installer pour la première fois en tant que médecin généraliste libéral dans la commune d'IRODOUER.

Le bénéficiaire s'engage à exercer pendant au moins 3 ans à IRODOUER, en tant que médecin généraliste en activité libérale.

Article 4 : Versement de l'aide financière

Le versement est conditionné à la présentation :

- de la liste des équipements,
- d'un état récapitulatif du montant des équipements (HT et TTC),
- des factures correspondantes
- du N° Siret
- d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le Département pourra à tout moment dans un délai de trois ans après le versement de la totalité de la subvention, exercer un contrôle sur pièce ou sur place.

Article 5 : Cas particuliers où l'engagement n'est pas respecté

Si le bénéficiaire n'exerce pas à IRODOUER, il est procédé à la mise en recouvrement des sommes versées à l'intéressée.

Dans le cas où l'engagement d'exercer à IRODOUER viendrait à être rompu avant le terme fixé, par la volonté de l'intéressée, il sera procédé à la mise en recouvrement de la totalité de la subvention. Le Département mettra en demeure, par courrier, le médecin, de rembourser. A compter de la date de notification de ce courrier, le remboursement est exigible.

Article 6 : Révision de la convention

Toute modification à apporter à la présente convention donnera lieu à un avenant signé par les parties contractantes qui fera l'objet d'une décision en Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements souscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 30 jours suite à l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter.

Article 8 : Election de domicile - attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au Département. Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date d'installation à IRODOUER, en Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente en charge de l'Economie
sociale et solidaire, transition écologique,
enseignement supérieur et recherche,
coordination des politiques transversales

Le médecin
(Précédé de la mention "lu et approuvé")

Emmanuelle ROUSSET

Docteure Marianne CINOT

23 - I - CP 28/08/2023 - ADD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - A7

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18030	23 - I - MAIRIE SAINT SULPICE LA FORET - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7
HHA18031	23 - I - MAIRIE SAINT GREGOIRE - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7
HHA18032	23 - I - MAIRIE SAINT SYMPHORIEN - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7
HHA18033	23 - I - MAIRIE SERVON SUR VILAINE - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7

Observation :

Nombre de dossiers 4

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 25 204 74 204142 0 P420A7

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

 SAINT SYMPHORIEN 2023 MAIRIE Le Bourg 35630 SAINT SYMPHORIEN COM35317 - D3535364 - HHA18032									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-symphorien	<u>Mandataire</u> - Saint symphorien	acquisition d'un foncier avec un bâtiment patrimonial en vue de le réhabiliter pour la création de 3 logements (1T3 et 2T4) et d'un bar-restaurant-épicerie dans le cadre d'un projet global de réaménagement du centre bourg				Dépenses retenues : 268 786,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL
 Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 25 204 74 204142 0 P420A7

	268 786,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
	268 786,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 30 204 74 204141 0 P420A7

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

 SAINT SULPICE LA FORET 2023 MAIRIE 3 rue de l'Abbaye 35250 SAINT SULPICE LA FORET COM35316 - D3535316 - HHA18030									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-sulpice la foret	<u>Mandataire</u> - Saint sulpice la foret	animation de la concertation en coeur de bourg, dans le cadre d'une ZAC multi-sites, pour la définition des usages des bâtiments existants et espaces publics	INV : 176 674 €			Dépenses retenues : 180 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	

SERVON SUR VILAINE 2023									
MAIRIE Rue Théodore Gaudiche 35530 SERVON SUR VILAINE COM35327 - D3535327 - HHA18033									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Servon sur vilaine	<u>Mandataire</u> - Servon sur vilaine	étude de programmation d'une opération en renouvellement urbain pour la définition d'un aménagement exemplaire en matière environnementale en vue de créer des logements				Dépenses retenues : 68 220,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL
Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 30 204 74 204141 0 P420A7

	248 220,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	
	248 220,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 33 204 74 204143 0 P420A7

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

SAINT GREGOIRE 2023									
HOTEL DE VILLE Place de la Mairie 35760 SAINT GREGOIRE COM35278 - D3535278 - HHA18031									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-gregoire	<u>Mandataire</u> - Saint gregoire	travaux de réhabilitation d'un immeuble patrimonial au 11 rue Alphonse Milon pour y créer 4 logements de transition (2T1 et 2T3) gérés par le CCAS, en partenariat avec le CDAS				Dépenses retenues : 526 915,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL
Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 33 204 74 204143 0 P420A7
TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE

	526 915,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
	526 915,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
	1 043 921,00 €	155 000,00 €	155 000,00 €	

Total général :

	1 043 921,00 €	155 000,00 €	155 000,00 €	
--	----------------	--------------	--------------	--

CE002474 - 23 - CP DU 28/08/2023 - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS - A8

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HBR01270	23 - I - LA NOE BLANCHE - REHABILITATION ET DEMOLITION-CONSTRUCTION ANCIENNE BOUCHERIE POUR CREATION COMMERCE ET 2 LOGEMENTS SOCIAUX CONVENTIONNES - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01271	23 - I - LE SEL DE BRETAGNE - ACQUISITION FONCIER NON BATI ET CONSTRUCTION BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR AVEC EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENT PARKING - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01272	23 - I - LANGON - REHABILITATION ANCIEN BUREAU DE POSTE EN CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE ET CREATION LOGEMENT - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01273	23 - I - ASSOCIATION SENTIERS EN SANTE- AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DU CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE DE LANGON - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01274	23 - I - SAINT GANTON - REMPLACEMENT CUVES STATION-SERVICE COMMUNALE GEREE PAR UNE ASSOCIATION D'INSERTION DANS LE CADRE DE TERRITOIRES ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS

Observation :

Nombre de dossiers 5

BOUCLIER RURAL - AUTRES - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 13 204 74 20421 8 P420A8

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

SENTIERS EN SANTE 2023									
20 grande rue 35660 LANGON ASO00753 - D35131446 - HBR01273									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Langon	<u>Mandataire</u> - Sentiers en sante	aménagement et équipement du centre de santé communautaire de Langon	FON : 4 000 €			Dépenses retenues : 74 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 26 204 74 204142 0 P420A8

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

LANGON 2023									
MAIRIE Rue de la Brûlerie 35660 LANGON COM35145 - D3535145 - HBR01272									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Langon	<u>Mandataire</u> - Langon	travaux de réhabilitation de l'ancien bureau de poste en centre de santé communautaire et création d'un logement T4.	INV : 13 432 € FON : 2 314 €			Dépenses retenues : 634 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	

SAINT GANTON 2023									
MAIRIE Le Bourg 35550 SAINT GANTON COM35268 - D3535268 - HBR01274									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-ganton	<u>Mandataire</u> - Saint ganton	remplacement des cuves de la station-service communale gérée par				Dépenses retenues : 60	15 000,00 €	15 000,00 €	

 SAINT GANTON 2023 MAIRIE Le Bourg 35550 SAINT GANTON COM35268 - D3535268 - HBR01274									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
		une association d'insertion, dans le cadre de l'opération Territoires zéro chômeur de longue durée				545,00 €			
 SEL DE BRETAGNE (LE) 2023 MAIRIE 1 rue Chateaubriand 35320 LE SEL DE BRETAGNE COM35322 - D3535322 - HBR01271									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Sel de bretagne (le)	<u>Mandataire</u> - Sel de bretagne (le)	acquisition d'un foncier non bâti et construction d'une boucherie-charcuterie-traiteur avec équipements et aménagement du parking	INV : 2 253 €			Dépenses retenues : 700 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 34 204 74 204143 0 P420A8

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

 NOE BLANCHE (LA) 2023 MAIRIE Le Bourg 35470 LA NOE BLANCHE COM35202 - D3535202 - HBR01270									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Noe-blanche (la)	<u>Mandataire</u> - Noe blanche (la)	travaux de réhabilitation et démolition/construction de l'ancienne boucherie pour créer un commerce (salon de coiffure) et 2 logements sociaux T4 conventionnés				Dépenses retenues : 812 274,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	

TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - AUTRES - INVESTISSEMENT

	2 280 819,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €	
--	-----------------------	---------------------	---------------------	--

Total général :		2 280 819,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €	
------------------------	--	-----------------------	---------------------	---------------------	--

CE002476 - 23 - CP DU 28/8 - ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - A2

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HFE00095	23 - I - SALARDAINE ELEONORE - LECOUSSE - AIDE INSTALLATION MEDECIN GENERALISTE
HFE00096	23 - I - GARNIER RONAN - LECOUSSE - AIDE INSTALLATION MEDECIN GENERALISTE

Nombre de dossiers 2

Observation :

BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 4 204 74 20421 2 P420A2

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention : Aide à l'installation - Plafond de subvention : 3 000,00

 Dr GARNIER Ronan 2023									
<i>PAR13338 - D35138704 - HFE00096</i>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Lecousse	<u>Mandataire</u> - Dr garnier ronan	aide à votre première installation de médecin généraliste à Lecousse (aide forfaitaire)			12 581,11 €		3 000,00 €	3 000,00 €	
 DR SALARDAINE Eléonore 2023									
<i>PAR13337 - D35138703 - HFE00095</i>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Lecousse	<u>Mandataire</u> - Dr salardaine éléonore	aide à votre première installation de médecin généraliste à Lecousse (aide forfaitaire)			11 969,83 €		3 000,00 €	3 000,00 €	
TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT					24 550,94 €		6 000,00 €	6 000,00 €	

Total général :	24 550,94 €		6 000,00 €	6 000,00 €	
-----------------	-------------	--	------------	------------	--

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'INSTALLATION POUR UN MEDECIN GENERALISTE

Entre

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 28 août 2023, prise après avis de la Commission Accès des Services au Public ;

et

Docteur Ronan GARNIER, médecin généraliste,
Né le 14/09/1990, exerçant au Pôle santé – 1 rue de la Guillardière – 35133 Lécousse ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de mettre en place une aide dénommée « aide à l'installation des médecins » pour favoriser l'installation de médecins généralistes exerçant seuls ou en groupe en Ille-et-Vilaine.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet le versement d'une aide départementale.

L'aide financière accordée par le Département d'Ille-et-Vilaine est une aide forfaitaire d'investissement, d'un montant de 3 000 euros avec un engagement à exercer pendant au moins 3 ans en Ille-et-Vilaine. Cette aide est destinée à financer le matériel médical, le mobilier et l'informatique à usage professionnel.

Article 2 : Montant de la subvention

Le Département d'Ille-et-Vilaine accorde au Docteur Ronan GARNIER une subvention forfaitaire d'un montant de 3 000 euros pour l'achat de matériel, mobilier et informatique à usage professionnel.

Article 3 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire déclare s'installer pour la première fois en tant que médecin généraliste libéral dans la commune de Lécousse.

Le bénéficiaire s'engage à exercer pendant au moins 3 ans à Lécousse, en tant que médecin généraliste en activité libérale.

Article 4 : Versement de l'aide financière

Le versement est conditionné à la présentation :

- de la liste des équipements,
- d'un état récapitulatif du montant des équipements (HT et TTC),
- des factures correspondantes,
- du N° Siret,
- d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le Département pourra à tout moment dans un délai de trois ans après le versement de la totalité de la subvention, exercer un contrôle sur pièce ou sur place.

Article 5 : Cas particuliers où l'engagement n'est pas respecté

Si le bénéficiaire n'exerce pas à Lécousse, il est procédé à la mise en recouvrement des sommes versées à l'intéressé.

Dans le cas où l'engagement d'exercer à Lécousse viendrait à être rompu avant le terme fixé, par la volonté de l'intéressé, il sera procédé à la mise en recouvrement de la totalité de la subvention. Le Département mettra en demeure, par courrier, le médecin, de rembourser. A compter de la date de notification de ce courrier, le remboursement est exigible.

Article 6 : Révision de la convention

Toute modification à apporter à la présente convention donnera lieu à un avenant signé par les parties contractantes qui fera l'objet d'une décision en Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Article 7 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements souscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 30 jours suite à l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter.

Article 8 : Election de domicile - attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au Département. Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date d'installation à Lécousse, en Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente déléguée à l'aménagement
équilibré des territoires

Le médecin
(Précédé de la mention "lu et approuvé")

Madame Emmanuelle ROUSSET

Dr Ronan GARNIER

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'INSTALLATION POUR UN MEDECIN GENERALISTE

Entre

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 28 août 2023, prise après avis de la Commission Accès des Services au Public ;

et

Docteur Eléonore SALARDAINE, médecin généraliste,
Née le 28/10/1993, exerçant au Pôle santé – 1 rue de la Guillardière – 35133 Lécousse ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de mettre en place une aide dénommée « aide à l'installation des médecins » pour favoriser l'installation de médecins généralistes exerçant seuls ou en groupe en Ille-et-Vilaine.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet le versement d'une aide départementale.

L'aide financière accordée par le Département d'Ille-et-Vilaine est une aide forfaitaire d'investissement, d'un montant de 3 000 euros avec un engagement à exercer pendant au moins 3 ans en Ille-et-Vilaine. Cette aide est destinée à financer le matériel médical, le mobilier et l'informatique à usage professionnel.

Article 2 : Montant de la subvention

Le Département d'Ille-et-Vilaine accorde au Docteur Eléonore SALARDAINE une subvention forfaitaire d'un montant de 3 000 euros pour l'achat de matériel, mobilier et informatique à usage professionnel.

Article 3 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire déclare s'installer pour la première fois en tant que médecin généraliste libéral dans la commune de Lécousse.

Le bénéficiaire s'engage à exercer pendant au moins 3 ans à Lécousse, en tant que médecin généraliste en activité libérale.

Article 4 : Versement de l'aide financière

Le versement est conditionné à la présentation :

- de la liste des équipements,
- d'un état récapitulatif du montant des équipements (HT et TTC),
- des factures correspondantes,
- du N° Siret,
- d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le Département pourra à tout moment dans un délai de trois ans après le versement de la totalité de la subvention, exercer un contrôle sur pièce ou sur place.

Article 5 : Cas particuliers où l'engagement n'est pas respecté

Si le bénéficiaire n'exerce pas à Lécousse, il est procédé à la mise en recouvrement des sommes versées à l'intéressé.

Dans le cas où l'engagement d'exercer à Lécousse viendrait à être rompu avant le terme fixé, par la volonté de l'intéressé, il sera procédé à la mise en recouvrement de la totalité de la subvention. Le Département mettra en demeure, par courrier, le médecin, de rembourser. A compter de la date de notification de ce courrier, le remboursement est exigible.

Article 6 : Révision de la convention

Toute modification à apporter à la présente convention donnera lieu à un avenant signé par les parties contractantes qui fera l'objet d'une décision en Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Article 7 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements souscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 30 jours suite à l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter.

Article 8 : Election de domicile - attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au Département. Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date d'installation à Lécousse, en Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente déléguée à l'aménagement
équilibré des territoires

Le médecin
(Précédé de la mention "lu et approuvé")

Madame Emmanuelle ROUSSET

Dr Eléonore SALARDAINE

ANNEXE

Subventions proposées pour les projets de dynamisation des centres bourgs par l'habitat et les services - 1er semestre année 2023

Agence	Commune du projet	Code INSEE	Porteur du projet et mandataire	Typologie du projet	Description du projet	Dépenses retenues (montant HT)	Montant de subvention proposé
Pays de Saint-Malo	ROZ-LANDRIEUX	35246	Commune de Roz-Landrieux	Service au public	Travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un commerce Bar-épicerie-tabac	173 000 €	60 000 €
Pays de Fougères	BAZOUGES-LA-PEROUSE	35019	Commune de Bazouges-la-Pérouse	Logement	Travaux de réhabilitation d'une maison et de ses annexes en cœur de bourg pour créer 5 logements T1 et T2 dont 4 conventionnés	784 987 €	80 000 €
Pays de Vitré	BREAL-SOUS-VITRE	35038	Commune de Bréal-sous-Vitré	Logement et service au public	Travaux de réhabilitation de l'ancienne boulangerie au 2 rue de Bretagne pour créer un commerce multiservices au rez-de-chaussée et 1 logement T3 indépendant à l'étage	709 297 €	70 000 €
Pays de Vitré	ERBREE	35105	Commune d'Erbrée	Logement	Acquisition et travaux de réhabilitation d'une ancienne maison au 1 place de l'église pour créer 2 logements à l'étage (T2 et T3-4)	473 589 €	65 000 €
Pays de Vitré	RETIERS	35239	Commune de Retiers	Logement	Acquisition d'une parcelle bâtie par l'EPFB en vue d'une opération de création de logements pour publics spécifiques (seniors) et éventuellement d'une structure d'accueil pour la petite enfance	500 600 €	60 000 €
Pays de Vitré	CHAMPEAUX	35052	Commune de Champeaux	Logement	Acquisition des logements aux n° 8 et 9 de la Place du Cloître en vue de créer trois logements conventionnés	233 901 €	50 000 €
Pays de Vitré	ETRELLES	35109	Commune d'Etelles	Logement	Travaux de réhabilitation d'un logement T5 étiquette G au 3 rue Julien Caillel	149 417 €	45 000 €
Pays de Brocéliande	IRODOUER	35315	Commune d'Irodouër	Service au public	Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire	1 840 868 €	70 000 €
Pays de Brocéliande	SAINT-MAUGAN	35315	Commune de Saint-Maugan	Service au public	Acquisition des murs du dernier commerce en vue d'y proposer un espace multifonctionnel de type tiers-lieu tout en conservant l'activité bar-restaurant et services de proximité	136 965 €	40 000 €
Pays de Rennes	SAINT-SULPICE-LA-FORET	35315	Commune de Saint-Sulpice-la-Forêt	Logement et service au public	Animation de la concertation en cœur de bourg, dans le cadre d'une ZAC multi-sites, par une approche interdisciplinaire pour définir collectivement les usages des bâtiments existants et espaces publics	180 000 €	30 000 €
Pays de Rennes	SAINT-GREGOIRE	35278	Commune de Saint-Grégoire	Logement	Travaux de réhabilitation d'un immeuble patrimonial au 11 rue Alphonse Milon pour y créer 4 logements de transition (2T1 et 2T3) gérés par le CCAS, en partenariat avec le CDAS	526 915 €	65 000 €
Pays de Rennes	SAINT-SYMPHORIEN	35317	Commune de Saint-Symphorien	Logement et service au public	Acquisition d'un foncier avec un bâtiment patrimonial en vue de le réhabiliter pour la création de 3 logements (1T3 et 2T4) et d'un bar-restaurant-épicerie dans le cadre d'un projet global de réaménagement du centre bourg	268 786 €	50 000 €
Pays de Rennes	SERVON-SUR-VILAINE	35327	Commune de Servon sur Vilaine	Logement et service au public	Etude de programmation d'une opération en renouvellement urbain pour la définition d'un aménagement exemplaire en matière d'environnement, d'une réhabilitation thermique de l'école élémentaire et d'une production de logements qui réponde au besoins des habitants	68 220 €	10 000 €

Suite - Subventions proposées pour la dynamisation des centres bourgs par l'habitat et les services - 1er semestre année 2023

Agence	Commune du projet	Code INSEE	Porteur du projet et mandataire	Typologie du projet	Description du projet	Dépenses retenues (montant HT)	Montant de subvention proposé
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LA NOE-BLANCHE	35202	Commune de La Noë-Blanche	Logement et service au public	Travaux de réhabilitation et démolition construction de l'ancienne boucherie pour créer un commerce (salon de coiffure) et 2 logements sociaux T4 conventionnés	812 274 €	70 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LE SEL-DE-BRETAGNE	35322	Commune Le Sel-de-Bretagne	Service au public	Acquisition d'un foncier non bâti et construction d'une boucherie charcuterie traiteur avec équipements et aménagement du parking	700 000 €	70 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LANGON	35145	Commune de Langon	Logement et service au public	Travaux de réhabilitation de l'ancien bureau de poste en centre de santé communautaire et création d'un logement T4	634 000 €	80 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LANGON		Association SenS	Service au public	Aménagement et équipement du centre de santé communautaire de Langon	74 000 €	25 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	SAINT-GANTON	35268	Commune de Saint-Ganton	Service au public	Remplacement des cuves de la station-service communale gérée par une association d'insertion, dans le cadre de l'opération Territoires zéro chômeur de longue durée	60 545 €	15 000 €

ANNEXE

Projets dynamisation des centres bourgs par l'habitat et les services NON AIDES - 1er semestre année 2023

Agence	Commune du projet	Code INSEE	Porteur du projet	Typologie du projet	Description du projet	Coût du projet HT	Avis de la Commission
Pays de Fougères	GOSNE	35121	Commune de Gosné	Service au public	Acquisition et travaux de réhabilitation de l'ancienne ferme du bourg et travaux de construction (extension) afin d'y accueillir un bar/restaurant	805 612 €	Dossier inéligible car ce n'est pas le dernier service de la commune
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LASSY	35149	Commune de Lassy	Service au public	Etudes préalables, travaux de construction d'une boulangerie pâtisserie dans un bâtiment modulaire et achat d'équipements	463 912 €	Avis défavorable sur la base de l'avant-projet constituant le dossier : le projet situé à côté de l'église ne s'intègre pas dans son environnement, notamment par sa volumétrie et l'absence de traitement des abords. Les services du Département (développement local et architecte du CAU35) n'ont pas été associés au projet ; seule une autorisation de démarrage anticipé a été accordée en décembre 2022. Les travaux de construction ont démarrés. Au vu des éléments du dossier, questionnement sur le montage du dossier, notamment sans mise en concurrence et sans architecte mandataire.
Pays de Vitré	BALAZE	35015	Commune de Balazé	Service au public	Acquisition d'une cellule commerciale multiservices en VEFA, dans l'opération de renouvellement urbain "îlot Saint-Martin", avec du commerce au rez-de-chaussée et des logements sociaux à l'étage	410 928 €	Report du dossier car absence de plan d'ensemble et d'information sur le commerce. La construction du bâtiment n'a pas encore démarré.
Pays de Rennes	LA MEZIERE	35177	Commune de La Mézière	Logement et service au public	Déconstruction d'un bâtiment dans l'opération de restructuration de l'îlot "Cœur de Macéria" en centre-bourg en vue de densifier l'habitat et de dynamiser l'offre commerciale	31 700 €	Report du dossier "déconstruction" qui pourra être étudié lors de la 2ème phase de l'opération pour la partie logement ou équipement public multifonction, si éligible. A ce stade, bâtiment public (salle associative) non éligible.
Pays de Rennes	LANGAN	35144	Commune de Langan	Service au public	Travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie pour y créer une épicerie	392 000 €	Report du dossier car le projet est confié à un nouveau cabinet d'architecte ; une amélioration du projet pour l'accès PMR et le traitement de la façade est attendue
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LA CHAPELLE-BOUEXIC	35057	Commune de La Chapelle Bouëxic	Service au public	Construction d'un Bar Tabac Jeux Presse Point Banque Petite Restauration	382 700 €	Report du dossier qui présente des vices de procédure ; le projet est établi par un maître d'œuvre et non un architecte. Les plans sont à revoir, notamment la présence d'ouvrants sur la propriété mitoyenne.

Eléments financiers

Commission permanente

du 28/08/2023

N° 48515

Dépense(s)

Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-31 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A2 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	80 000 €	Montant proposé ce jour	80 000 €
Affectation d'AP/AE n°25300	APAE : 2021-ASPUI001-26 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A8 ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - COMMERCE ET SERVICES		
Montant de l'APAE	370 000 €	Montant proposé ce jour	85 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-26 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A8 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	370 000 €	Montant proposé ce jour	80 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-34 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A8 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	70 000 €	Montant proposé ce jour	70 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-13 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-20421-8-P420A8 ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - OFFRE DE SANTE		
Montant de l'APAE	31 000 €	Montant proposé ce jour	25 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-25 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A7 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	125 000 €	Montant proposé ce jour	50 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-33 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A7 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	65 000 €	Montant proposé ce jour	65 000 €

Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-30 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204141-0-P420A7 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	42 000 €	Montant proposé ce jour	40 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-27 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A3 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	445 000 €	Montant proposé ce jour	240 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-32 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A3 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	50 000 €	Montant proposé ce jour	50 000 €
Affectation d'AP/AE n°25300	APAE : 2021-ASPUI001-22 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A1 ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - COMMERCES ET SERVICES		
Montant de l'APAE	95 000 €	Montant proposé ce jour	60 000 €
Affectation d'AP/AE n°25300	APAE : 2021-ASPUI001-28 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A6 Bâtiments et installations(I)		
Montant de l'APAE	170 000 €	Montant proposé ce jour	40 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-3 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-20421-6-P420A6 Biens mobiliers, matériel et études(I)		
Montant de l'APAE	15 000 €	Montant proposé ce jour	3 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-28 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A6 Bâtiments et installations(I)		
Montant de l'APAE	170 000 €	Montant proposé ce jour	70 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-4 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-20421-2-P420A2 Biens mobiliers, matériel et études(I)		
Montant de l'APAE	18 000 €	Montant proposé ce jour	6 000 €
TOTAL			964 000 €

ANNEXE**Service au public - Aide à la première installation de médecin généraliste**

Agence	Commune du projet	Nom	Dépenses retenues (montant HT)	Montant de subvention proposé	Avis de la Commission
Pays de Fougères	LECOUSSE	Dr Ronan GARNIER	26 291 €	3 000 €	Avis favorable
Pays de Fougères	LECOUSSE	Dr Eléonore SALARDAINE	26 902 €	3 000 €	Avis favorable
Pays de Brocéliande	IRODOUER	Dr Marianne CINOT	3 009 €	3 000 €	Avis favorable
Pays de Rennes	NOUVOITOU	Dr Emilie Delalande	4 324 €	0 €	Avis défavorable - Dépôt du dossier quelques mois après l'installation

CE002481-23-CP DU 28/08/2023-DYNAMISATION DES CENTRES-BOURGS-A1

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18027 23-I-ROZ-LANDRIEUX-TRAVAUX BAR EPICERIE TABAC-AAD

Nombre de dossiers 1

Observation :

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 22 204 74 204142 0 P420A1

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 ROZ LANDRIEUX 2023 MAIRIE Rue de la Mairie 35120 ROZ LANDRIEUX COM35246 - D3535246 - HHA18027									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Roz-landrieux	<u>Mandataire</u> - Roz landrieux	travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un commerce Bar-épicerie-tabac	INV : 82 699 €		173 000,00 €	Dépenses retenues : 173 000,00 € Taux appliqué 34,69 %	60 000,00 €	60 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	
Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 22 204 74 204142 0 P420A1	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	
TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	

Total général :

173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	
---------------------	---------------------	--------------------	--------------------	--

CE002470 - 23 - CP DU 28/8 - AAP DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - A2

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18029 23 - I - BAZOUGES LA PEROUSE - TRAVAUX REHABILITATION MAISON ET ANNEXES
POUR CREATION DE LOGEMENTS - AAP 2023

Nombre de dossiers 1

Observation :

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 31 204 74 204143 0 P420A2

PROJET : LOGEMENT

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 BAZOUGES LA PEROUSE 2023							COM35019 - D3535019 - HHA18029		
MAIRIE 2 place de l'Hôtel de Ville 35560 BAZOUGES LA PEROUSE									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Bazouges la perouse	<u>Mandataire</u> - Bazouges la perouse	travaux de réhabilitation d'une maison et ses annexes en coeur de bourg pour y créer 5 logements (T1 et T2) dont 4 conventionnés				Dépenses retenues : 784 987,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	

TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE

	784 987,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	
--	---------------------	--------------------	--------------------	--

Total général :	784 987,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	
------------------------	---------------------	--------------------	--------------------	--

CE002469 - 23 - CP DU 28/08/2023 - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS - A3

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18022	23 - I - BREAL-SOUS-VITRE - REHABILITATION ANCIENNE BOULANGERIE POUR CREER UN COMMERCE MULTISERVICES ET UN LOGEMENT - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT ET SERVICE
HHA18023	23 - I - ERBREE - ACQUISITION ET TRAVAUX DE REHABILITATION D'UNE ANCIENNE MAISON POUR CREER 2 LOGEMENTS - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT
HHA18024	23 - I - RETIERS - ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR OPERATION DE CREATION DE LOGEMENTS ET EVENTUELLEMENT STRUCTURE ACCUEIL PETITE ENFANCE - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT
HHA18025	23 - I - CHAMPEAUX - ACQUISITION DE LOGEMENTS POUR Y CREER 3 LOGEMENTS CONVENTIONNES - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT
HHA18026	23 - I - ETRELLES - TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN LOGEMENT 3 RUE JULIEN CAILLEL - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT

Observation :

Nombre de dossiers 5

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 27 204 74 204142 0 P420A3

PROJET : LOGEMENT

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 BREAL SOUS VITRE 2023 MAIRIE 5 rue de la Mairie 35370 BREAL SOUS VITRE COM35038 - D3535038 - HHA18022									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Breal sous vitre	<u>Mandataire</u> - Breal sous vitre	travaux de réhabilitation de l'ancienne boulangerie au 2 rue de Bretagne pour créer un commerce multiservices au rez-de-chaussée et 1 logement T3 indépendant à l'étage			709 297,00 €	Dépenses retenues : 709 297,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	
 ERBREE 2023 MAIRIE 12 rue de Bretagne 35500 ERBREE COM35105 - D3535105 - HHA18023									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Erbree	<u>Mandataire</u> - Erbree	acquisition et travaux de réhabilitation d'une ancienne maison au 1 place de l'église pour créer 2 logements à l'étage (T2 et T3-4)	INV : 13 425 € FON : 1 000 €		473 589,00 €	Dépenses retenues : 473 589,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
 ETRELLES 2023 MAIRIE 2 rue Julien Caillel 35370 ETRELLES COM35109 - D3535109 - HHA18026									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Etreilles	<u>Mandataire</u> - Etreilles	travaux de réhabilitation d'un logement T5 étiquette G au 3 rue Julien Caillel	INV : 96 444 €		149 417,00 €	Dépenses retenues : 149 417,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	

 RETIERS 2023 MAIRIE 19 bis rue Georges Clémenceau 35240 RETIERS COM35239 - D3535239 - HHA18024									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Retiers	<u>Mandataire</u> - Retiers	acquisition d'une parcelle bâtie par l'EPFB en vue d'une opération de création de logements pour publics spécifiques (seniors) et éventuellement d'une structure d'accueil pour la petite enfance	INV : 100 000 €		500 600,00 €	Dépenses retenues : 500 600,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	

Total pour le projet : LOGEMENT
 Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 27 204 74 204142 0 P420A3

1 832 903,00 €	1 832 903,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	
1 832 903,00 €	1 832 903,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 32 204 74 204143 0 P420A3

PROJET : LOGEMENT

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 CHAMPEAUX 2023 MAIRIE 1 place du Cloître 35500 CHAMPEAUX COM35052 - D3535052 - HHA18025									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Champeaux	<u>Mandataire</u> - Champeaux	acquisition des logements aux n° 8 et 9 de la Place du Cloître en vue de créer trois logements conventionnés	INV : 15 800 €		233 901,00 €	Dépenses retenues : 233 901,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	

Total pour le projet : LOGEMENT
 Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 32 204 74 204143 0 P420A3
 TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE

233 901,00 €	233 901,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
233 901,00 €	233 901,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
2 066 804,00 €	2 066 804,00 €	290 000,00 €	290 000,00 €	

Total général :

2 066 804,00 €	2 066 804,00 €	290 000,00 €	290 000,00 €	
----------------	----------------	--------------	--------------	--

CE002477-23-CP DU 28/08-ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC"COMMERCE"-A6

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HBR01275 23-I-ACQUISITION DERNIER COMMERCE-ESPACE MULTIFONCTIONNEL-ST
MAUGAN-APPEL A PROJET "SERVICES AU PUBLIC"

Nombre de dossiers 1

Observation :

BOUCLIER RURAL - COMMERCE ET ARTISANAT DE PROXIMITE - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 28 204 74 204142 0 P420A6

PROJET : BATIMENTS COMMUNAUX

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 SAINT MAUGAN 2023									
MAIRIE Le Bourg 35750 SAINT MAUGAN COM35295 - D3535295 - HBR01275									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-maugan	<u>Mandataire</u> - Saint maugan	acquisition des murs du dernier commerce en vue d'y proposer un espace multifonctionnel de type tiers-lieu tout en conservant l'activité bar-restaurant et services de proximité	INV : 15 100 €		136 965,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €	

Total pour le projet : BATIMENTS COMMUNAUX

TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - COMMERCE ET ARTISANAT DE PROXIMITE - INVESTISSEMENT

136 965,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €	
136 965,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €	

CE002478-23-CP DU 28/08-ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC"OFFRE DE SANTE"-A6

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HBR01276	23-I-CONSTRUCTION MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE-IRODOUER-ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC
HEA00974	23-I-MARIANNE CINOT - IRODOUER - ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC

Nombre de dossiers 2

Observation :

BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 28 204 74 204142 0 P420A6

PROJET : DIVERS

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 IRODOUER 2023 MAIRIE Rue de la Mairie 35850 IRODOUER <small>COM35135 - D3535135 - HBR01276</small>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Irodouer	<u>Mandataire</u> - Irodouer	construction d'une maison de santé pluridisciplinaire			1 840 868,00 €		70 000,00 €	70 000,00 €	

Total pour le projet : DIVERS

1 840 868,00 €		70 000,00 €	70 000,00 €	
-----------------------	--	--------------------	--------------------	--

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 3 204 74 20421 6 P420A6

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention : Aide à l'installation - Plafond de subvention : 3 000,00

 CINOT Marianne 2023 5 RUE JEAN MARTIN 35000 RENNES <small>PAR13327 - D35138488 - HEA00974</small>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Irodouer	<u>Mandataire</u> - Cinot marianne	aide à l'installation d'un médecin à Irodouer					3 000,00 €	3 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL

TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT

		3 000,00 €	3 000,00 €	
1 840 868,00 €		73 000,00 €	73 000,00 €	

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA PREMIERE INSTALLATION POUR UN MEDECIN GENERALISTE

Entre

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 28 août 2023, prise après avis de la Commission Accès des Services au Public.

et

Docteure Marianne CINOT, médecin généraliste,
Né(e) le 11/04/1992, exerçant à IRODOUER

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de mettre en place une aide dénommée « aide à la première installation des médecins » pour favoriser l'installation de médecins généralistes exerçant une activité libérale en Ille-et-Vilaine.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet le versement d'une aide départementale.

L'aide financière accordée par le Département d'Ille-et-Vilaine est une aide forfaitaire d'investissement, d'un montant de 3 000 euros avec un engagement à exercer pendant au moins 3 ans en Ille-et-Vilaine sur la Commune d'Irodouër. Cette aide est destinée à financer le matériel médical et l'informatique à usage professionnel.

Article 2 : Montant de la subvention

Le Département d'Ille-et-Vilaine accorde au Docteur Marianne CINOT une subvention forfaitaire d'un montant de 3 000 € pour l'achat de matériel médical et informatique à usage professionnel.

Article 3. - Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire déclare s'installer pour la première fois en tant que médecin généraliste libéral dans la commune d'IRODOUER.

Le bénéficiaire s'engage à exercer pendant au moins 3 ans à IRODOUER, en tant que médecin généraliste en activité libérale.

Article 4 : Versement de l'aide financière

Le versement est conditionné à la présentation :

- de la liste des équipements,
- d'un état récapitulatif du montant des équipements (HT et TTC),
- des factures correspondantes
- du N° Siret
- d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le Département pourra à tout moment dans un délai de trois ans après le versement de la totalité de la subvention, exercer un contrôle sur pièce ou sur place.

Article 5 : Cas particuliers où l'engagement n'est pas respecté

Si le bénéficiaire n'exerce pas à IRODOUER, il est procédé à la mise en recouvrement des sommes versées à l'intéressée.

Dans le cas où l'engagement d'exercer à IRODOUER viendrait à être rompu avant le terme fixé, par la volonté de l'intéressée, il sera procédé à la mise en recouvrement de la totalité de la subvention. Le Département mettra en demeure, par courrier, le médecin, de rembourser. A compter de la date de notification de ce courrier, le remboursement est exigible.

Article 6 : Révision de la convention

Toute modification à apporter à la présente convention donnera lieu à un avenant signé par les parties contractantes qui fera l'objet d'une décision en Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements souscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 30 jours suite à l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter.

Article 8 : Election de domicile - attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au Département. Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date d'installation à IRODOUER, en Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente en charge de l'Economie sociale et solidaire, transition écologique, enseignement supérieur et recherche, coordination des politiques transversales

Le médecin
(Précédé de la mention "lu et approuvé")

Emmanuelle ROUSSET

Docteure Marianne CINOT

23 - I - CP 28/08/2023 - ADD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - A7

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18030	23 - I - MAIRIE SAINT SULPICE LA FORET - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7
HHA18031	23 - I - MAIRIE SAINT GREGOIRE - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7
HHA18032	23 - I - MAIRIE SAINT SYMPHORIEN - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7
HHA18033	23 - I - MAIRIE SERVON SUR VILAINE - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7

Observation :

Nombre de dossiers 4

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 25 204 74 204142 0 P420A7

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

 SAINT SYMPHORIEN 2023 MAIRIE Le Bourg 35630 SAINT SYMPHORIEN COM35317 - D3535364 - HHA18032									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-symphorien	<u>Mandataire</u> - Saint symphorien	acquisition d'un foncier avec un bâtiment patrimonial en vue de le réhabiliter pour la création de 3 logements (1T3 et 2T4) et d'un bar-restaurant-épicerie dans le cadre d'un projet global de réaménagement du centre bourg				Dépenses retenues : 268 786,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL
 Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 25 204 74 204142 0 P420A7

	268 786,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
	268 786,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 30 204 74 204141 0 P420A7

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

 SAINT SULPICE LA FORET 2023 MAIRIE 3 rue de l'Abbaye 35250 SAINT SULPICE LA FORET COM35316 - D3535316 - HHA18030									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-sulpice la foret	<u>Mandataire</u> - Saint sulpice la foret	animation de la concertation en coeur de bourg, dans le cadre d'une ZAC multi-sites, pour la définition des usages des bâtiments existants et espaces publics	INV : 176 674 €			Dépenses retenues : 180 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	

SERVON SUR VILAINE 2023									
MAIRIE Rue Théodore Gaudiche 35530 SERVON SUR VILAINE COM35327 - D3535327 - HHA18033									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Servon sur vilaine	<u>Mandataire</u> - Servon sur vilaine	étude de programmation d'une opération en renouvellement urbain pour la définition d'un aménagement exemplaire en matière environnementale en vue de créer des logements				Dépenses retenues : 68 220,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL
Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 30 204 74 204141 0 P420A7

	248 220,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	
	248 220,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 33 204 74 204143 0 P420A7

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

SAINT GREGOIRE 2023									
HOTEL DE VILLE Place de la Mairie 35760 SAINT GREGOIRE COM35278 - D3535278 - HHA18031									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-gregoire	<u>Mandataire</u> - Saint gregoire	travaux de réhabilitation d'un immeuble patrimonial au 11 rue Alphonse Milon pour y créer 4 logements de transition (2T1 et 2T3) gérés par le CCAS, en partenariat avec le CDAS				Dépenses retenues : 526 915,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL
Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 33 204 74 204143 0 P420A7
TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE

	526 915,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
	526 915,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
	1 043 921,00 €	155 000,00 €	155 000,00 €	

Total général :		1 043 921,00 €	155 000,00 €	155 000,00 €	
-----------------	--	----------------	--------------	--------------	--

CE002474 - 23 - CP DU 28/08/2023 - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS - A8

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HBR01270	23 - I - LA NOE BLANCHE - REHABILITATION ET DEMOLITION-CONSTRUCTION ANCIENNE BOUCHERIE POUR CREATION COMMERCE ET 2 LOGEMENTS SOCIAUX CONVENTIONNES - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01271	23 - I - LE SEL DE BRETAGNE - ACQUISITION FONCIER NON BATI ET CONSTRUCTION BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR AVEC EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENT PARKING - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01272	23 - I - LANGON - REHABILITATION ANCIEN BUREAU DE POSTE EN CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE ET CREATION LOGEMENT - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01273	23 - I - ASSOCIATION SENTIERS EN SANTE- AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DU CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE DE LANGON - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01274	23 - I - SAINT GANTON - REMPLACEMENT CUVES STATION-SERVICE COMMUNALE GEREE PAR UNE ASSOCIATION D'INSERTION DANS LE CADRE DE TERRITOIRES ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS

Observation :

Nombre de dossiers 5

BOUCLIER RURAL - AUTRES - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 13 204 74 20421 8 P420A8

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

SENTIERS EN SANTE									2023
20 grande rue 35660 LANGON									ASO00753 - D35131446 - HBR01273
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Langon	<u>Mandataire</u> - Sentières en sante	aménagement et équipement du centre de santé communautaire de Langon	FON : 4 000 €			Dépenses retenues : 74 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 26 204 74 204142 0 P420A8

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

LANGON									2023
MAIRIE Rue de la Brûlerie 35660 LANGON									COM35145 - D3535145 - HBR01272
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Langon	<u>Mandataire</u> - Langon	travaux de réhabilitation de l'ancien bureau de poste en centre de santé communautaire et création d'un logement T4.	INV : 13 432 € FON : 2 314 €			Dépenses retenues : 634 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	

SAINT GANTON									2023
MAIRIE Le Bourg 35550 SAINT GANTON									COM35268 - D3535268 - HBR01274
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-ganton	<u>Mandataire</u> - Saint ganton	remplacement des cuves de la station-service communale gérée par				Dépenses retenues : 60	15 000,00 €	15 000,00 €	

 SAINT GANTON 2023 MAIRIE Le Bourg 35550 SAINT GANTON COM35268 - D3535268 - HBR01274									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
		une association d'insertion, dans le cadre de l'opération Territoires zéro chômeur de longue durée				545,00 €			
 SEL DE BRETAGNE (LE) 2023 MAIRIE 1 rue Chateaubriand 35320 LE SEL DE BRETAGNE COM35322 - D3535322 - HBR01271									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Sel de bretagne (le)	<u>Mandataire</u> - Sel de bretagne (le)	acquisition d'un foncier non bâti et construction d'une boucherie-charcuterie-traiteur avec équipements et aménagement du parking	INV : 2 253 €			Dépenses retenues : 700 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 34 204 74 204143 0 P420A8

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

 NOE BLANCHE (LA) 2023 MAIRIE Le Bourg 35470 LA NOE BLANCHE COM35202 - D3535202 - HBR01270									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Noe-blanche (la)	<u>Mandataire</u> - Noe blanche (la)	travaux de réhabilitation et démolition/construction de l'ancienne boucherie pour créer un commerce (salon de coiffure) et 2 logements sociaux T4 conventionnés				Dépenses retenues : 812 274,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	

TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - AUTRES - INVESTISSEMENT

	2 280 819,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €	
--	-----------------------	---------------------	---------------------	--

Total général :		2 280 819,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €	
------------------------	--	-----------------------	---------------------	---------------------	--

CE002476 - 23 - CP DU 28/8 - ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - A2

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HFE00095	23 - I - SALARDAINE ELEONORE - LECOUSSE - AIDE INSTALLATION MEDECIN GENERALISTE
HFE00096	23 - I - GARNIER RONAN - LECOUSSE - AIDE INSTALLATION MEDECIN GENERALISTE

Nombre de dossiers 2

Observation :

BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 4 204 74 20421 2 P420A2

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention : Aide à l'installation - Plafond de subvention : 3 000,00

 Dr GARNIER Ronan 2023									
<i>PAR13338 - D35138704 - HFE00096</i>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Lecousse	<u>Mandataire</u> - Dr garnier ronan	aide à votre première installation de médecin généraliste à Lecousse (aide forfaitaire)			12 581,11 €		3 000,00 €	3 000,00 €	
 DR SALARDAINE Eléonore 2023									
<i>PAR13337 - D35138703 - HFE00095</i>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Lecousse	<u>Mandataire</u> - Dr salardaine éléonore	aide à votre première installation de médecin généraliste à Lecousse (aide forfaitaire)			11 969,83 €		3 000,00 €	3 000,00 €	
TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT					24 550,94 €		6 000,00 €	6 000,00 €	

Total général :	24 550,94 €		6 000,00 €	6 000,00 €	
-----------------	-------------	--	------------	------------	--

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'INSTALLATION POUR UN MEDECIN GENERALISTE

Entre

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 28 août 2023, prise après avis de la Commission Accès des Services au Public ;

et

Docteur Ronan GARNIER, médecin généraliste,
Né le 14/09/1990, exerçant au Pôle santé – 1 rue de la Guillardière – 35133 Lécousse ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de mettre en place une aide dénommée « aide à l'installation des médecins » pour favoriser l'installation de médecins généralistes exerçant seuls ou en groupe en Ille-et-Vilaine.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet le versement d'une aide départementale.

L'aide financière accordée par le Département d'Ille-et-Vilaine est une aide forfaitaire d'investissement, d'un montant de 3 000 euros avec un engagement à exercer pendant au moins 3 ans en Ille-et-Vilaine. Cette aide est destinée à financer le matériel médical, le mobilier et l'informatique à usage professionnel.

Article 2 : Montant de la subvention

Le Département d'Ille-et-Vilaine accorde au Docteur Ronan GARNIER une subvention forfaitaire d'un montant de 3 000 euros pour l'achat de matériel, mobilier et informatique à usage professionnel.

Article 3 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire déclare s'installer pour la première fois en tant que médecin généraliste libéral dans la commune de Lécousse.

Le bénéficiaire s'engage à exercer pendant au moins 3 ans à Lécousse, en tant que médecin généraliste en activité libérale.

Article 4 : Versement de l'aide financière

Le versement est conditionné à la présentation :

- de la liste des équipements,
- d'un état récapitulatif du montant des équipements (HT et TTC),
- des factures correspondantes,
- du N° Siret,
- d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le Département pourra à tout moment dans un délai de trois ans après le versement de la totalité de la subvention, exercer un contrôle sur pièce ou sur place.

Article 5 : Cas particuliers où l'engagement n'est pas respecté

Si le bénéficiaire n'exerce pas à Lécousse, il est procédé à la mise en recouvrement des sommes versées à l'intéressé.

Dans le cas où l'engagement d'exercer à Lécousse viendrait à être rompu avant le terme fixé, par la volonté de l'intéressé, il sera procédé à la mise en recouvrement de la totalité de la subvention. Le Département mettra en demeure, par courrier, le médecin, de rembourser. A compter de la date de notification de ce courrier, le remboursement est exigible.

Article 6 : Révision de la convention

Toute modification à apporter à la présente convention donnera lieu à un avenant signé par les parties contractantes qui fera l'objet d'une décision en Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Article 7 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements souscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 30 jours suite à l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter.

Article 8 : Election de domicile - attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au Département. Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date d'installation à Lécousse, en Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente déléguée à l'aménagement
équilibré des territoires

Le médecin
(Précédé de la mention "lu et approuvé")

Madame Emmanuelle ROUSSET

Dr Ronan GARNIER

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'INSTALLATION POUR UN MEDECIN GENERALISTE

Entre

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 28 août 2023, prise après avis de la Commission Accès des Services au Public ;

et

Docteur Eléonore SALARDAINE, médecin généraliste,
Née le 28/10/1993, exerçant au Pôle santé – 1 rue de la Guillardière – 35133 Lécousse ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de mettre en place une aide dénommée « aide à l'installation des médecins » pour favoriser l'installation de médecins généralistes exerçant seuls ou en groupe en Ille-et-Vilaine.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet le versement d'une aide départementale.

L'aide financière accordée par le Département d'Ille-et-Vilaine est une aide forfaitaire d'investissement, d'un montant de 3 000 euros avec un engagement à exercer pendant au moins 3 ans en Ille-et-Vilaine. Cette aide est destinée à financer le matériel médical, le mobilier et l'informatique à usage professionnel.

Article 2 : Montant de la subvention

Le Département d'Ille-et-Vilaine accorde au Docteur Eléonore SALARDAINE une subvention forfaitaire d'un montant de 3 000 euros pour l'achat de matériel, mobilier et informatique à usage professionnel.

Article 3 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire déclare s'installer pour la première fois en tant que médecin généraliste libéral dans la commune de Lécousse.

Le bénéficiaire s'engage à exercer pendant au moins 3 ans à Lécousse, en tant que médecin généraliste en activité libérale.

Article 4 : Versement de l'aide financière

Le versement est conditionné à la présentation :

- de la liste des équipements,
- d'un état récapitulatif du montant des équipements (HT et TTC),
- des factures correspondantes,
- du N° Siret,
- d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le Département pourra à tout moment dans un délai de trois ans après le versement de la totalité de la subvention, exercer un contrôle sur pièce ou sur place.

Article 5 : Cas particuliers où l'engagement n'est pas respecté

Si le bénéficiaire n'exerce pas à Lécousse, il est procédé à la mise en recouvrement des sommes versées à l'intéressé.

Dans le cas où l'engagement d'exercer à Lécousse viendrait à être rompu avant le terme fixé, par la volonté de l'intéressé, il sera procédé à la mise en recouvrement de la totalité de la subvention. Le Département mettra en demeure, par courrier, le médecin, de rembourser. A compter de la date de notification de ce courrier, le remboursement est exigible.

Article 6 : Révision de la convention

Toute modification à apporter à la présente convention donnera lieu à un avenant signé par les parties contractantes qui fera l'objet d'une décision en Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Article 7 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements souscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 30 jours suite à l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter.

Article 8 : Election de domicile - attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au Département. Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date d'installation à Lécousse, en Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente déléguée à l'aménagement
équilibré des territoires

Le médecin
(Précédé de la mention "lu et approuvé")

Madame Emmanuelle ROUSSET

Dr Eléonore SALARDAINE

ANNEXE

Subventions proposées pour les projets de dynamisation des centres bourgs par l'habitat et les services - 1er semestre année 2023

Agence	Commune du projet	Code INSEE	Porteur du projet et mandataire	Typologie du projet	Description du projet	Dépenses retenues (montant HT)	Montant de subvention proposé
Pays de Saint-Malo	ROZ-LANDRIEUX	35246	Commune de Roz-Landrieux	Service au public	Travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un commerce Bar-épicerie-tabac	173 000 €	60 000 €
Pays de Fougères	BAZOUGES-LA-PEROUSE	35019	Commune de Bazouges-la-Pérouse	Logement	Travaux de réhabilitation d'une maison et de ses annexes en cœur de bourg pour créer 5 logements T1 et T2 dont 4 conventionnés	784 987 €	80 000 €
Pays de Vitré	BREAL-SOUS-VITRE	35038	Commune de Bréal-sous-Vitré	Logement et service au public	Travaux de réhabilitation de l'ancienne boulangerie au 2 rue de Bretagne pour créer un commerce multiservices au rez-de-chaussée et 1 logement T3 indépendant à l'étage	709 297 €	70 000 €
Pays de Vitré	ERBREE	35105	Commune d'Erbrée	Logement	Acquisition et travaux de réhabilitation d'une ancienne maison au 1 place de l'église pour créer 2 logements à l'étage (T2 et T3-4)	473 589 €	65 000 €
Pays de Vitré	RETIERS	35239	Commune de Retiers	Logement	Acquisition d'une parcelle bâtie par l'EPFB en vue d'une opération de création de logements pour publics spécifiques (seniors) et éventuellement d'une structure d'accueil pour la petite enfance	500 600 €	60 000 €
Pays de Vitré	CHAMPEAUX	35052	Commune de Champeaux	Logement	Acquisition des logements aux n° 8 et 9 de la Place du Cloître en vue de créer trois logements conventionnés	233 901 €	50 000 €
Pays de Vitré	ETRELLES	35109	Commune d'Etelles	Logement	Travaux de réhabilitation d'un logement T5 étiquette G au 3 rue Julien Caillel	149 417 €	45 000 €
Pays de Brocéliande	IRODOUER	35315	Commune d'Irodouër	Service au public	Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire	1 840 868 €	70 000 €
Pays de Brocéliande	SAINT-MAUGAN	35315	Commune de Saint-Maugan	Service au public	Acquisition des murs du dernier commerce en vue d'y proposer un espace multifonctionnel de type tiers-lieu tout en conservant l'activité bar-restaurant et services de proximité	136 965 €	40 000 €
Pays de Rennes	SAINT-SULPICE-LA-FORET	35315	Commune de Saint-Sulpice-la-Forêt	Logement et service au public	Animation de la concertation en cœur de bourg, dans le cadre d'une ZAC multi-sites, par une approche interdisciplinaire pour définir collectivement les usages des bâtiments existants et espaces publics	180 000 €	30 000 €
Pays de Rennes	SAINT-GREGOIRE	35278	Commune de Saint-Grégoire	Logement	Travaux de réhabilitation d'un immeuble patrimonial au 11 rue Alphonse Milon pour y créer 4 logements de transition (2T1 et 2T3) gérés par le CCAS, en partenariat avec le CDAS	526 915 €	65 000 €
Pays de Rennes	SAINT-SYMPHORIEN	35317	Commune de Saint-Symphorien	Logement et service au public	Acquisition d'un foncier avec un bâtiment patrimonial en vue de le réhabiliter pour la création de 3 logements (1T3 et 2T4) et d'un bar-restaurant-épicerie dans le cadre d'un projet global de réaménagement du centre bourg	268 786 €	50 000 €
Pays de Rennes	SERVON-SUR-VILAINE	35327	Commune de Servon sur Vilaine	Logement et service au public	Etude de programmation d'une opération en renouvellement urbain pour la définition d'un aménagement exemplaire en matière d'environnement, d'une réhabilitation thermique de l'école élémentaire et d'une production de logements qui réponde au besoins des habitants	68 220 €	10 000 €

Suite - Subventions proposées pour la dynamisation des centres bourgs par l'habitat et les services - 1er semestre année 2023

Agence	Commune du projet	Code INSEE	Porteur du projet et mandataire	Typologie du projet	Description du projet	Dépenses retenues (montant HT)	Montant de subvention proposé
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LA NOE-BLANCHE	35202	Commune de La Noë-Blanche	Logement et service au public	Travaux de réhabilitation et démolition construction de l'ancienne boucherie pour créer un commerce (salon de coiffure) et 2 logements sociaux T4 conventionnés	812 274 €	70 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LE SEL-DE-BRETAGNE	35322	Commune Le Sel-de-Bretagne	Service au public	Acquisition d'un foncier non bâti et construction d'une boucherie charcuterie traiteur avec équipements et aménagement du parking	700 000 €	70 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LANGON	35145	Commune de Langon	Logement et service au public	Travaux de réhabilitation de l'ancien bureau de poste en centre de santé communautaire et création d'un logement T4	634 000 €	80 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LANGON		Association SenS	Service au public	Aménagement et équipement du centre de santé communautaire de Langon	74 000 €	25 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	SAINT-GANTON	35268	Commune de Saint-Ganton	Service au public	Remplacement des cuves de la station-service communale gérée par une association d'insertion, dans le cadre de l'opération Territoires zéro chômeur de longue durée	60 545 €	15 000 €

ANNEXE

Projets dynamisation des centres bourgs par l'habitat et les services NON AIDES - 1er semestre année 2023

Agence	Commune du projet	Code INSEE	Porteur du projet	Typologie du projet	Description du projet	Coût du projet HT	Avis de la Commission
Pays de Fougères	GOSNE	35121	Commune de Gosné	Service au public	Acquisition et travaux de réhabilitation de l'ancienne ferme du bourg et travaux de construction (extension) afin d'y accueillir un bar/restaurant	805 612 €	Dossier inéligible car ce n'est pas le dernier service de la commune
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LASSY	35149	Commune de Lassy	Service au public	Etudes préalables, travaux de construction d'une boulangerie pâtisserie dans un bâtiment modulaire et achat d'équipements	463 912 €	Avis défavorable sur la base de l'avant-projet constituant le dossier : le projet situé à côté de l'église ne s'intègre pas dans son environnement, notamment par sa volumétrie et l'absence de traitement des abords. Les services du Département (développement local et architecte du CAU35) n'ont pas été associés au projet ; seule une autorisation de démarrage anticipé a été accordée en décembre 2022. Les travaux de construction ont démarrés. Au vu des éléments du dossier, questionnement sur le montage du dossier, notamment sans mise en concurrence et sans architecte mandataire.
Pays de Vitré	BALAZE	35015	Commune de Balazé	Service au public	Acquisition d'une cellule commerciale multiservices en VEFA, dans l'opération de renouvellement urbain "îlot Saint-Martin", avec du commerce au rez-de-chaussée et des logements sociaux à l'étage	410 928 €	Report du dossier car absence de plan d'ensemble et d'information sur le commerce. La construction du bâtiment n'a pas encore démarré.
Pays de Rennes	LA MEZIERE	35177	Commune de La Mézière	Logement et service au public	Déconstruction d'un bâtiment dans l'opération de restructuration de l'îlot "Cœur de Macéria" en centre-bourg en vue de densifier l'habitat et de dynamiser l'offre commerciale	31 700 €	Report du dossier "déconstruction" qui pourra être étudié lors de la 2ème phase de l'opération pour la partie logement ou équipement public multifonction, si éligible. A ce stade, bâtiment public (salle associative) non éligible.
Pays de Rennes	LANGAN	35144	Commune de Langan	Service au public	Travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie pour y créer une épicerie	392 000 €	Report du dossier car le projet est confié à un nouveau cabinet d'architecte ; une amélioration du projet pour l'accès PMR et le traitement de la façade est attendue
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LA CHAPELLE-BOUEXIC	35057	Commune de La Chapelle Bouëxic	Service au public	Construction d'un Bar Tabac Jeux Presse Point Banque Petite Restauration	382 700 €	Report du dossier qui présente des vices de procédure ; le projet est établi par un maître d'œuvre et non un architecte. Les plans sont à revoir, notamment la présence d'ouvrants sur la propriété mitoyenne.

Éléments financiers

Commission permanente

du 28/08/2023

N° 48515

Dépense(s)

Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-31 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A2 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	80 000 €	Montant proposé ce jour	80 000 €
Affectation d'AP/AE n°25300	APAE : 2021-ASPUI001-26 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A8 ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - COMMERCE ET SERVICES		
Montant de l'APAE	370 000 €	Montant proposé ce jour	85 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-26 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A8 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	370 000 €	Montant proposé ce jour	80 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-34 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A8 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	70 000 €	Montant proposé ce jour	70 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-13 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-20421-8-P420A8 ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - OFFRE DE SANTE		
Montant de l'APAE	31 000 €	Montant proposé ce jour	25 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-25 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A7 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	125 000 €	Montant proposé ce jour	50 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-33 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A7 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	65 000 €	Montant proposé ce jour	65 000 €

Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-30 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204141-0-P420A7 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	42 000 €	Montant proposé ce jour	40 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-27 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A3 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	445 000 €	Montant proposé ce jour	240 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-32 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A3 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	50 000 €	Montant proposé ce jour	50 000 €
Affectation d'AP/AE n°25300	APAE : 2021-ASPUI001-22 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A1 ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - COMMERCES ET SERVICES		
Montant de l'APAE	95 000 €	Montant proposé ce jour	60 000 €
Affectation d'AP/AE n°25300	APAE : 2021-ASPUI001-28 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A6 Bâtiments et installations(I)		
Montant de l'APAE	170 000 €	Montant proposé ce jour	40 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-3 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-20421-6-P420A6 Biens mobiliers, matériel et études(I)		
Montant de l'APAE	15 000 €	Montant proposé ce jour	3 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-28 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A6 Bâtiments et installations(I)		
Montant de l'APAE	170 000 €	Montant proposé ce jour	70 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-4 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-20421-2-P420A2 Biens mobiliers, matériel et études(I)		
Montant de l'APAE	18 000 €	Montant proposé ce jour	6 000 €
TOTAL			964 000 €

ANNEXE**Service au public - Aide à la première installation de médecin généraliste**

Agence	Commune du projet	Nom	Dépenses retenues (montant HT)	Montant de subvention proposé	Avis de la Commission
Pays de Fougères	LECOUSSE	Dr Ronan GARNIER	26 291 €	3 000 €	Avis favorable
Pays de Fougères	LECOUSSE	Dr Eléonore SALARDAINE	26 902 €	3 000 €	Avis favorable
Pays de Brocéliande	IRODOUER	Dr Marianne CINOT	3 009 €	3 000 €	Avis favorable
Pays de Rennes	NOUVOITOU	Dr Emilie Delalande	4 324 €	0 €	Avis défavorable - Dépôt du dossier quelques mois après l'installation

CE002481-23-CP DU 28/08/2023-DYNAMISATION DES CENTRES-BOURGS-A1

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18027 23-I-ROZ-LANDRIEUX-TRAVAUX BAR EPICERIE TABAC-AAD

Nombre de dossiers 1

Observation :

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 22 204 74 204142 0 P420A1

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 ROZ LANDRIEUX 2023 MAIRIE Rue de la Mairie 35120 ROZ LANDRIEUX COM35246 - D3535246 - HHA18027									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Roz-landrieux	<u>Mandataire</u> - Roz landrieux	travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un commerce Bar-épicerie-tabac	INV : 82 699 €		173 000,00 €	Dépenses retenues : 173 000,00 € Taux appliqué 34,69 %	60 000,00 €	60 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	
Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 22 204 74 204142 0 P420A1	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	
TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	

Total général :	173 000,00 €	173 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	
------------------------	---------------------	---------------------	--------------------	--------------------	--

CE002470 - 23 - CP DU 28/8 - AAP DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - A2

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18029 23 - I - BAZOUGES LA PEROUSE - TRAVAUX REHABILITATION MAISON ET ANNEXES
POUR CREATION DE LOGEMENTS - AAP 2023

Nombre de dossiers 1

Observation :

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 31 204 74 204143 0 P420A2

PROJET : LOGEMENT

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 BAZOUGES LA PEROUSE									2023
MAIRIE 2 place de l'Hôtel de Ville 35560 BAZOUGES LA PEROUSE							COM35019 - D3535019 - HHA18029		
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Bazouges la perouse	<u>Mandataire</u> - Bazouges la perouse	travaux de réhabilitation d'une maison et ses annexes en coeur de bourg pour y créer 5 logements (T1 et T2) dont 4 conventionnés				Dépenses retenues : 784 987,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	

TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE

	784 987,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	
--	---------------------	--------------------	--------------------	--

Total général :	784 987,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	
-----------------	--------------	-------------	-------------	--

CE002469 - 23 - CP DU 28/08/2023 - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS - A3

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18022	23 - I - BREAL-SOUS-VITRE - REHABILITATION ANCIENNE BOULANGERIE POUR CREER UN COMMERCE MULTISERVICES ET UN LOGEMENT - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT ET SERVICE
HHA18023	23 - I - ERBREE - ACQUISITION ET TRAVAUX DE REHABILITATION D'UNE ANCIENNE MAISON POUR CREER 2 LOGEMENTS - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT
HHA18024	23 - I - RETIERS - ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR OPERATION DE CREATION DE LOGEMENTS ET EVENTUELLEMENT STRUCTURE ACCUEIL PETITE ENFANCE - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT
HHA18025	23 - I - CHAMPEAUX - ACQUISITION DE LOGEMENTS POUR Y CREER 3 LOGEMENTS CONVENTIONNES - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT
HHA18026	23 - I - ETRELLES - TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN LOGEMENT 3 RUE JULIEN CAILLEL - AAD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - HABITAT

Observation :

Nombre de dossiers 5

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 27 204 74 204142 0 P420A3

PROJET : LOGEMENT

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 BREAL SOUS VITRE 2023 MAIRIE 5 rue de la Mairie 35370 BREAL SOUS VITRE COM35038 - D3535038 - HHA18022									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Breal sous vitre	<u>Mandataire</u> - Breal sous vitre	travaux de réhabilitation de l'ancienne boulangerie au 2 rue de Bretagne pour créer un commerce multiservices au rez-de-chaussée et 1 logement T3 indépendant à l'étage			709 297,00 €	Dépenses retenues : 709 297,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	
 ERBREE 2023 MAIRIE 12 rue de Bretagne 35500 ERBREE COM35105 - D3535105 - HHA18023									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Erbree	<u>Mandataire</u> - Erbree	acquisition et travaux de réhabilitation d'une ancienne maison au 1 place de l'église pour créer 2 logements à l'étage (T2 et T3-4)	INV : 13 425 € FON : 1 000 €		473 589,00 €	Dépenses retenues : 473 589,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
 ETRELLES 2023 MAIRIE 2 rue Julien Caillel 35370 ETRELLES COM35109 - D3535109 - HHA18026									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Etreilles	<u>Mandataire</u> - Etreilles	travaux de réhabilitation d'un logement T5 étiquette G au 3 rue Julien Caillel	INV : 96 444 €		149 417,00 €	Dépenses retenues : 149 417,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	

 RETIERS 2023 MAIRIE 19 bis rue Georges Clémenceau 35240 RETIERS COM35239 - D3535239 - HHA18024									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Retiers	<u>Mandataire</u> - Retiers	acquisition d'une parcelle bâtie par l'EPFB en vue d'une opération de création de logements pour publics spécifiques (seniors) et éventuellement d'une structure d'accueil pour la petite enfance	INV : 100 000 €		500 600,00 €	Dépenses retenues : 500 600,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	

Total pour le projet : LOGEMENT
 Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 27 204 74 204142 0 P420A3

1 832 903,00 €	1 832 903,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	
1 832 903,00 €	1 832 903,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 32 204 74 204143 0 P420A3

PROJET : LOGEMENT

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 CHAMPEAUX 2023 MAIRIE 1 place du Cloître 35500 CHAMPEAUX COM35052 - D3535052 - HHA18025									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Champeaux	<u>Mandataire</u> - Champeaux	acquisition des logements aux n° 8 et 9 de la Place du Cloître en vue de créer trois logements conventionnés	INV : 15 800 €		233 901,00 €	Dépenses retenues : 233 901,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	

Total pour le projet : LOGEMENT
 Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 32 204 74 204143 0 P420A3
TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE

233 901,00 €	233 901,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
233 901,00 €	233 901,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
2 066 804,00 €	2 066 804,00 €	290 000,00 €	290 000,00 €	

Total général :

2 066 804,00 €	2 066 804,00 €	290 000,00 €	290 000,00 €	
----------------	----------------	--------------	--------------	--

CE002477-23-CP DU 28/08-ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC"COMMERCE"-A6

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HBR01275 23-I-ACQUISITION DERNIER COMMERCE-ESPACE MULTIFONCTIONNEL-ST
MAUGAN-APPEL A PROJET "SERVICES AU PUBLIC"

Nombre de dossiers 1

Observation :

BOUCLIER RURAL - COMMERCE ET ARTISANAT DE PROXIMITE - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 28 204 74 204142 0 P420A6

PROJET : BATIMENTS COMMUNAUX

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 SAINT MAUGAN 2023									
MAIRIE Le Bourg 35750 SAINT MAUGAN COM35295 - D3535295 - HBR01275									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-maugan	<u>Mandataire</u> - Saint maugan	acquisition des murs du dernier commerce en vue d'y proposer un espace multifonctionnel de type tiers-lieu tout en conservant l'activité bar-restaurant et services de proximité	INV : 15 100 €		136 965,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €	

Total pour le projet : BATIMENTS COMMUNAUX

TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - COMMERCE ET ARTISANAT DE PROXIMITE - INVESTISSEMENT

136 965,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €	
136 965,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €	

CE002478-23-CP DU 28/08-ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC"OFFRE DE SANTE"-A6

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HBR01276	23-I-CONSTRUCTION MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE-IRODOUER-ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC
HEA00974	23-I-MARIANNE CINOT - IRODOUER - ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC

Nombre de dossiers 2

Observation :

BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 28 204 74 204142 0 P420A6

PROJET : DIVERS

Nature de la subvention : - Taux : 1,00 %

 IRODOUER 2023 MAIRIE Rue de la Mairie 35850 IRODOUER COM35135 - D3535135 - HBR01276									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Irodouer	<u>Mandataire</u> - Irodouer	construction d'une maison de santé pluridisciplinaire			1 840 868,00 €		70 000,00 €	70 000,00 €	

Total pour le projet : DIVERS

1 840 868,00 €		70 000,00 €	70 000,00 €	
-----------------------	--	--------------------	--------------------	--

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 3 204 74 20421 6 P420A6

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention : Aide à l'installation - Plafond de subvention : 3 000,00

 CINOT Marianne 2023 5 RUE JEAN MARTIN 35000 RENNES PAR13327 - D35138488 - HEA00974									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Irodouer	<u>Mandataire</u> - Cinot marianne	aide à l'installation d'un médecin à Irodouer					3 000,00 €	3 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL

TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT

		3 000,00 €	3 000,00 €	
1 840 868,00 €		73 000,00 €	73 000,00 €	

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA PREMIERE INSTALLATION POUR UN MEDECIN GENERALISTE

Entre

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 28 août 2023, prise après avis de la Commission Accès des Services au Public.

et

Docteure Marianne CINOT, médecin généraliste,
Né(e) le 11/04/1992, exerçant à IRODOUER

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de mettre en place une aide dénommée « aide à la première installation des médecins » pour favoriser l'installation de médecins généralistes exerçant une activité libérale en Ille-et-Vilaine.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet le versement d'une aide départementale.

L'aide financière accordée par le Département d'Ille-et-Vilaine est une aide forfaitaire d'investissement, d'un montant de 3 000 euros avec un engagement à exercer pendant au moins 3 ans en Ille-et-Vilaine sur la Commune d'Irodouër. Cette aide est destinée à financer le matériel médical et l'informatique à usage professionnel.

Article 2 : Montant de la subvention

Le Département d'Ille-et-Vilaine accorde au Docteur Marianne CINOT une subvention forfaitaire d'un montant de 3 000 € pour l'achat de matériel médical et informatique à usage professionnel.

Article 3. - Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire déclare s'installer pour la première fois en tant que médecin généraliste libéral dans la commune d'IRODOUER.

Le bénéficiaire s'engage à exercer pendant au moins 3 ans à IRODOUER, en tant que médecin généraliste en activité libérale.

Article 4 : Versement de l'aide financière

Le versement est conditionné à la présentation :

- de la liste des équipements,
- d'un état récapitulatif du montant des équipements (HT et TTC),
- des factures correspondantes
- du N° Siret
- d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le Département pourra à tout moment dans un délai de trois ans après le versement de la totalité de la subvention, exercer un contrôle sur pièce ou sur place.

Article 5 : Cas particuliers où l'engagement n'est pas respecté

Si le bénéficiaire n'exerce pas à IRODOUER, il est procédé à la mise en recouvrement des sommes versées à l'intéressée.

Dans le cas où l'engagement d'exercer à IRODOUER viendrait à être rompu avant le terme fixé, par la volonté de l'intéressée, il sera procédé à la mise en recouvrement de la totalité de la subvention. Le Département mettra en demeure, par courrier, le médecin, de rembourser. A compter de la date de notification de ce courrier, le remboursement est exigible.

Article 6 : Révision de la convention

Toute modification à apporter à la présente convention donnera lieu à un avenant signé par les parties contractantes qui fera l'objet d'une décision en Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements souscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 30 jours suite à l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter.

Article 8 : Election de domicile - attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au Département. Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date d'installation à IRODOUER, en Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente en charge de l'Economie sociale et solidaire, transition écologique, enseignement supérieur et recherche, coordination des politiques transversales

Le médecin
(Précédé de la mention "lu et approuvé")

Emmanuelle ROUSSET

Docteure Marianne CINOT

23 - I - CP 28/08/2023 - ADD DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS - A7

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HHA18030	23 - I - MAIRIE SAINT SULPICE LA FORET - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7
HHA18031	23 - I - MAIRIE SAINT GREGOIRE - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7
HHA18032	23 - I - MAIRIE SAINT SYMPHORIEN - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7
HHA18033	23 - I - MAIRIE SERVON SUR VILAINE - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR LES SERVICES ET L'HABITAT - A7

Observation :

Nombre de dossiers 4

REVITALISATION RURALE

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 25 204 74 204142 0 P420A7

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

 SAINT SYMPHORIEN 2023 MAIRIE Le Bourg 35630 SAINT SYMPHORIEN COM35317 - D3535364 - HHA18032									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-symphorien	<u>Mandataire</u> - Saint symphorien	acquisition d'un foncier avec un bâtiment patrimonial en vue de le réhabiliter pour la création de 3 logements (1T3 et 2T4) et d'un bar-restaurant-épicerie dans le cadre d'un projet global de réaménagement du centre bourg				Dépenses retenues : 268 786,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL
 Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 25 204 74 204142 0 P420A7

	268 786,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
	268 786,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 30 204 74 204141 0 P420A7

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

 SAINT SULPICE LA FORET 2023 MAIRIE 3 rue de l'Abbaye 35250 SAINT SULPICE LA FORET COM35316 - D3535316 - HHA18030									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-sulpice la foret	<u>Mandataire</u> - Saint sulpice la foret	animation de la concertation en coeur de bourg, dans le cadre d'une ZAC multi-sites, pour la définition des usages des bâtiments existants et espaces publics	INV : 176 674 €			Dépenses retenues : 180 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	

SERVON SUR VILAINE 2023									
MAIRIE Rue Théodore Gaudiche 35530 SERVON SUR VILAINE COM35327 - D3535327 - HHA18033									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Servon sur vilaine	<u>Mandataire</u> - Servon sur vilaine	étude de programmation d'une opération en renouvellement urbain pour la définition d'un aménagement exemplaire en matière environnementale en vue de créer des logements				Dépenses retenues : 68 220,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL
Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 30 204 74 204141 0 P420A7

	248 220,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	
	248 220,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 33 204 74 204143 0 P420A7

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

SAINT GREGOIRE 2023									
HOTEL DE VILLE Place de la Mairie 35760 SAINT GREGOIRE COM35278 - D3535278 - HHA18031									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-gregoire	<u>Mandataire</u> - Saint gregoire	travaux de réhabilitation d'un immeuble patrimonial au 11 rue Alphonse Milon pour y créer 4 logements de transition (2T1 et 2T3) gérés par le CCAS, en partenariat avec le CDAS				Dépenses retenues : 526 915,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	

Total pour le projet : BOUCLIER RURAL
Total pour l'imputation : 2021 ASPUI001 33 204 74 204143 0 P420A7
TOTAL pour l'aide : REVITALISATION RURALE

	526 915,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
	526 915,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
	1 043 921,00 €	155 000,00 €	155 000,00 €	

Total général :	1 043 921,00 €	155 000,00 €	155 000,00 €	
------------------------	-----------------------	---------------------	---------------------	--

CE002474 - 23 - CP DU 28/08/2023 - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS - A8

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HBR01270	23 - I - LA NOE BLANCHE - REHABILITATION ET DEMOLITION-CONSTRUCTION ANCIENNE BOUCHERIE POUR CREATION COMMERCE ET 2 LOGEMENTS SOCIAUX CONVENTIONNES - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01271	23 - I - LE SEL DE BRETAGNE - ACQUISITION FONCIER NON BATI ET CONSTRUCTION BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR AVEC EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENT PARKING - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01272	23 - I - LANGON - REHABILITATION ANCIEN BUREAU DE POSTE EN CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE ET CREATION LOGEMENT - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01273	23 - I - ASSOCIATION SENTIERS EN SANTE- AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DU CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE DE LANGON - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS
HBR01274	23 - I - SAINT GANTON - REMPLACEMENT CUVES STATION-SERVICE COMMUNALE GEREE PAR UNE ASSOCIATION D'INSERTION DANS LE CADRE DE TERRITOIRES ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE - AAD DYNAMISATION CENTRES BOURGS

Observation :

Nombre de dossiers 5

BOUCLIER RURAL - AUTRES - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 13 204 74 20421 8 P420A8

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

SENTIERS EN SANTE 2023									
20 grande rue 35660 LANGON ASO00753 - D35131446 - HBR01273									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Langon	<u>Mandataire</u> - Sentières en sante	aménagement et équipement du centre de santé communautaire de Langon	FON : 4 000 €			Dépenses retenues : 74 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 26 204 74 204142 0 P420A8

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

LANGON 2023									
MAIRIE Rue de la Brûlerie 35660 LANGON COM35145 - D3535145 - HBR01272									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Langon	<u>Mandataire</u> - Langon	travaux de réhabilitation de l'ancien bureau de poste en centre de santé communautaire et création d'un logement T4.	INV : 13 432 € FON : 2 314 €			Dépenses retenues : 634 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	

SAINT GANTON 2023									
MAIRIE Le Bourg 35550 SAINT GANTON COM35268 - D3535268 - HBR01274									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-ganton	<u>Mandataire</u> - Saint ganton	remplacement des cuves de la station-service communale gérée par				Dépenses retenues : 60	15 000,00 €	15 000,00 €	

 SAINT GANTON 2023 MAIRIE Le Bourg 35550 SAINT GANTON COM35268 - D3535268 - HBR01274									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
		une association d'insertion, dans le cadre de l'opération Territoires zéro chômeur de longue durée				545,00 €			
 SEL DE BRETAGNE (LE) 2023 MAIRIE 1 rue Chateaubriand 35320 LE SEL DE BRETAGNE COM35322 - D3535322 - HBR01271									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Sel de bretagne (le)	<u>Mandataire</u> - Sel de bretagne (le)	acquisition d'un foncier non bâti et construction d'une boucherie-charcuterie-traiteur avec équipements et aménagement du parking	INV : 2 253 €			Dépenses retenues : 700 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 34 204 74 204143 0 P420A8

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention :

 NOE BLANCHE (LA) 2023 MAIRIE Le Bourg 35470 LA NOE BLANCHE COM35202 - D3535202 - HBR01270									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Noe-blanche (la)	<u>Mandataire</u> - Noe blanche (la)	travaux de réhabilitation et démolition/construction de l'ancienne boucherie pour créer un commerce (salon de coiffure) et 2 logements sociaux T4 conventionnés				Dépenses retenues : 812 274,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	

TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - AUTRES - INVESTISSEMENT

	2 280 819,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €	
--	-----------------------	---------------------	---------------------	--

Total général :		2 280 819,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €	
------------------------	--	-----------------------	---------------------	---------------------	--

CE002476 - 23 - CP DU 28/8 - ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - A2

Commission permanente

Date du vote : 28-08-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HFE00095	23 - I - SALARDAINE ELEONORE - LECOUSSE - AIDE INSTALLATION MEDECIN GENERALISTE
HFE00096	23 - I - GARNIER RONAN - LECOUSSE - AIDE INSTALLATION MEDECIN GENERALISTE

Nombre de dossiers 2

Observation :

BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT

IMPUTATION : 2021 ASPUI001 4 204 74 20421 2 P420A2

PROJET : BOUCLIER RURAL

Nature de la subvention : Aide à l'installation - Plafond de subvention : 3 000,00

 Dr GARNIER Ronan 2023									
<i>PAR13338 - D35138704 - HFE00096</i>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Lecousse	<u>Mandataire</u> - Dr garnier ronan	aide à votre première installation de médecin généraliste à Lecousse (aide forfaitaire)			12 581,11 €		3 000,00 €	3 000,00 €	
 DR SALARDAINE Eléonore 2023									
<i>PAR13337 - D35138703 - HFE00095</i>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Lecousse	<u>Mandataire</u> - Dr salardaine éléonore	aide à votre première installation de médecin généraliste à Lecousse (aide forfaitaire)			11 969,83 €		3 000,00 €	3 000,00 €	
TOTAL pour l'aide : BOUCLIER RURAL - OFFRE DE SANTE - INVESTISSEMENT					24 550,94 €		6 000,00 €	6 000,00 €	

Total général :	24 550,94 €		6 000,00 €	6 000,00 €	
-----------------	-------------	--	------------	------------	--

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'INSTALLATION POUR UN MEDECIN GENERALISTE

Entre

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 28 août 2023, prise après avis de la Commission Accès des Services au Public ;

et

Docteur Ronan GARNIER, médecin généraliste,
Né le 14/09/1990, exerçant au Pôle santé – 1 rue de la Guillardière – 35133 Lécousse ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de mettre en place une aide dénommée « aide à l'installation des médecins » pour favoriser l'installation de médecins généralistes exerçant seuls ou en groupe en Ille-et-Vilaine.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet le versement d'une aide départementale.

L'aide financière accordée par le Département d'Ille-et-Vilaine est une aide forfaitaire d'investissement, d'un montant de 3 000 euros avec un engagement à exercer pendant au moins 3 ans en Ille-et-Vilaine. Cette aide est destinée à financer le matériel médical, le mobilier et l'informatique à usage professionnel.

Article 2 : Montant de la subvention

Le Département d'Ille-et-Vilaine accorde au Docteur Ronan GARNIER une subvention forfaitaire d'un montant de 3 000 euros pour l'achat de matériel, mobilier et informatique à usage professionnel.

Article 3 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire déclare s'installer pour la première fois en tant que médecin généraliste libéral dans la commune de Lécousse.

Le bénéficiaire s'engage à exercer pendant au moins 3 ans à Lécousse, en tant que médecin généraliste en activité libérale.

Article 4 : Versement de l'aide financière

Le versement est conditionné à la présentation :

- de la liste des équipements,
- d'un état récapitulatif du montant des équipements (HT et TTC),
- des factures correspondantes,
- du N° Siret,
- d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le Département pourra à tout moment dans un délai de trois ans après le versement de la totalité de la subvention, exercer un contrôle sur pièce ou sur place.

Article 5 : Cas particuliers où l'engagement n'est pas respecté

Si le bénéficiaire n'exerce pas à Lécousse, il est procédé à la mise en recouvrement des sommes versées à l'intéressé.

Dans le cas où l'engagement d'exercer à Lécousse viendrait à être rompu avant le terme fixé, par la volonté de l'intéressé, il sera procédé à la mise en recouvrement de la totalité de la subvention. Le Département mettra en demeure, par courrier, le médecin, de rembourser. A compter de la date de notification de ce courrier, le remboursement est exigible.

Article 6 : Révision de la convention

Toute modification à apporter à la présente convention donnera lieu à un avenant signé par les parties contractantes qui fera l'objet d'une décision en Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Article 7 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements souscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 30 jours suite à l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter.

Article 8 : Election de domicile - attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au Département. Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date d'installation à Lécousse, en Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente déléguée à l'aménagement
équilibré des territoires

Le médecin
(Précédé de la mention "lu et approuvé")

Madame Emmanuelle ROUSSET

Dr Ronan GARNIER

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'INSTALLATION POUR UN MEDECIN GENERALISTE

Entre

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 28 août 2023, prise après avis de la Commission Accès des Services au Public ;

et

Docteur Eléonore SALARDAINE, médecin généraliste,
Née le 28/10/1993, exerçant au Pôle santé – 1 rue de la Guillardière – 35133 Lécousse ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de mettre en place une aide dénommée « aide à l'installation des médecins » pour favoriser l'installation de médecins généralistes exerçant seuls ou en groupe en Ille-et-Vilaine.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet le versement d'une aide départementale.

L'aide financière accordée par le Département d'Ille-et-Vilaine est une aide forfaitaire d'investissement, d'un montant de 3 000 euros avec un engagement à exercer pendant au moins 3 ans en Ille-et-Vilaine. Cette aide est destinée à financer le matériel médical, le mobilier et l'informatique à usage professionnel.

Article 2 : Montant de la subvention

Le Département d'Ille-et-Vilaine accorde au Docteur Eléonore SALARDAINE une subvention forfaitaire d'un montant de 3 000 euros pour l'achat de matériel, mobilier et informatique à usage professionnel.

Article 3 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire déclare s'installer pour la première fois en tant que médecin généraliste libéral dans la commune de Lécousse.

Le bénéficiaire s'engage à exercer pendant au moins 3 ans à Lécousse, en tant que médecin généraliste en activité libérale.

Article 4 : Versement de l'aide financière

Le versement est conditionné à la présentation :

- de la liste des équipements,
- d'un état récapitulatif du montant des équipements (HT et TTC),
- des factures correspondantes,
- du N° Siret,
- d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le Département pourra à tout moment dans un délai de trois ans après le versement de la totalité de la subvention, exercer un contrôle sur pièce ou sur place.

Article 5 : Cas particuliers où l'engagement n'est pas respecté

Si le bénéficiaire n'exerce pas à Lécousse, il est procédé à la mise en recouvrement des sommes versées à l'intéressé.

Dans le cas où l'engagement d'exercer à Lécousse viendrait à être rompu avant le terme fixé, par la volonté de l'intéressé, il sera procédé à la mise en recouvrement de la totalité de la subvention. Le Département mettra en demeure, par courrier, le médecin, de rembourser. A compter de la date de notification de ce courrier, le remboursement est exigible.

Article 6 : Révision de la convention

Toute modification à apporter à la présente convention donnera lieu à un avenant signé par les parties contractantes qui fera l'objet d'une décision en Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Article 7 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements souscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 30 jours suite à l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter.

Article 8 : Election de domicile - attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au Département. Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date d'installation à Lécousse, en Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente déléguée à l'aménagement
équilibré des territoires

Le médecin
(Précédé de la mention "lu et approuvé")

Madame Emmanuelle ROUSSET

Dr Eléonore SALARDAINE

ANNEXE

Subventions proposées pour les projets de dynamisation des centres bourgs par l'habitat et les services - 1er semestre année 2023

Agence	Commune du projet	Code INSEE	Porteur du projet et mandataire	Typologie du projet	Description du projet	Dépenses retenues (montant HT)	Montant de subvention proposé
Pays de Saint-Malo	ROZ-LANDRIEUX	35246	Commune de Roz-Landrieux	Service au public	Travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un commerce Bar-épicerie-tabac	173 000 €	60 000 €
Pays de Fougères	BAZOUGES-LA-PEROUSE	35019	Commune de Bazouges-la-Pérouse	Logement	Travaux de réhabilitation d'une maison et de ses annexes en cœur de bourg pour créer 5 logements T1 et T2 dont 4 conventionnés	784 987 €	80 000 €
Pays de Vitré	BREAL-SOUS-VITRE	35038	Commune de Bréal-sous-Vitré	Logement et service au public	Travaux de réhabilitation de l'ancienne boulangerie au 2 rue de Bretagne pour créer un commerce multiservices au rez-de-chaussée et 1 logement T3 indépendant à l'étage	709 297 €	70 000 €
Pays de Vitré	ERBREE	35105	Commune d'Erbrée	Logement	Acquisition et travaux de réhabilitation d'une ancienne maison au 1 place de l'église pour créer 2 logements à l'étage (T2 et T3-4)	473 589 €	65 000 €
Pays de Vitré	RETIERS	35239	Commune de Retiers	Logement	Acquisition d'une parcelle bâtie par l'EPFB en vue d'une opération de création de logements pour publics spécifiques (seniors) et éventuellement d'une structure d'accueil pour la petite enfance	500 600 €	60 000 €
Pays de Vitré	CHAMPEAUX	35052	Commune de Champeaux	Logement	Acquisition des logements aux n° 8 et 9 de la Place du Cloître en vue de créer trois logements conventionnés	233 901 €	50 000 €
Pays de Vitré	ETRELLES	35109	Commune d'Etelles	Logement	Travaux de réhabilitation d'un logement T5 étiquette G au 3 rue Julien Caillel	149 417 €	45 000 €
Pays de Brocéliande	IRODOUER	35315	Commune d'Irodouër	Service au public	Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire	1 840 868 €	70 000 €
Pays de Brocéliande	SAINT-MAUGAN	35315	Commune de Saint-Maugan	Service au public	Acquisition des murs du dernier commerce en vue d'y proposer un espace multifonctionnel de type tiers-lieu tout en conservant l'activité bar-restaurant et services de proximité	136 965 €	40 000 €
Pays de Rennes	SAINT-SULPICE-LA-FORET	35315	Commune de Saint-Sulpice-la-Forêt	Logement et service au public	Animation de la concertation en cœur de bourg, dans le cadre d'une ZAC multi-sites, par une approche interdisciplinaire pour définir collectivement les usages des bâtiments existants et espaces publics	180 000 €	30 000 €
Pays de Rennes	SAINT-GREGOIRE	35278	Commune de Saint-Grégoire	Logement	Travaux de réhabilitation d'un immeuble patrimonial au 11 rue Alphonse Milon pour y créer 4 logements de transition (2T1 et 2T3) gérés par le CCAS, en partenariat avec le CDAS	526 915 €	65 000 €
Pays de Rennes	SAINT-SYMPHORIEN	35317	Commune de Saint-Symphorien	Logement et service au public	Acquisition d'un foncier avec un bâtiment patrimonial en vue de le réhabiliter pour la création de 3 logements (1T3 et 2T4) et d'un bar-restaurant-épicerie dans le cadre d'un projet global de réaménagement du centre bourg	268 786 €	50 000 €
Pays de Rennes	SERVON-SUR-VILAINE	35327	Commune de Servon sur Vilaine	Logement et service au public	Etude de programmation d'une opération en renouvellement urbain pour la définition d'un aménagement exemplaire en matière d'environnement, d'une réhabilitation thermique de l'école élémentaire et d'une production de logements qui réponde au besoins des habitants	68 220 €	10 000 €

Suite - Subventions proposées pour la dynamisation des centres bourgs par l'habitat et les services - 1er semestre année 2023

Agence	Commune du projet	Code INSEE	Porteur du projet et mandataire	Typologie du projet	Description du projet	Dépenses retenues (montant HT)	Montant de subvention proposé
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LA NOE-BLANCHE	35202	Commune de La Noë-Blanche	Logement et service au public	Travaux de réhabilitation et démolition construction de l'ancienne boucherie pour créer un commerce (salon de coiffure) et 2 logements sociaux T4 conventionnés	812 274 €	70 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LE SEL-DE-BRETAGNE	35322	Commune Le Sel-de-Bretagne	Service au public	Acquisition d'un foncier non bâti et construction d'une boucherie charcuterie traiteur avec équipements et aménagement du parking	700 000 €	70 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LANGON	35145	Commune de Langon	Logement et service au public	Travaux de réhabilitation de l'ancien bureau de poste en centre de santé communautaire et création d'un logement T4	634 000 €	80 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LANGON		Association SenS	Service au public	Aménagement et équipement du centre de santé communautaire de Langon	74 000 €	25 000 €
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	SAINT-GANTON	35268	Commune de Saint-Ganton	Service au public	Remplacement des cuves de la station-service communale gérée par une association d'insertion, dans le cadre de l'opération Territoires zéro chômeur de longue durée	60 545 €	15 000 €

ANNEXE

Projets dynamisation des centres bourgs par l'habitat et les services NON AIDES - 1er semestre année 2023

Agence	Commune du projet	Code INSEE	Porteur du projet	Typologie du projet	Description du projet	Coût du projet HT	Avis de la Commission
Pays de Fougères	GOSNE	35121	Commune de Gosné	Service au public	Acquisition et travaux de réhabilitation de l'ancienne ferme du bourg et travaux de construction (extension) afin d'y accueillir un bar/restaurant	805 612 €	Dossier inéligible car ce n'est pas le dernier service de la commune
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LASSY	35149	Commune de Lassy	Service au public	Etudes préalables, travaux de construction d'une boulangerie pâtisserie dans un bâtiment modulaire et achat d'équipements	463 912 €	Avis défavorable sur la base de l'avant-projet constituant le dossier : le projet situé à côté de l'église ne s'intègre pas dans son environnement, notamment par sa volumétrie et l'absence de traitement des abords. Les services du Département (développement local et architecte du CAU35) n'ont pas été associés au projet ; seule une autorisation de démarrage anticipé a été accordée en décembre 2022. Les travaux de construction ont démarrés. Au vu des éléments du dossier, questionnement sur le montage du dossier, notamment sans mise en concurrence et sans architecte mandataire.
Pays de Vitré	BALAZE	35015	Commune de Balazé	Service au public	Acquisition d'une cellule commerciale multiservices en VEFA, dans l'opération de renouvellement urbain "îlot Saint-Martin", avec du commerce au rez-de-chaussée et des logements sociaux à l'étage	410 928 €	Report du dossier car absence de plan d'ensemble et d'information sur le commerce. La construction du bâtiment n'a pas encore démarré.
Pays de Rennes	LA MEZIERE	35177	Commune de La Mézière	Logement et service au public	Déconstruction d'un bâtiment dans l'opération de restructuration de l'îlot "Cœur de Macéria" en centre-bourg en vue de densifier l'habitat et de dynamiser l'offre commerciale	31 700 €	Report du dossier "déconstruction" qui pourra être étudié lors de la 2ème phase de l'opération pour la partie logement ou équipement public multifonction, si éligible. A ce stade, bâtiment public (salle associative) non éligible.
Pays de Rennes	LANGAN	35144	Commune de Langan	Service au public	Travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie pour y créer une épicerie	392 000 €	Report du dossier car le projet est confié à un nouveau cabinet d'architecte ; une amélioration du projet pour l'accès PMR et le traitement de la façade est attendue
Pays de Redon et des Vallons de Bretagne	LA CHAPELLE-BOUEXIC	35057	Commune de La Chapelle Bouëxic	Service au public	Construction d'un Bar Tabac Jeux Presse Point Banque Petite Restauration	382 700 €	Report du dossier qui présente des vices de procédure ; le projet est établi par un maître d'œuvre et non un architecte. Les plans sont à revoir, notamment la présence d'ouvrants sur la propriété mitoyenne.

Eléments financiers

Commission permanente

du 28/08/2023

N° 48515

Dépense(s)

Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-31 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A2 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	80 000 €	Montant proposé ce jour	80 000 €
Affectation d'AP/AE n°25300	APAE : 2021-ASPUI001-26 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A8 ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - COMMERCES ET SERVICES		
Montant de l'APAE	370 000 €	Montant proposé ce jour	85 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-26 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A8 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	370 000 €	Montant proposé ce jour	80 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-34 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A8 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	70 000 €	Montant proposé ce jour	70 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-13 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-20421-8-P420A8 ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - OFFRE DE SANTE		
Montant de l'APAE	31 000 €	Montant proposé ce jour	25 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-25 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A7 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	125 000 €	Montant proposé ce jour	50 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-33 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A7 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	65 000 €	Montant proposé ce jour	65 000 €

Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-30 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204141-0-P420A7 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	42 000 €	Montant proposé ce jour	40 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-27 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A3 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	445 000 €	Montant proposé ce jour	240 000 €
Affectation d'AP/AE n°26519	APAE : 2021-ASPUI001-32 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204143-0-P420A3 DYNAMISATION CENTRES BOURGS PAR L'HABITAT		
Montant de l'APAE	50 000 €	Montant proposé ce jour	50 000 €
Affectation d'AP/AE n°25300	APAE : 2021-ASPUI001-22 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A1 ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - COMMERCES ET SERVICES		
Montant de l'APAE	95 000 €	Montant proposé ce jour	60 000 €
Affectation d'AP/AE n°25300	APAE : 2021-ASPUI001-28 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A6 Bâtiments et installations(I)		
Montant de l'APAE	170 000 €	Montant proposé ce jour	40 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-3 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-20421-6-P420A6 Biens mobiliers, matériel et études(I)		
Montant de l'APAE	15 000 €	Montant proposé ce jour	3 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-28 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-204142-0-P420A6 Bâtiments et installations(I)		
Montant de l'APAE	170 000 €	Montant proposé ce jour	70 000 €
Affectation d'AP/AE n°25299	APAE : 2021-ASPUI001-4 ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
Imputation	204-74-20421-2-P420A2 Biens mobiliers, matériel et études(I)		
Montant de l'APAE	18 000 €	Montant proposé ce jour	6 000 €
TOTAL			964 000 €